



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Conseil National de la
Formation Professionnelle
Tout au Long de la Vie

Le financement et les effectifs de l'apprentissage en France

Données 2010

Décembre 2012

Le financement et les effectifs de l'apprentissage en France

Données 2010

LA COMMISSION DES COMPTES DU CNFPTLV

La Commission des comptes du Conseil national de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (CNFPTLV), présidée par **Gabriel MIGNOT, Président de chambre honoraire à la Cour des comptes**, a été installée le 1^{er} février 2006.

Composée de 21 membres du Conseil, tous acteurs de la formation professionnelle, sa tâche consiste à assister le Conseil dans sa mission relative aux comptes de la formation professionnelle et de l'apprentissage (art. 27 de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et au dialogue social), qui vise à améliorer la transparence du financement.

A cette fin, elle lui propose toute mesure qu'elle juge utile et établit un rapport annuel sur l'utilisation des ressources financières affectées à l'apprentissage et à la formation professionnelle continue.

Concernant l'apprentissage, les travaux sont préparés, suivis et mis en cohérence par un **Groupe Technique Apprentissage (GTA)** qui comprend des spécialistes compétents en matière d'apprentissage, désignés par les organisations qui composent le Conseil.

Au secrétariat général du Conseil, **Carole ABOAF**, conseillère technique, assistée de **Maria MELICIANO**, anime le GTA, coordonne les travaux, et prépare le rapport.

Remerciements à **Philippe GUILLERM** en Région Aquitaine, **Lionel MODESTE** en Région Bretagne, **Frédéric DELAPIERRE** et **Audrey MAZARS** en Région Midi-Pyrénées, **Bruno ETROIT** en Région Picardie, **Elisabeth LENRIOT BERNARD** en Région PACA, **Pierre DURIEZ**, représentant la CFDT, **Aurélie DEMONGEOT**, ministère de l'éducation nationale, pour leur participation à la rédaction de ce rapport ainsi qu'à **André BOSSARD**, expert auprès du Conseil national qui a créé la base de données relative à l'apprentissage (données 2007 à 2010).

La dépense pour l'apprentissage se monte à 8 milliards d'euros en 2010

Les contributeurs sont d'une part, les pouvoirs publics :

- Les Régions financent l'offre de formation et versent des primes aux employeurs pour les inciter à bien former ; la contribution totale des Régions se monte à près de 2 milliards d'euros en 2010 (1,3 en 2004).
- L'Etat s'attache à favoriser le développement de contrats en aidant les employeurs et les apprentis par des exonérations sociales et fiscales et des crédits d'impôt : 2,1 milliards d'euros en 2010 contre 1,3 milliard en 2004.

et d'autre part les entreprises :

- les entreprises financent aussi directement l'offre de formation principalement par la taxe d'apprentissage et également par d'autres fonds, pour un montant de 1 milliard d'euros en 2010 contre 700 millions en 2004.
- les employeurs contribuent sous la forme des rémunérations qu'ils versent aux apprentis ; elles ont augmenté de 75% depuis 2004.

Globalement en 2010, 18.500 € ont été dépensés en moyenne par apprenti dont 13.100€ hors rémunération. Cette dépense rapportée au nombre d'apprentis se partage entre ce que coûte un apprenti :

- aux financeurs de l'offre de formation : 6.800 € partagés entre les entreprises (3.200 €) et les Régions (2.300 €) (plus un financement résiduel de 1.300 €),
- aux pouvoirs publics pour leurs actions en faveur des employeurs (et des apprentis) : 6.300 € dont 5.000 € pour l'Etat, 1.300 € pour les Régions.

Dans un contexte de crise économique, l'augmentation du nombre d'apprentis est moins rapide que les dépenses associées

Les moyens financiers consacrés à l'apprentissage sont en croissance continue depuis 2004 (+50% en 6 ans), croissance qui ralentit cependant en 2010 (+3% entre 2009 et 2010), année où l'on observe même une baisse de la taxe d'apprentissage versée.

Cette évolution s'accompagne d'une modification de la structure : l'offre de formation qui recevait 41% des financements en 2004, n'en reçoit plus que 35% en 2010, alors que les apprentis (rémunérations) et les employeurs (exonérations sociales) voient leur part augmenter.

Le nombre global d'apprentis augmente moins vite que les dépenses associées passant de 369.000 en 2004 à 425.000 en 2009 (+15%) et 426.000 en 2010.

Cet écart entre réalisations et dépenses peut avoir différentes sources :

- du côté de l'offre : formations plus longues, de plus haut niveau ; amélioration de la qualité ; remplissage partiel de certaines sections du fait du manque d'offres d'emploi ou du fait que les métiers pour lesquels on forme sont moins porteurs.
- du côté des apprentis : accroissement de l'âge des apprentis et des niveaux de formation se traduisant par des salaires plus élevés.
- du côté des employeurs : accroissement des exonérations de cotisations sociales (meilleur remboursement de l'Etat aux organismes sociaux), aides provenant du plan d'urgence jeunes de 2009 et 2010.

Ces interrogations appellent des travaux complémentaires.

Le financement par la taxe d'apprentissage approche de ses limites

Plusieurs éléments semblent indiquer que le financement par la taxe d'apprentissage approche de ses limites :

- Pour la première fois en 2010, les CFA ont dû faire face à une baisse des financements de 5% en provenance de la taxe d'apprentissage ce qui les a conduits à utiliser des reliquats des années précédentes.
- Le développement de l'apprentissage dans le supérieur aurait tendance à absorber plus que sa part de taxe d'apprentissage. Cette hypothèse est à étayer par une étude financière à mener.
- L'apprentissage reçoit 62% de la taxe d'apprentissage, soit 10 points de plus que sa part minimum obligatoire (quota de la taxe d'apprentissage à 52% en 2010) par apport supplémentaire provenant du hors-quota. Il n'est pas certain que le passage du quota à 59% prévu en 2015 offre des financements supplémentaires.
- Les 48 OCTA nationaux (sur un total de 140 OCTA) collectent près de la moitié de la taxe dont les fonds libres représentent 18,7% (13,8% de fonds libres pour les OCTA régionaux). La concertation sur l'emploi de ces fonds est une demande très forte des Régions.

Seule l'évolution des niveaux supérieurs permet au nombre d'apprentis de se maintenir

- Les effectifs d'apprentis stagnent en 2010 mais dans un contexte de baisse démographique. Ainsi leur part parmi les jeunes de 16 à 25 ans passe de 4,5% en 2004 à 5% en 2010 et leur part au sein des jeunes en formation professionnelle de 17,6% en 2004 à 19,6% en 2010.
- Le socle de l'apprentissage demeure les niveaux V et IV qui regroupent 74% des apprentis. Cependant, c'est l'augmentation des niveaux supérieurs (+24% entre 2007 et 2010) qui permet aux effectifs de l'apprentissage de se maintenir, alors que les effectifs des niveaux V et IV baissent (-6% sur la même période). La part du supérieur atteint ainsi le quart des effectifs d'apprentis.

- La baisse des effectifs en niveau V (de 239.000 à 192.000 entre 2007 et 2010) n'est pas compensée par la hausse en niveau IV (de 96.000 à 123.000).
- La répartition de l'apprentissage reste très inégale selon les régions, les spécialités, le genre :
 - 42% des apprentis sont formés dans 4 régions et un apprenti sur 6 l'est en Ile de France. 4 Régions présentent un taux d'apprentis parmi les jeunes dépassant 6,4% (moyenne nationale : 5%).
 - Si l'on constate une quasi-stagnation des effectifs au niveau global en 2010, les évolutions selon les régions vont de - 5,6% à +4,1%.
 - l'apprentissage reste une voie de formation essentiellement masculine (68,5% des apprentis sont des garçons) et concentrée dans le domaine de la production (59% des effectifs).
 - la féminisation est très lente (+ 1 point depuis 2004), cependant les filles dominent dans les spécialités de service où elles représentent 80% des effectifs. Elles sont également surreprésentées dans les niveaux supérieurs.

On observe en 2010, une tension sur les ressources de l'offre de formation

En moyenne, 44% de l'offre de formation est financé par les régions qui en sont le premier financeur et 36% par les entreprises.

L'analyse montre des différences notables selon les régions pour ces deux contributeurs principaux.

- L'Ile-de-France se distingue par la forte participation des entreprises qui se monte à 314 millions d'euros (48% du total) largement au-dessus de celle du Conseil régional de 221 millions d'euros (34%) qui cependant est supérieure à la moyenne régionale par apprenti.
- Dans trois régions, les ressources des CFA proviennent à parts presque égales du conseil régional et des entreprises.
- Dans toutes les autres régions, c'est la contribution du Conseil régional qui est la plus importante ; elle dépasse et parfois largement le financement par les entreprises :
 - dans une dizaine de régions, le financement du Conseil régional atteint ou dépasse les 50% du financement total des CFA,
 - dans quelques régions, il représente plus du double du financement des entreprises.

Dans l'ensemble, on observe une tension sur les ressources : l'évolution vers les niveaux supérieurs alliée à une masse salariale globale qui se contracte, entraîne une diminution des ressources en provenance de la taxe d'apprentissage que les conseils régionaux ont des difficultés à compenser avec des budgets déjà serrés.

Ces constats incitent à prolonger la réflexion

- sur l'organisation et le financement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.
- sur le financement de l'offre de formation.
- sur les conséquences de la rénovation de la voie professionnelle (Bac pro en 3 ans) et l'accompagnement de l'apprentissage aux niveaux V et IV : équilibre des niveaux, articulation voie scolaire et apprentissage, choix d'orientation en 3^{ème} ...

SOMMAIRE

PARTIE I : ACTEURS ET FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE (SCHEMA NATIONAL)	9
I - Le financement de l'apprentissage sous l'angle des bénéficiaires finaux	10
II - Le financement de l'apprentissage sous l'angle des contributeurs finaux	15
III - Le circuit de la taxe d'apprentissage	22
IV - Schéma national des flux.....	30
PARTIE II : LES EFFECTIFS D'APPRENTIS ET L'OFFRE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE	33
I - Les établissements de formation	34
II - Les effectifs d'apprentis.....	36
III - Le financement de l'offre de formation par apprentissage	49
1. Les ressources des CFA régionaux métropolitains	50
2. Les deux principaux financeurs des CFA.....	53
3. Les dépenses des CFA.....	61
4. Les investissements des CFA	65
5. Les aides aux jeunes	68

ANNEXES

Annexes de la partie I	
Annexes de la partie II	

INTRODUCTION

Le rapport sur le financement et les effectifs de l'apprentissage (données 2010) s'inscrit dans la continuité des rapports précédents pour effectuer une analyse sur 6 ans de 2004 à 2010.

Il permet de cerner les grandes masses financières dégagées au niveau national par les principaux financeurs finaux (Entreprises, Régions, Etat) à destination des bénéficiaires finaux (CFA, employeurs d'apprentis, apprentis eux-mêmes), de les schématiser et d'**analyser les circuits de la taxe d'apprentissage**.

Au niveau régional, il permet d'approfondir le **financement des CFA** et de le rapprocher des **effectifs d'apprentis** correspondants.

Ce rapport fournit ainsi des éléments pour mesurer la portée des différentes mesures mises en œuvre pour développer l'apprentissage dans le cadre de la loi de Cohésion sociale du 18 janvier 2005 (augmentation du quota de 40 à 52%, augmentation des versements au FNDMA, intermédiation obligatoire des OCTA, création de la CDA en compensation d'un crédit d'impôt pour les employeurs d'apprentis), et en 2009- 2010 dans le cadre du plan d'urgence pour les jeunes.

Si ce rapport ne peut pas, en revanche, mesurer les effets de textes plus récents comme la Loi du 28 juillet 2011 (Loi « Cherpion ») et plus généralement du plan alternance 2011 (augmentation du quota de la taxe d'apprentissage, système de bonus-malus pour les entreprises de plus de 250 salariés, simplifications et incitations diverses), il permet néanmoins de réfléchir sur des questions d'actualité et notamment :

- le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur et la baisse des effectifs des niveaux V et IV,
- les limites des financements par la taxe d'apprentissage,
- les rôles comparés des différents contributeurs pouvoirs publics
 - o celui des Régions qui financent et orientent l'offre de formation, versent des primes incitatives aux employeurs, aident les apprentis
 - o et l'Etat dont l'action consiste principalement à favoriser le développement de contrats d'apprentissage par des incitations sociales et fiscales
- la complémentarité des financements des CFA entre les Régions, d'une part, les entreprises et leurs branches, d'autre part.

Le présent rapport a été adopté en séance plénière du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie, le 18 décembre 2012.

Le rapport est composé de deux parties :

Partie I : Acteurs et financement de l'apprentissage

Cette partie propose une approche globale nationale des volumes et des flux financiers de l'apprentissage en 2010 par la mise en commun de statistiques provenant de multiples sources : Etat (DGEFP, DGFIP), services statistiques de l'Etat (DARES - DEPP), Conseils régionaux, branches professionnelles.

Partie II : Zoom sur l'offre de formation

Cette partie consiste à approfondir le financement de l'offre de formation par apprentissage :

- en consolidant les données provenant des conseils régionaux et des ministères en charge de CFA nationaux qui exploitent les comptes financiers de leurs organismes de formation ;

en les rapprochant du nombre d'apprentis par région provenant de l'enquête SIFA du Ministère de l'Education nationale.

Rappel du cadre d'élaboration des rapports du CNFPTLV sur l'apprentissage

L'apprentissage constitue une voie de formation initiale qui se déroule sous contrat de travail. L'apprenti reçoit des enseignements dispensés en alternance, dans un centre de formation d'apprenti (CFA) et, en situation d'emploi, au sein d'une entreprise.

Les acteurs intervenant dans le dispositif « apprentissage » sont multiples (apprentis, centres de formation d'apprentis, organismes gestionnaires, organismes collecteurs, entreprises, Régions, Etat, etc.) et **les flux financiers** qu'ils génèrent, empruntent des circuits complexes.

Une vue d'ensemble du système apparaissant nécessaire, le Conseil a fixé comme priorité à la Commission des comptes de tracer **le cadre d'un système d'information** constituant **un socle commun de connaissances** pour l'ensemble des acteurs.

Le cadre ainsi établi est le résultat **d'une démarche concertée** avec les acteurs de l'apprentissage et les fournisseurs d'information.

Il vise à la clarification de données éparses, complexes et peu lisibles : il doit permettre de recenser et de présenter toutes les composantes du financement de l'apprentissage. Pour cela, il rassemble et met en cohérence, dans un cadre unique, des sources statistiques et financières, nationales et régionales. Son élaboration est progressive car elle nécessite l'adaptation des sources d'information existantes, ainsi que des améliorations méthodologiques. Le cadre évolue au fil du temps pour tenir compte des changements législatifs et réglementaires.

Depuis l'année 2009 (données 2007), l'utilisation d'un Intranet permet la remontée par les Régions des données des comptes financiers des CFA.

Une base de données a ainsi été créée permettant une exploitation plus aisée des données dont l'accès sera ouvert à tous.

PARTIE I :

ACTEURS ET FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE

SCHEMA NATIONAL

I. Le financement de l'apprentissage sous l'angle des bénéficiaires finaux

En 2010, le financement de l'apprentissage atteint 8 milliards d'euros ; il est en constante augmentation depuis 2004 de 9% en rythme annuel, de plus de 50% sur les sept ans de l'étude. Le rythme de cette progression se ralentit cependant en 2010 pour se situer à 4%.

Dans le même temps, les effectifs sont passés de 373.000 en 2004 à 434.000 en 2008 (+16%) et sont depuis lors presque stables (433.000 en 2010).

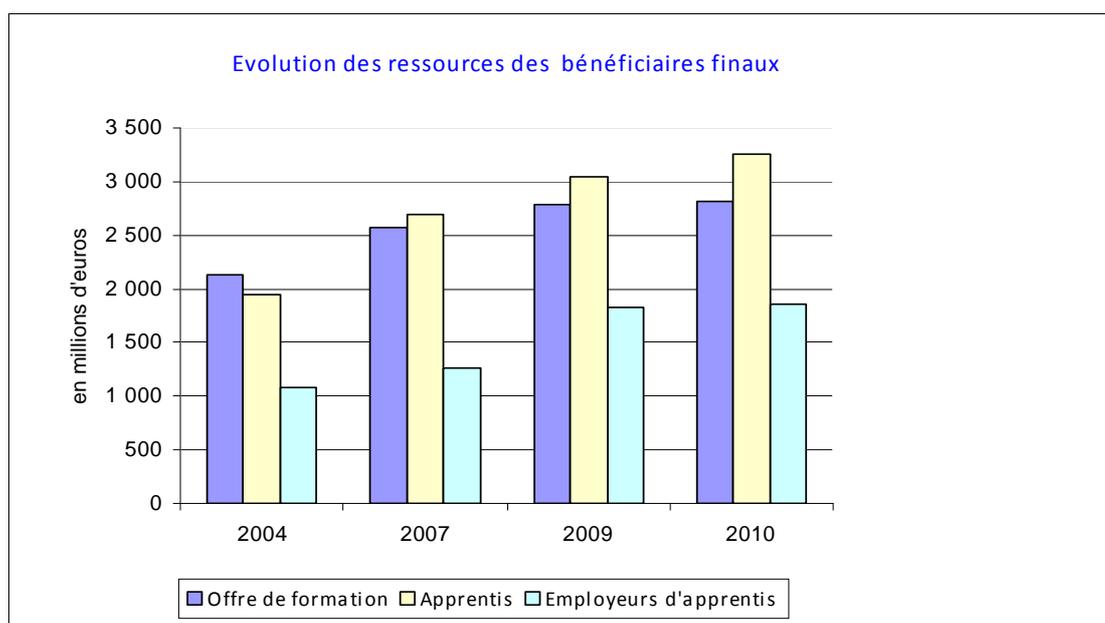
Tableau de synthèse du financement de l'apprentissage sous l'angle des bénéficiaires

en millions d'euros

Bénéficiaires finaux	2004	2007	2009	2010	Evolution 2009/2010	Evolution 2004/2010
Offre de formation	2 135 41%	2 578	2 780	2 817 35%	1%	32%
Apprentis	1 950 38%	2 690	3 039	3 249 40%	7%	67%
Employeurs d'apprentis	1 078 21%	1 270	1 827	1 860 23%	2%	73%
Autres		84	117	103		
Total bénéficiaires	5 163	6 622	7 763	8 029	3%	56%

Les apprentis et l'offre de formation (CFA) sont les principaux bénéficiaires du financement de l'apprentissage.

Sont aussi bénéficiaires, les entreprises qui emploient des apprentis.



1. Les CFA reçoivent 2,8 milliards d'euros (35% du financement)

De 2004 à 2008, les ressources de l'offre de formation étaient en constante augmentation passant de 2.135 millions d'euros à 2.443 millions d'euros en 2006 et 2.730 millions d'euros en 2008. Depuis 2009, on assiste à une quasi stabilisation autour de 2.800 millions d'euros.

En 2010, les versements de taxe aux CFA ont baissé de 5% et pour la première fois, ils ont du faire appel à un report de taxe de 26 millions d'euros des années précédentes et ont ainsi consommé un montant de taxe supérieur à celui qu'ils ont reçu.

L'analyse détaillée du financement de l'offre de formation figure en partie II-III de ce rapport.

Offre de formation (CFA)

	en millions d'euros
Subvention des Régions aux CFA régionaux (y compris investissements)	1 155
Participation des Régions aux frais de Transport, d'Hébergement et de Restauration (THR) *	85
Concours des entreprises Taxe d'apprentissage reçue**	796
Concours des entreprises Fonds mutualisés de la professionnalisation, taxes fiscales (ANFA, AFT) et cotisation professionnelle (CCCA-BTP) **	196
Contribution des organismes gestionnaires	87
Participation des familles aux frais de Transport, d'Hébergement et de restauration (THR)	58
Subvention des Ministères aux CFA à recrutement national et autres ressources provenant de l'Etat	18
Autres collectivités	38
Ventes et prestations	88
Contreparties comptables	150
Report de taxe d'apprentissage	26
Autres ressources	121
Total	2 818

Source : comptes financiers des CFA - remontée CNFPTLV

* Il s'agit ici de la partie des fonds du THR pour les apprentis qui transite par les CFA (une partie des fonds du THR est versé directement aux apprentis par les conseils régionaux) ; ces fonds contribuent également à l'activité des CFA lorsqu'ils gèrent des structures d'hébergement et/ou de restauration

** Les sources des contributeurs donnent des répartitions sensiblement différentes ; on peut attribuer ces différences à une difficulté d'identification de l'origine exacte (taxe d'apprentissage ou autres concours des entreprises) dans les comptes des CFA.

2. Les employeurs d'apprentis bénéficient de 1,9 milliard d'euros (24%)

Les employeurs d'apprentis (en majorité des entreprises) bénéficient de la part de l'Etat :

- d'exonérations de cotisations sociales patronales sur le salaire versé à leurs apprentis pour un montant de 1.311 millions d'euros en 2010, stable par rapport à 2009 qui avait enregistré une augmentation de près de 40% par rapport à 2008.

La forte croissance de l'année 2009 s'expliquait par un « rebasage » des versements de l'Etat auprès des organismes sociaux qui étaient notoirement insuffisants les années précédentes et créaient une dette permanente. En 2009, l'Etat a apuré sa dette (en payant 326 millions d'euros aux organismes sociaux en sus des versements de l'année) et a rebasé ses versements afin de ne pas reconstituer de dette.

A noter : les statistiques ne nous permettent pas de distinguer entre les cotisations patronales et les cotisations salariales qui sont ici entièrement affectée aux employeurs.

- d'un crédit d'impôt sur les sociétés (dit crédit d'impôt apprentissage) créé en 2005 et qui se monte à 430 millions d'euros en 2010 relativement stable depuis 2008, après une augmentation de 50% depuis sa création.

En outre, en 2010, dans le cadre du Plan d'urgence pour les jeunes, les employeurs :

- ont bénéficié de 19 millions d'euros au titre du dispositif « zéro charges » pour les embauches d'apprentis dans les entreprises de plus de 10 salariés,
- et ont reçu 100 millions d'euros au titre de l'aide de 1.800€ pour l'embauche d'un apprenti supplémentaire dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Ces aides ont été versé par Pôle Emploi.

En raison de décalages, la somme réellement versée par l'Etat à Pôle Emploi est différente de celle versée par Pôle Emploi aux entreprises. En 2010, l'Etat a versé 163 M€ à Pôle Emploi au titre de la prime à l'embauche d'un apprenti supplémentaire et 0 au titre du dispositif "zéro charges".

Ainsi, les employeurs d'apprentis ont bénéficié en 2010 de la part de l'Etat, d'un financement en légère augmentation par rapport à 2009 (+2%) après une hausse de 30% entre 2008 et 2009.

Les entreprises reçoivent par ailleurs une indemnité compensatrice forfaitaire (également appelée prime) versée et modulée par les Régions selon les actions qu'elles mènent. Le montant a globalement baissé de 7% entre 2009 et 2010 passant de 628 millions d'euros à 584 millions d'euros.

Afin d'éviter les double-comptes et par convention, il a été choisi de porter l'indemnité compensatrice forfaitaire (ICF) ou prime aux employeurs :

- côté bénéficiaires, au bénéfice des apprentis (incluse dans les rémunérations qui leur sont versées par leurs employeurs),
- côté contributeurs, en tant que contribution des Régions.

Employeurs d'apprentis

en millions d'euros

Crédit d'impôt apprentissage	430
Exonération de charges salariales et patronales sur le revenu de l'apprenti	1 311
Exonération de charges dans le cadre du Plan d'urgence pour les jeunes	119
Moindre charge	1 860

Source : Loi de finances

Notes :

- (1) Les employeurs d'apprentis sont placés sur le schéma comme bénéficiaires, mais ils sont à la fois bénéficiaires et contributeurs ; les éléments ci-dessus représentent une moindre charge imputable sur leur rôle de contributeurs (pour les rémunérations) ; voir les comptes en T en annexe de ce rapport.
- (2) le compte des employeurs d'apprentis est incomplet du fait de manques d'informations concernant :
 - en ressources la production des apprentis,
 - en charges, le tutorat et autres dépenses liées à l'emploi des apprentis.
- (3) Afin d'éviter un double-compte, l'ICF (primes aux employeurs) versée par les Régions soit 584 M€, n'est pas comptabilisée dans le compte des employeurs, mais dans celui des apprentis.

3. Les apprentis et leurs familles bénéficient de 3,2 milliards d'euros (40%)

Les apprentis reçoivent la rémunération de leur travail. Le total des rémunérations reçues en 2010 se monte à 2.944 millions d'euros en augmentation de 7% par rapport à 2009 (voir en annexe le changement de source).

Les ménages concernés bénéficient en outre d'une exonération de l'impôt sur le revenu pour le salaire des apprentis. Cette exonération représente 265 millions d'euros en 2010.

Les apprentis bénéficient également d'aides qui leur sont attribuées par les Conseils régionaux : aides directes au THR versée sans l'intermédiation des CFA, aides au permis de conduire, à la mobilité, fonds social d'urgence, etc. Ces aides représentent 40 millions d'euros en 2010.

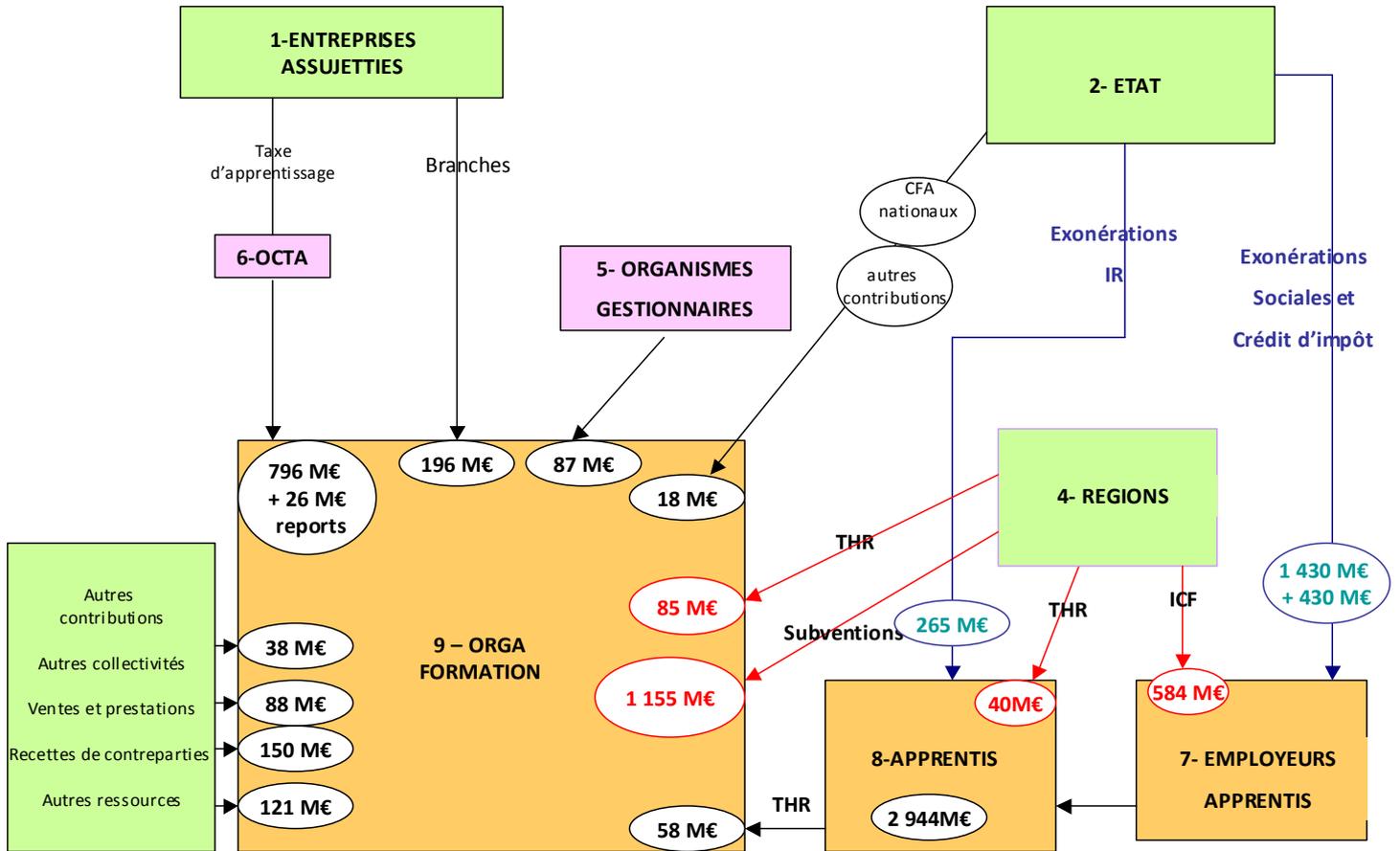
Apprentis

en millions d'euros

Rémunérations des apprentis	2 944
Crédit d'impôt sur le revenu de l'apprenti	265
Aides directes des Conseils régionaux *	40
TOTAL	3 249

* les apprentis reçoivent également des aides par l'intermédiaire des CFA (cf Partie II du rapport). Selon les politiques, les Conseils régionaux versent les aides au THR soit par l'intermédiaire des CFA, soit directement aux apprentis.

CNFPTLV – Schéma des bénéficiaires « finaux » 2010 : 432.661 apprentis + pré-apprentis (pondéré)



La description des acteurs ainsi que leurs comptes détaillés (comptes en T) figurent en annexe de la Partie I.

II Le financement de l'apprentissage sous l'angle des contributeurs finaux

En 2010, **8 milliards d'euros** sont consacrés au financement de l'apprentissage dont 3,3 milliards d'euros soit 41% proviennent des entreprises (entreprises assujetties et employeurs), 2,2 milliards d'euros de l'Etat (27%) et 2 milliards d'euros (24%) des Régions.

Si l'on ne tient pas compte des rémunérations des apprentis (champ du compte formation professionnelle de la DARES), le financement de l'apprentissage se monte à **5,7 milliards d'euros** en 2010 dont 38% provenant de l'Etat, 35% des Régions et 17% des entreprises.

Chaque contributeur finance selon des modalités différentes :

Les entreprises versent la taxe d'apprentissage aux CFA mais aussi d'autres contributions des branches dont elles relèvent.

Les employeurs d'apprentis versent des rémunérations aux apprentis.

L'Etat intervient sous forme de dépenses fiscales et sociales (exonérations de cotisations ou d'impôts).

Les Régions subventionnent les CFA en particulier pour leur fonctionnement pédagogique. Elles versent également des primes aux employeurs d'apprentis et des aides aux apprentis.

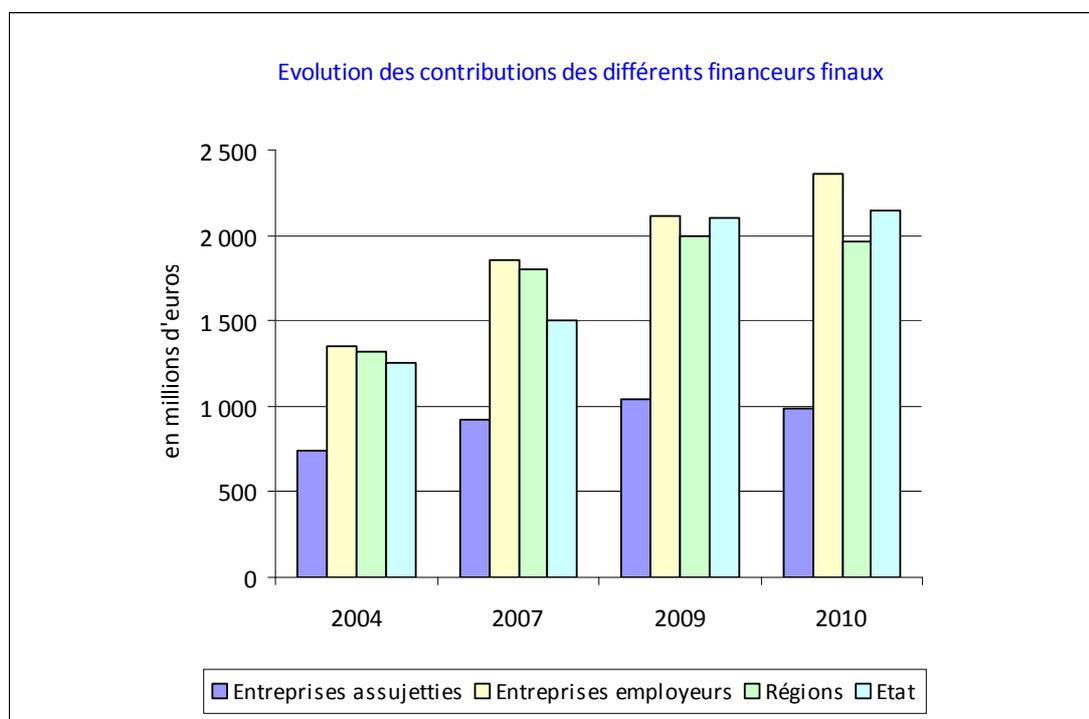
Le financement est en constante augmentation depuis 2004. En sept ans, l'apprentissage a bénéficié de 55% de financement en plus. Tous les financeurs sont concernés par cette hausse des financements.

Entre 2009 et 2010 cependant, les financements issus de la taxe d'apprentissage sont en baisse de 5%.

Tableau de synthèse du financement de l'apprentissage sous l'angle des contributeurs

en millions d'euros

Contributeurs finaux	2004	2007	2009	2010	Evolution 2009/2010	Evolution 2004/2010
Entreprises assujetties	735 14%	927	1 040	992 12%	-5%	35%
Entreprises employeurs	1350 26%	1 852	2 116	2 360 29%	12%	75%
Régions	1 321 26%	1 807	1 995	1 967 24%	-1%	49%
Etat	1 254 24%	1 507	2 107	2 143 27%	2%	71%
Organismes gestionnaires	73 1%	77	80	87 1%	9%	19%
Apprentis et leur famille	43 1%	71	63	58 1%	-8%	35%
Autres ressources	388 8%	381	362	422 5%	17%	9%
Total contributeurs	5 164	6 622	7 763	8 029	3%	55%



1. Les entreprises versent 3,3 milliards d'euros à l'offre de formation et aux apprentis (41% du financement)

1.1. Les entreprises en tant que contributeur final des CFA (entreprises « assujetties »)

Les entreprises « assujetties » versent, par l'intermédiaire des OCTA, la taxe d'apprentissage sous forme de concours financiers aux CFA, concours obligatoires pour les employeurs d'apprentis, affectation libre pour les autres.

De plus, les branches professionnelles peuvent prévoir, par voie conventionnelle et selon des pourcentages qu'elles déterminent, l'affectation de fonds mutualisés au financement de l'apprentissage. Ainsi les entreprises versent également aux CFA, par l'intermédiaire des OPCA, des sommes issues des fonds mutualisés de la professionnalisation. Dans certaines branches, s'ajoutent des taxes fiscales (secteurs de la réparation automobile et des transports routiers) ou une cotisation professionnelle (secteur du bâtiment).

Après avoir fortement augmenté (+37%) entre 2004 et 2008, leur contribution s'élève depuis à environ 1 milliard d'euros. Entre 2009 et 2010, on note cependant une baisse significative (-5%) de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises qui a poussé les CFA à puiser dans leurs réserves.

Entreprises	en millions d'euros
Taxe d'apprentissage *	796
Fonds mutualisés de la professionnalisation	114
Taxe fiscale (secteurs du transport routier et de la réparation automobile) Cotisation professionnelle (secteur du bâtiment)	82
Total	992

* Taxe reçue : 796 M€, Taxe consommée : 822 M€

Remarque : les sources des contributeurs (fonds mutualisés et taxes) donnent des répartitions sensiblement différentes ; on peut attribuer ces différences à une sous-estimation dans la source DGEFP d'une part, à une difficulté d'identification de l'origine exacte (taxe d'apprentissage ou autres concours des entreprises) dans les comptes des CFA.

1.2 Les employeurs des apprentis

Pour la plupart ce sont des entreprises qui interviennent sur le champ de l'apprentissage en tant qu'employeurs d'apprentis ; elles versent des salaires aux apprentis en contrepartie de leur travail.

Les entreprises supportent également des coûts liés notamment au tutorat et à l'aménagement du poste de travail qui ne sont pas quantifiables.

Le total des rémunérations versées en 2010 se monte à 2.360 millions d'euros (hors primes des Régions pour éviter un double-compte), soit 12% de plus qu'en 2009.

A noter cependant une évolution des fichiers DADS.

Employeurs

	en millions d'euros
Rémunérations des apprentis *	2 360

* hors ICF (primes régionales aux employeurs)

2. Les Régions contribuent pour près de 2 milliards d'euros (soit 24% du financement de l'apprentissage)

Le financement provenant des **Régions** a augmenté de 50% entre 2004 à 2009 pour se stabiliser à près de 2 milliards d'euros en 2009 et 2010. La part relative des Régions subit cependant une décroissance de 1 point.

Les Régions contribuent de plusieurs manières :

- subventions à l'offre de formation pour un montant d'1,1 milliard d'euros dont 1 milliard pour le fonctionnement et près de 100 millions d'euros pour l'investissement.

A noter : une partie des investissements est effectuée via les organismes gestionnaires des CFA ou des structures juridiques spécifiques et n'est pas prise en compte ici.

- aides directes ou indirectes (via les CFA) aux apprentis pour le transport, l'hébergement et la restauration (THR), aides à la mobilité européenne, au premier équipement des jeunes, etc.
- indemnités compensatrices forfaitaires (primes) aux employeurs d'apprentis dont les Régions ont la pleine et entière responsabilité du versement. En 2010, des primes ont été versées pour un montant de 584 millions d'euros. Selon les Régions, d'autres aides sont attribuées aux employeurs (aide au tutorat par exemple).
- actions de promotion de l'apprentissage comme les Olympiades des métiers, mais aussi animation et accompagnement, formation de formateurs, etc.

Régions

en millions d'euros

Financement du fonctionnement des CFA régionaux (hors THR)	1 062
Financement de l'investissement des CFA *	93
Participation des Régions aux frais de THR par l'intermédiaire des CFA**	85
Aides directes des Régions aux apprentis ou leur famille (THR, mobilité, équipement ...)	40
Indemnités compensatrices forfaitaires (ICF) aux employeurs d'apprentis	584
Autres dépenses des Régions pour l'apprentissage : (investissements hors compte des CFA, formation de formateurs, accompagnement et animations régionales, olympiades des métiers ...)	101
Total	1 965

** une partie du THR est reversée aux apprentis ; de plus certaines Régions versent leurs aides au transport directement aux apprentis.

3. L'Etat contribue pour 2,1 milliards d'euros (soit 27 %)

La contribution de l'Etat se fait sous forme de dépenses sociales et fiscales :

- remboursement aux régimes de sécurité sociale, aux caisses complémentaires et à l'UNEDIC des exonérations de cotisations sociales des apprentis et de leurs employeurs
- crédit d'impôt pour les employeurs et exonération d'impôt sur le revenu pour les apprentis.

Les dépenses sociales et fiscales de l'Etat atteignent maintenant un niveau qui dépasse le financement des Régions dirigé, quant à lui, principalement vers l'offre de formation.

Sa part dans le financement de l'apprentissage (27 %) a fortement augmenté notamment en 2009 pour atteindre près de 2,2 milliards d'euros. En 2010, on observe une stabilisation des montants financés par l'Etat.

L'ensemble des contributions de l'Etat suit ce même cheminement : forte augmentation jusqu'à 2008 ou 2009, stabilité en 2010.

- les versements au titre des exonérations de cotisations sociales passent de 823 millions d'euros en 2004 à 950 millions d'euros en 2008 et 1.326 millions d'euros en 2009 soit une augmentation de 15% entre 2004 et 2008 et de près de 40% entre 2008 et 2009 suivie d'une stabilisation en 2010.

La forte croissance de l'année 2009 s'expliquait par un « rebasage » des versements de l'Etat auprès des organismes sociaux qui étaient notoirement insuffisants les années précédentes et créaient une dette permanente. En 2009, l'Etat a apuré sa dette (en payant 326 millions d'euros aux organismes sociaux en sus des versements de l'année) et a rebasé ses versements afin de ne pas reconstituer de dette.

- montée en puissance du crédit d'impôt en faveur des entreprises employeurs créé en 2005 pour compenser la CDA ; son montant atteint désormais 430 millions d'euros en 2010.
- les exonérations d'impôt sur le revenu en faveur des apprentis et de leurs familles ont également fortement augmenté passant de 175 millions d'euros en 2004 à 240 millions d'euros en 2008 (+37%) pour se monter à 265 millions d'euros en 2010.

En outre, en 2010, dans le cadre du Plan d'urgence pour les jeunes, l'Etat par l'intermédiaire de Pôle Emploi a versé aux employeurs :

- 19 millions d'euros au titre du dispositif « zéro charges » pour les embauches d'apprentis dans les entreprises de plus de 10 salariés,
- 100 millions d'euros au titre de l'aide de 1.800€ pour l'embauche d'un apprenti supplémentaire dans les entreprises de moins de 50 salariés.

En raison de décalages, la somme réellement versée par l'Etat à Pôle Emploi est différente de celle versée par Pôle Emploi aux entreprises. En 2010, l'Etat a versé 163 M€ à Pôle Emploi au titre de la prime à l'embauche d'un apprenti supplémentaire et 0 au titre du dispositif "zéro charges".

Etat

en millions d'euros

Exonération de cotisations salariales et patronales sur le salaire de l'apprenti	1 311
Crédit d'impôt pour les employeurs d'apprentis	430
Exonération d'impôt sur le revenu du ménage de l'apprenti	265
Zéro charges apprentis (Plan d'urgence jeunes)	19
Prime à l'embauche d'un apprenti supplémentaire versée par Pôle Emploi (Plan d'urgence jeunes)	100
Autres dépenses pour l'offre de formation dont subventions aux CFA nationaux	18
Total	2 143

4. Autres contributeurs

Viennent ensuite d'autres contributeurs finaux dont la participation financière directe est nettement moins importante, malgré leur rôle non négligeable dans le circuit de l'apprentissage.

- Les organismes gestionnaires des centres de formation avec 87 millions d'euros (soit 1 %). Les apports des organismes gestionnaires ne sont pas entièrement retracés dans les comptes des CFA, notamment en ce qui concerne les investissements, les mises à disposition (totales ou partielles) de personnel administratif.
- Les apprentis et leur famille avec 58 millions d'euros (soit 1%) dont les frais sont concentrés sur le transport, l'hébergement et la restauration des apprentis. Une partie de cette somme provient d'aides attribuées par les Régions aux apprentis.

5. Autres contributions

Les autres contributions se répartissent en plusieurs domaines :

- Ventes de produits fabriqués et prestations de services par les apprentis du CFA : 72 millions d'euros
- Commensaux (service de repas pour les personnes extérieures au CFA) : 15 millions
- Contributions d'autres collectivités (départements, communes...) pour 38 millions d'euros
- Contreparties comptables :
 - Quotes-parts de subventions virées au compte de résultat (étalement des immobilisations subventionnées) : 111 millions d'euros,
 - Reprises sur amortissements et provisions : 17 millions d'euros,
 - Transfert de charges : 15 millions,
 - Produits financiers : 6 millions d'euros,
 - Report de taxe d'apprentissage : 26 millions d'euros.

Ainsi le poste « autres ressources » non encore identifiées diminue régulièrement pour ne plus atteindre que 121 millions en 2010 (435 en 2004).

III. Focus sur le circuit de la taxe d'apprentissage

1. Fonctionnement

En vertu de la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971, la taxe d'apprentissage est un impôt sur les entreprises employant des salariés qui peuvent s'en exonérer en finançant les premières formations technologiques et professionnelles, dont l'apprentissage.

Cette taxe est partagée en deux fractions :

- le « quota » : fraction de la taxe réservée au financement de l'apprentissage. Il représente depuis 2004, 52% de la taxe. Il est lui-même divisé en deux parties :
 - 30 % pour les concours financiers aux centres de formation d'apprentis (CFA) et aux sections d'apprentissage (SA)
 - 22 % pour le Fonds national de modernisation et de développement de l'apprentissage (FNDMA) au profit de la péréquation régionale et de contrats d'objectifs et de moyens (COM) signés entre l'Etat et les Conseils régionaux.

Information : à compter de 2012, le quota augmente progressivement jusqu'à atteindre 59% en 2015. Le FNDMA devient un compte d'affectation spéciale de la Loi de finances ; la contribution reste fixée à 22%.

- le « hors quota » destiné au financement des premières formations technologiques et professionnelles, qu'elles se déroulent sous statut scolaire (ex. enseignements dispensés dans les lycées professionnels) ou sous statut d'apprenti. Une partie du hors-quota peut donc aller à l'apprentissage.

Les versements au titre de la taxe d'apprentissage sont obligatoirement effectués par l'intermédiaire d'un organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) et affectés :

- d'une part aux organismes de formation : CFA pour l'apprentissage, établissements de formation autorisés pour les autres premières formations,
- d'autre part à l'Etat (Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage) qui assure une péréquation entre les régions et qui conventionne avec les Régions.

Des règles de base régissent les versements des entreprises :

- respect de la répartition quota / hors-quota,
- part obligatoire destinée au FNDMA,
- obligation de versement au CFA de leur apprenti (concours financier obligatoire) pour les entreprises employeurs d'apprentis qui participent ainsi au coût pédagogique, sur la base du coût par apprenti tel qu'il figure sur les listes d'établissements publiés annuellement par les préfetures de région.
- au-delà, liberté d'affectation des fonds au CFA ou à l'établissement de formation de leur choix (à condition qu'il figure sur les listes préfectorales).

Si les entreprises n'ont pas indiqué d'affectation, l'OCTA a toute latitude pour répartir les fonds (dits fonds disponibles ou libres) aux établissements de formation de leur choix (à condition là

encore qu'il figure sur la liste préfectorale et que la répartition quota/hors-quota soit respectée).

2. Le circuit de la taxe en 2010

Pour des raisons de cohérence interne entre les données, l'analyse est basée uniquement sur les données de la DGEFP (remontées de données des OCTA – système PACTOLE). A noter : il reste 8 OCTA n'ayant pas répondu

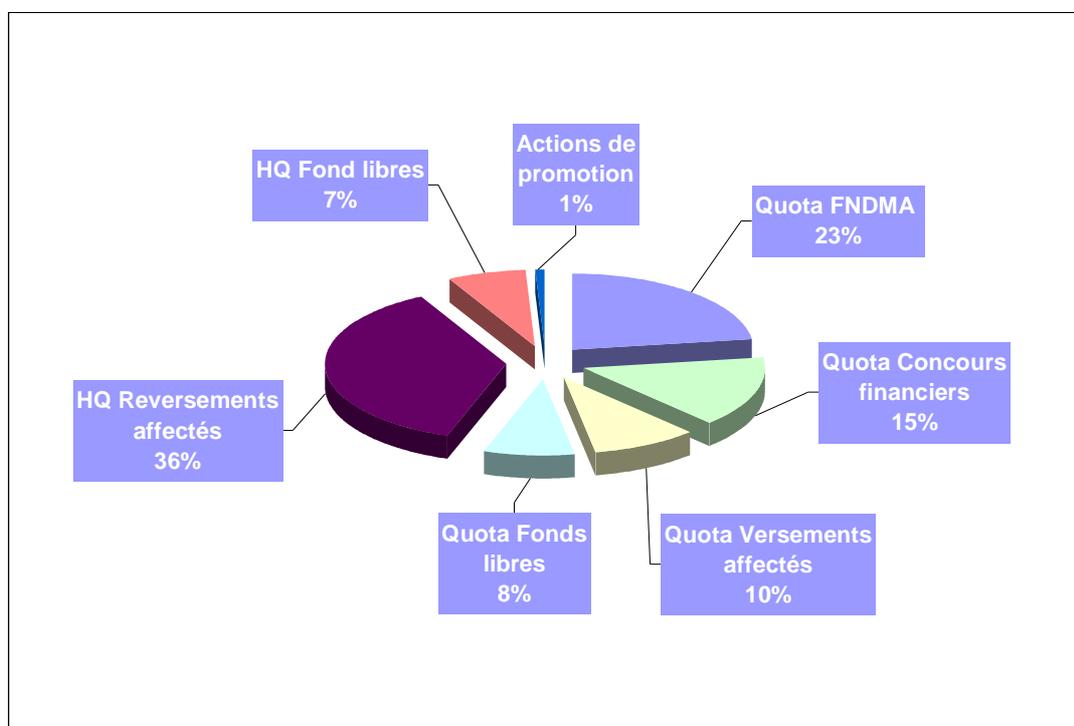
2.1 La taxe d'apprentissage finance les premières formations professionnelles et technologiques

L'intermédiation obligatoire (depuis 2006) des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (OCTA) permet de mieux appréhender le montant global de la taxe collectée et celui de la taxe répartie grâce à l'exploitation des états de collecte et de répartition communiqués par ces organismes à la DGEFP (système PACTOLE).

En 2010, la collecte totale de la taxe d'apprentissage (basée sur les salaires 2009) s'élève à **1,9 milliards d'euros** soit une baisse de 3% par rapport à 2009.

Après déduction des frais de gestion des OCTA sur les opérations de collecte et de répartition (28 millions d'euros), les fonds à **répartir** en 2010 s'élèvent à **1.871 millions d'euros**.

Sur cette somme, 1.034 millions d'euros sont répartis au titre du Quota et 837 millions au titre du Hors-Quota. Le graphique et le tableau ci-dessous permet de détailler les affectations.



85 % des fonds ont fait l'objet d'affectation par les entreprises (y compris les fonds destinés au FNDMA et les concours financiers des employeurs (contribution obligatoire aux CFA de leur apprenti des entreprises qui emploient des apprentis) et 15% (dits fonds libres) ont été attribués par les OCTA.

Remarque : les pourcentages théoriques de collecte ne se retrouvent pas strictement dans cette répartition

Cette somme se répartit de la manière suivante :

	2008	2009	2010	Evolution 2009/2010	Part 2010
FNDMA	404	436	428	-2%	23%
Concours financiers obligatoires (CFA des apprentis de l'entreprise)	132	275	277	1%	15%
Versements aux CFA affectés par les entreprises	283	198	178	-10%	10%
Versements aux CFA non affectés par les entreprises	153	153	151	-1%	8%
TOTAL QUOTA	972	1062	1034	-3%	55%
Reversements affectés par les entreprises (CFA et autres premières formations)	659	721	692	-4%	37%
Reversements non affectés par les entreprises (CFA et autres premières formations)	132	141	130	-8%	7%
Actions de promotion	16	16	15	-6%	1%
TOTAL HORS-QUOTA	807	878	837	-5%	45%
TOTAL QUOTA + HORS-QUOTA	1779	1940	1871	-4%	100%
<i>DONT Versements aux CFA (Quota+Hors-Quota) hors FNDMA</i>	691	751	729	-3%	39%
<i>DONT Versements aux autres formations provenant du Hors-Quota</i>	684	753	714	-5%	38%
TOTAL APPRENTISSAGE (versements aux CFA et FNDMA)	1095	1187	1157	-3%	62%

Source : DGEFP - annexe au PLF 2012 - Pactole

2.2 L'apprentissage est destinataire de près de 1,2 milliard d'euros soit 62% des fonds de la taxe d'apprentissage.

39% sont affectés directement aux CFA (via les OCTA)

En 2010, au titre du quota, les CFA ont reçu des concours financiers obligatoires (versements des entreprises aux CFA de leurs apprentis) pour un montant de 277 millions d'euros soit 15% du quota. Ils ont reçu également 178 millions d'euros affectés par les entreprises et 151 millions suite à une décision d'attribution prise par les organismes collecteurs (sur les fonds disponibles ou fonds libres).

Comme le montre le schéma ci-dessous, en complément de la partie affectée aux CFA au titre du quota (environ 30% de la taxe), environ 123 millions d'euros au titre du hors-quota leur est également attribuée.

23% des fonds sont destinés au Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA)

En 2010, selon PACTOLE, 428 millions d'euros sont destinés au FNDMA via les OCTA.

Selon les comptes du FNDMA, les ressources de ce dernier se sont montés à 561 millions d'euros y compris les reports d'excédents des années précédentes (16M€).

Le montant des ressources affectées aux Régions par la **première section** du Fonds national de modernisation et de développement de l'apprentissage (FNDMA), c'est-à-dire la **péréquation** entre régions, s'est élevé à 200 millions d'euros, soit la presque totalité des recettes de la section.

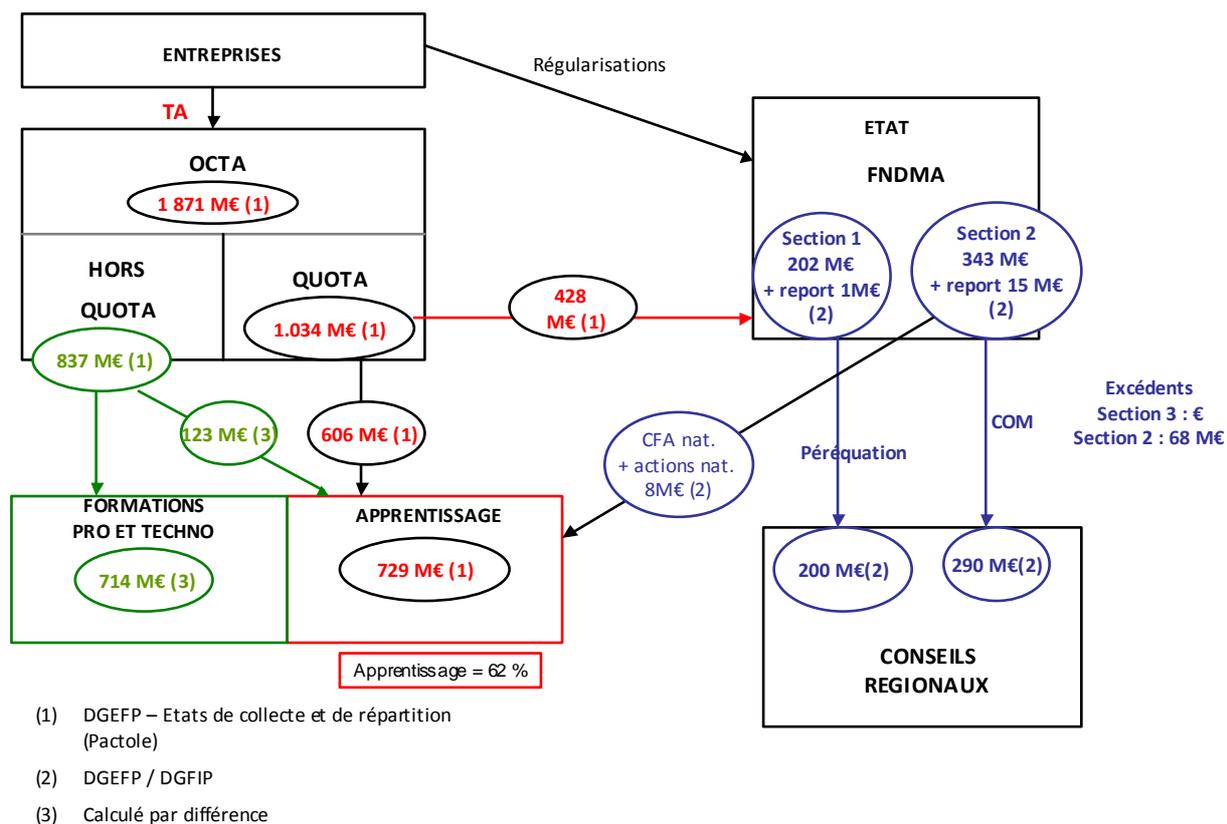
Les ressources affectées à la **deuxième section** ont fait l'objet d'une répartition auprès des Régions suite à la **signature de Contrats d'objectifs et de moyens (COM)** pour un montant de 290 millions d'euros en baisse par rapport à 2009 qui avait vu une forte augmentation par rapport aux années précédentes (198 millions en 2006, 264 millions en 2008, 323 millions en 2009).

L'année 2010 conclut les financements liés aux COM première génération qui ont aidé les Régions à restructurer l'appareil de formation.

Les ressources du FNDMA ayant été supérieures aux affectations, un report de 70 millions d'euros est effectué sur l'année 2011.

Environ 4 millions d'euros ont en outre été attribués aux CFA nationaux et 4 millions d'euros à des actions de développement et de promotion de l'apprentissage par les réseaux consulaires.

Circuit de la taxe d'apprentissage 2010



A noter des différences entre les sources :

Ressources 2010 du FNDMA :

- 428 M€ selon la DGEFP (versements des OCTA), probablement sous estimé
- 545 M€ selon le Budget de l'Etat qui comprend outre les versements des OCTA, des versements résiduels et des versements « sanctions ».

Versements aux CFA

- 729 M€ selon la DGEFP
- 796 M€ selon les comptes des CFA.

Les différences peuvent provenir :

- des confusions dans les comptes des CFA entre les fonds provenant de la taxe d'apprentissage et ceux provenant des autres contributions des entreprises,
- une sous-estimation de la source DGEFP.
- une surestimation de l'origine taxe d'apprentissage dans le budget de l'Etat.

3. Les organismes collecteurs

Les organismes collecteurs (notamment organisations professionnelles nationales ou régionales, chambres consulaires régionales) sont au nombre de 144. 136 ont transmis leurs données à la DGEFP pour 2010.

Parmi eux, 48 OCTA ont une habilitation nationale ; ils peuvent collecter et répartir la taxe sur tout le territoire.

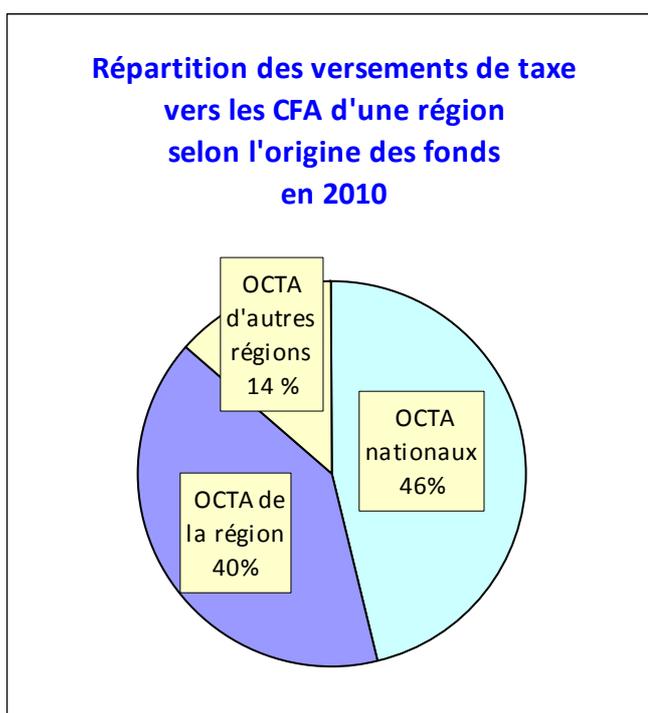
88 OCTA sont habilités régionalement ; ils doivent collecter dans leur région d'implantation ; ils peuvent répartir la taxe dans ou hors de leur région.

Les 48 OCTA nationaux ont collecté 910 millions d'euros soit 48% de la taxe d'apprentissage et les 88 OCTA régionaux 989 millions d'euros soit 52%.

4. L'origine de la taxe

L'analyse des financements croisés entre les régions permet de faire les constatations suivantes :

En moyenne, les CFA d'une région reçoivent 40% de leur taxe via des OCTA implantés dans la même région, 14% d'OCTA implantés dans d'autres régions et 46% des OCTA nationaux.

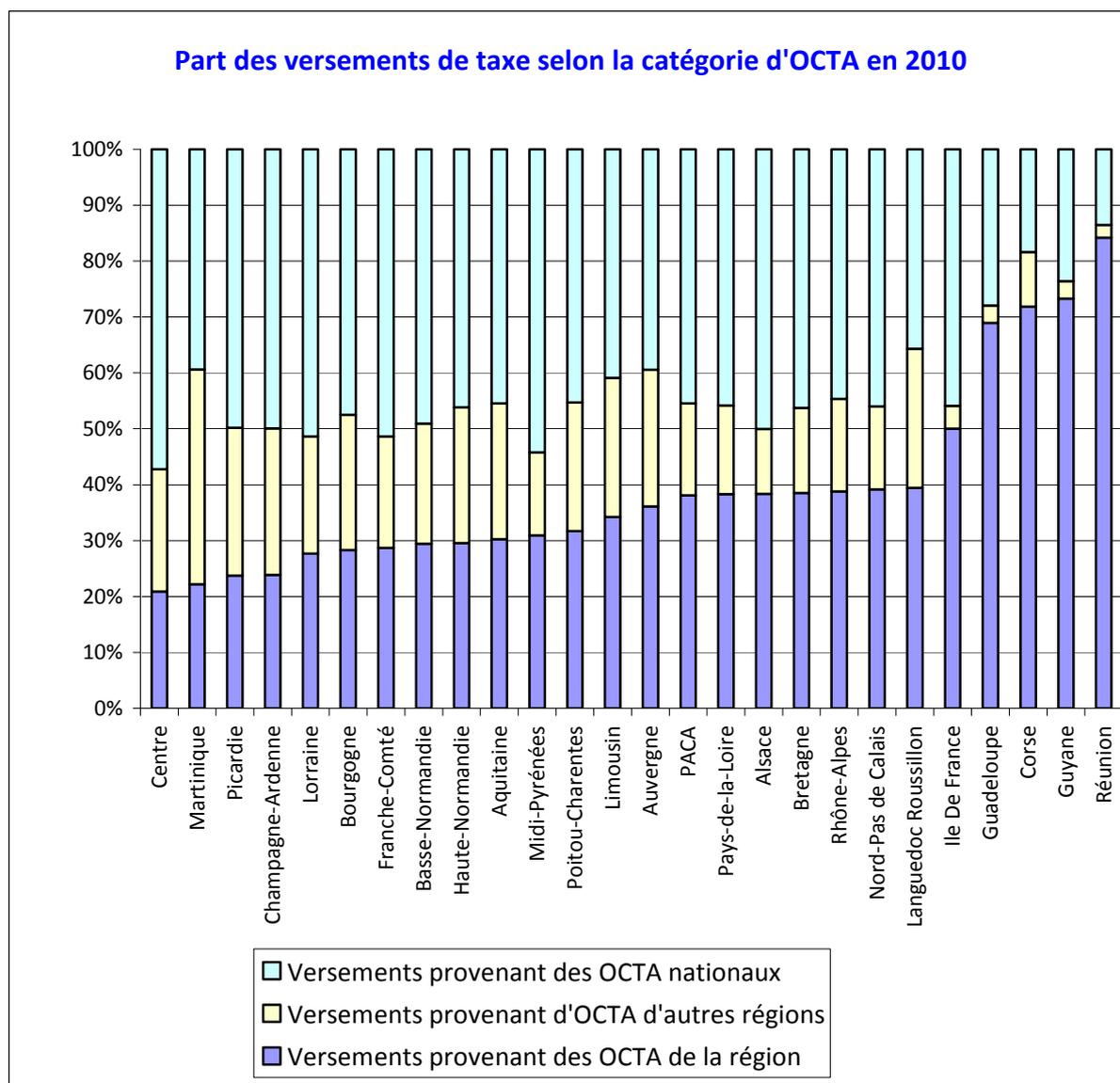


Source : DGEFP (Pactole) – Traitement CNFPTLV

Cependant, la situation est très contrastée selon les régions.

Sans tenir compte des extrêmes, les CFA peuvent recevoir entre un quart et la moitié de leurs fonds en provenance des OCTA nationaux, également entre un quart et la moitié de la part des OCTA implantés dans leur propre région, mais seulement entre 10 et 25% des OCTA implantés dans d'autres régions.

Les CFA de l'Île de France ont une position singulière, recevant seulement 4% de la part des OCTA d'autres régions. Les CFA de Corse et des DOM (à part la Martinique) reçoivent peu de l'extérieur que ce soit des CFA nationaux ou des CFA régionaux d'autres régions. La Martinique, par contre semble plus accessible aux versements des OCTA nationaux et à ceux des autres régions.



Source : DGEFP (Pactole) – Traitement CNFPTLV

IV. Schéma national des flux

Le graphique ci-après synthétise le financement de l'apprentissage sous l'angle des contributeurs finaux.

Le financement de l'apprentissage ne correspond pas à l'addition des flux car une telle addition comporterait des doubles emplois. C'est pourquoi le financement de l'apprentissage est appréhendé sous l'angle des contributeurs et des bénéficiaires « **finaux** ».

Certains flux sont « intermédiaires » dans la mesure où ils correspondent à des transferts (entre les entreprises et l'Etat, entre l'Etat et les Régions). Ils sont indiqués en pointillés sur le schéma.

Plusieurs flux coexistent sur le schéma :

- les flux réels qui se traduisent par des décaissements et des encaissements (ex. les versements de la taxe d'apprentissage, des rémunérations, des aides individuelles, des subventions) ;
- les flux intermédiaires notamment des transferts de fonds effectués de l'État aux Régions au titre de la péréquation nationale, des contrats d'objectifs et de moyens, de la décentralisation.

Ces flux figurent en pointillés sur le schéma.

La CDA figure également comme un flux intermédiaire sur le schéma.

Les entreprises versent une Contribution au développement de l'apprentissage, ressource fiscale (art. 1599 quinquies A du code général des impôts) qui s'est substituée à la dotation générale de décentralisation relative à la formation professionnelle. Cette DGD visait à compenser les transferts de compétences de l'État vers les Régions opérées en 1983 et 1987 en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage. La CDA n'a donc pas vocation à être affectée exclusivement à l'apprentissage comme le laisserait supposer son nom. Son produit est versé aux fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue (FRAFPC) ; les Régions ont toute latitude pour son utilisation et l'utilisent d'ailleurs de manière variable.

- les exonérations et les crédits d'impôts qui constituent un manque à gagner, généralement compensé sur le budget de l'État (ex. les exonérations de cotisations salariales et patronales, et d'impôt sur le revenu des apprentis).

Du point de vue des bénéficiaires, ces flux ne sont pas considérés comme une recette mais comme une « moindre dépense ». Ces flux figurent en bleu sur le schéma.

La description des acteurs figure en annexe II de la Partie I.

CNFPTLV - Schéma des flux financiers de l'apprentissage 2010 - 432.661 apprentis + pré-apprentis (pondéré)

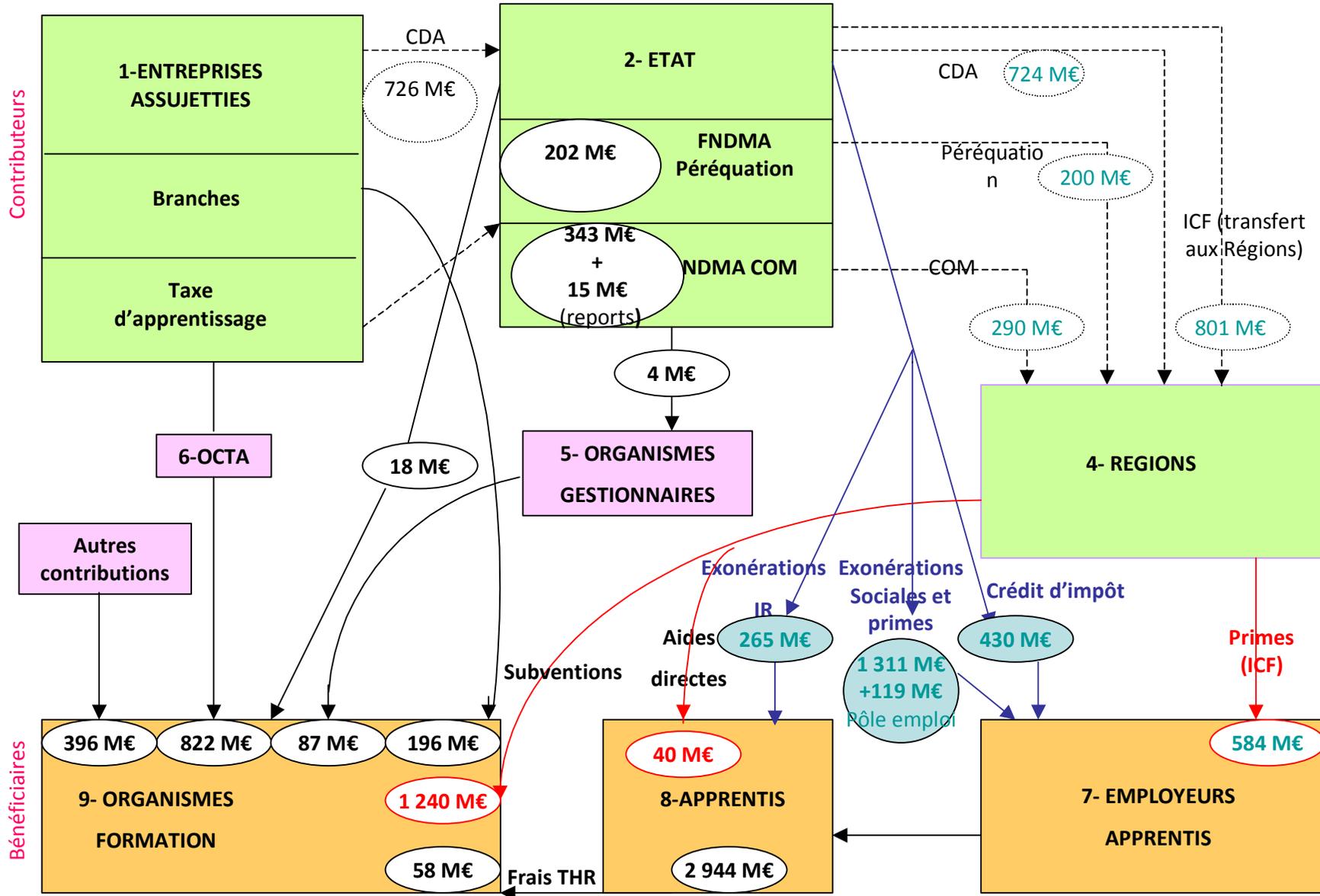


Tableau de synthèse du financement de l'apprentissage - 2004/2010

Bénéficiaires finaux	2004	2009	2010	Evolution 2009/2010	Contributeurs finaux	2004	2009	2010	Evolution 2009/2010
Offre de formation	2 135	2 780	2 817	1%	Entreprises "assujetties" et "employeurs"	2 085	3 156	3 352	6%
Contribution des Conseils régionaux aux CFA (THR compris)	896	1 210	1 240	2%	Taxe d'apprentissage versée	603	842	796	-5%
Contribution des entreprises - taxe d'apprentissage reçue *	603	842	796	-5%	Participation des branches	132	198	196	-1%
Contribution des branches : fonds mutualisés, taxes fiscales AFT, ANFA, Cotis. CCCA-BTP	132	198	196	-1%	Rémunération des apprentis	1350	2 116	2 360	12%
Contribution des organismes gestionnaires	73	80	87	9%	Régions (total source DARES)	1 321	1 995	1 965	-2%
Contribution des apprentis et leurs familles	43	63	58	-8%	Subvention aux CFA (yc aides indirectes aux jeunes)	896	1 209	1 240	3%
Participation de l'Etat		25	18	-28%	Primes aux employeurs d'apprentis	425	628	584	-7%
Report de taxe d'apprentissage			26		Aides directes aux apprentis et leur famille		41	40	-2%
Autres ressources	388	362	396	9%	Autres dépenses		117	101	-14%
Apprentis	1 950	3 039	3 249	7%	Etat	1 254	2 107	2 143	2%
Rémunérations aux apprentis	1775	2 744	2 944	7%	Exonérations de cotisations sociales et autres dispositifs	823	1 387	1 430	3%
Exonérations - impôt sur le revenu	175	255	265	4%	Crédit d'impôt apprentissage (aides en 2004)	255	440	430	-2%
Aides directes des conseils régionaux		40	40	0%	Exonérations - impôt sur le revenu des apprentis	175	255	265	4%
Employeurs d'apprentis (1)	1 078	1 827	1 860	2%	Autres contributions dont subvention aux CFA à recrutement national	1	25	18	-28%
Crédit d'impôt apprentissage (aides en 2004)	255	440	430	-2%	Organismes gestionnaires	73	80	87	9%
Exonération de cotisations sociales et autres dispositifs (plan urgence jeunes)	823	1 387	1 430	3%	Familles	43	63	58	-8%
Investissements des régions dans les CFA via les organismes gestionnaires et autres dépenses des Régions (accompagnement, animations régionales, formation de formateurs...)		117	101	-14%	Report de taxe d'apprentissage			26	
					Autres contributions : Ventes de produits fabriqués et prestations de services, contributions des départements et des communes, commensaux, quotes-parts de subventions versées au compte de résultat, reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges, produits financiers	388	362	396	9%
Total bénéficiaires	5 163	7 763	8 027	3%	Total contributeurs	5 164	7 763	8 027	3%

(1) pour éviter les double-comptes, l'ICF (primes aux employeurs) est portée au bénéfice des apprentis

* En 2010, les CFA ont reçu 796 M€ de TA et en ont consommé 822 en opérant des reports

PARTIE II

LES EFFECTIFS D'APPRENTIS

ET L'OFFRE DE FORMATION

PAR APPRENTISSAGE

I – Les établissements de formation

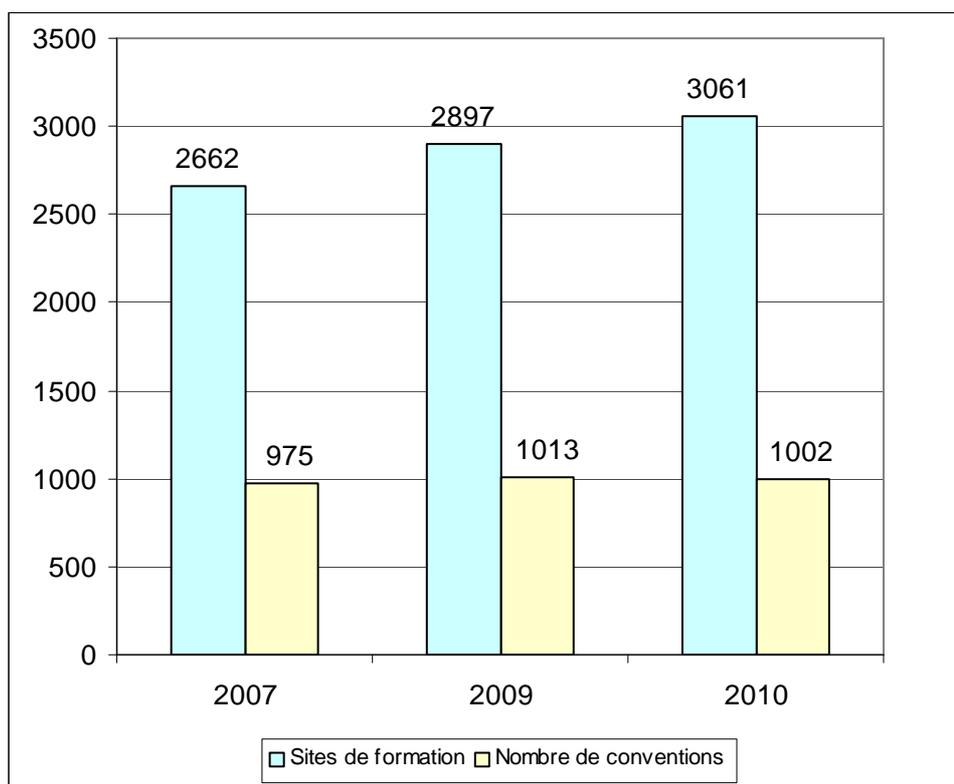
1. Le nombre de sites de formation continue d'augmenter

Entre 2007 et 2010, le nombre de sites de formation en apprentissage s'est accru de 15% pour atteindre le nombre de 3.061 en 2010 répartis sur l'ensemble du territoire (annexe 1).

Parallèlement le nombre de conventions reste relativement stable. Le développement de l'apprentissage se fait donc principalement par la création de nouveaux sites de formation plus que par la création de CFA, ce qui traduit une réelle politique d'aménagement du territoire conduite par les Régions. Ainsi, le nombre moyen de sites par CFA régional est passé de 2,1 en 2004 à 3 en 2010.

Cette moyenne traduit cependant des disparités régionales, le nombre moyen de sites pouvant aller de moins de 2 à presque 6 selon les régions.

Graphique n°1 : évolution comparée des sites de formation relevant des CFA régionaux métropolitains et des conventions signées avec les Conseils régionaux entre 2004 et 2010



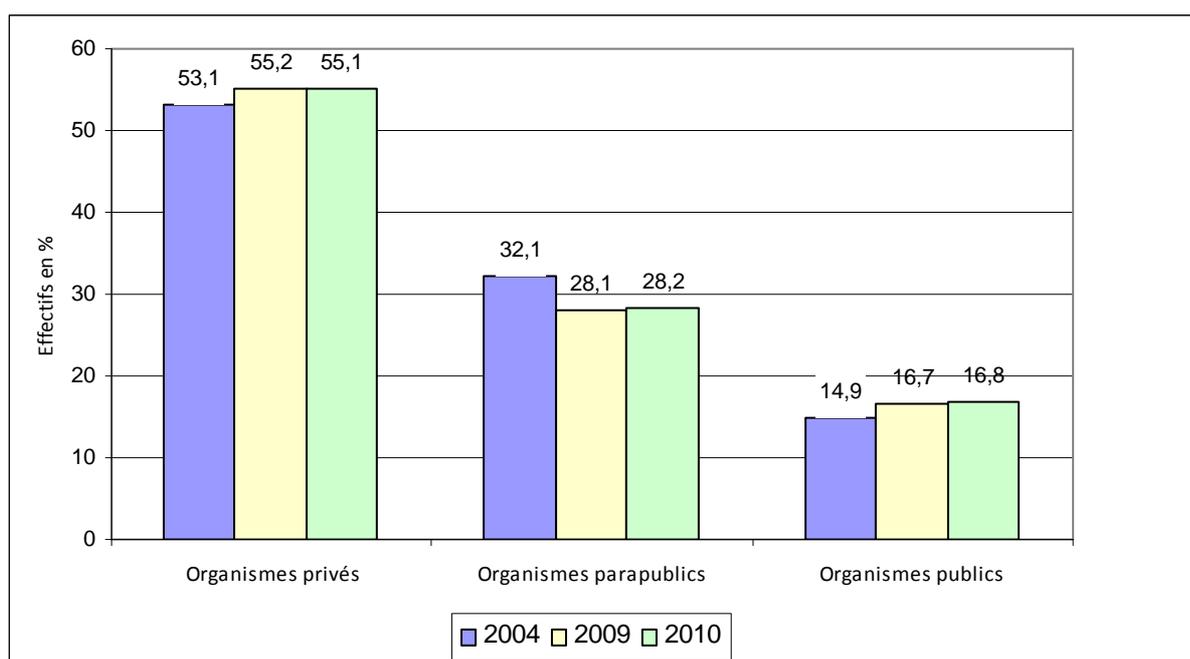
Source: Conseils régionaux – remontées CNFPTLV

2. Les organismes gestionnaires sont majoritairement des établissements privés

Les centres de formation d'apprentis (CFA) y compris ceux qui sont supports d'unités de formation par apprentissage (UFA) et les sections d'apprentissage (SA) sont gérés par des organismes privés (associations, entreprises), parapublics (chambres consulaires)¹ ou publics (établissements publics locaux d'enseignement, collectivité territoriale).

Au 31 décembre 2010, les organismes privés accueillent 55 % apprentis (soit 236.600 apprentis) contre 28,2% pour les organismes parapublics et 16,8% pour les organismes publics (annexe 2).

Graphique n°2 : Evolution de la répartition des apprentis selon la nature de l'organisme gestionnaire de l'établissement entre 2004 et 2010



So

Source : SIFA au 31/12 de chaque année, MEN DEPPA1

Note de lecture : les organismes privés concentrent 53,1% des effectifs en 2004 et 55,1% en 2010.

¹ NB : les chambres consulaires sont parfois organisées en association, elles sont alors classées parmi les organismes privés. En conséquence, les organismes parapublics ne représentent pas l'ensemble de l'activité de formation des chambres consulaires.

II – Les effectifs d'apprentis

Les données présentées dans cette partie sont issues de l'enquête SIFA de la Direction de l'évaluation, de la perspective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale.

Son exploitation permet de connaître les effectifs de pré-apprentis et d'apprentis inscrits dans les CFA au 31/12 de chaque année, par sexe, spécialité et niveau de formation.

Les effectifs pondérés sont calculés en prenant en compte 60% des effectifs de l'année scolaire N-1 et 40% des effectifs de l'année scolaire N.

Entre 2009 et 2010, le nombre d'apprentis est resté quasiment stable (annexe3).

Effectifs d'apprentis

	2004	2006	2007	2009	2010	Evolution 2006-2010	Evolution 2009-2010
Apprentis au 31/12	368 988	407.809	425.160	424 742	426.280	+4,5 %	+0.36 %
Apprentis + Pré- Apprentis au 31/12	378 759	417.745	433.707	432.086	433.523	+3,8 %	+0.33 %
Effectifs pondérés d'apprentis	364307	394.617	414.733	426.523	425.428	+7,8 %	-0.26 %
Effectifs pondérés d'apprentis et de pré-apprentis	373 733	404.423	424.113	434.010	432.732	+7,0 %	-0.29 %

1. Dans un contexte marqué par la légère diminution du nombre de jeunes âgés de 16 à 25 ans, celui des jeunes en formation professionnelle initiale augmente de 1,9 % sur la période 2006 - 2010

Depuis 2006, le nombre de jeunes âgés de 16 à 25 ans a diminué de plus de 80.000 après une hausse ininterrompue (bien que ralentie entre 2004 et 2006).

L'évolution globale des 16-25 ans recouvre des évolutions contrastées par région entre 2006 et 2010 :

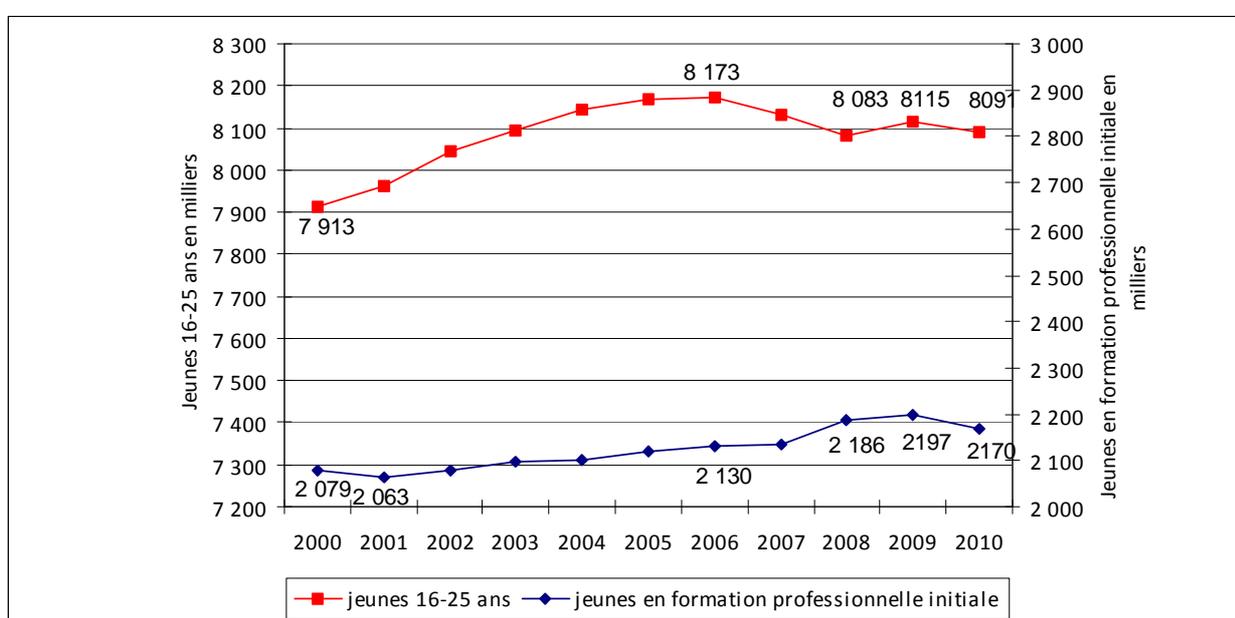
- les Régions Midi-Pyrénées, Corse, Limousin et Rhône-Alpes affichent une progression de 1 à 8 %.

- les Régions Alsace, Aquitaine, Ile-de-France, Pays-de-la-Loire et Provence-Alpes-Côte-D'azur restent stables entre +1 et -1 %.

- les autres Régions, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Poitou-Charentes enregistrent des baisses allant jusqu'à 6,8 %.

Dans les départements d'Outre-mer, seule la Martinique voit ses effectifs de 16-25 ans stagner (0,8 %), les autres DOM enregistrent des hausses comprises entre 4,7 et 13,2 %.

Graphique n°3 : Evolution du nombre de jeunes âgés de 16 à 25 ans et des jeunes en formation professionnelle initiale entre 2000 et 2010



Source : SIFA au 31/12 de chaque année, MEN DEPPA1

Alors que sur la période 2000 à 2004, le nombre de jeunes de 16-25 ans a augmenté trois fois plus vite que le nombre de jeunes en formation professionnelle initiale², la tendance s'inverse dès 2005. Sur la période 2006-2010, le nombre de jeunes en formation professionnelle progressent de 1,9 % alors que le nombre des 16-25 ans diminue de -1,0 %.

Ainsi, la part relative des jeunes en formation professionnelle initiale parmi les jeunes de 16-25 ans augmente entre 2000 et 2010 passant de 26,3 % à 26,8 % (annexe 4).

² Jeunes en formation professionnelle sous statut scolaire et en apprentissage.

2. Malgré une stagnation des effectifs, le taux d'apprentis dans la classe d'âge des 16-25 ans augmente sur la période 2004-2010

En 2010, 5,0 % des jeunes âgés de 16-25 ans s'engagent dans l'apprentissage contre 4,5 % en 2004 (annexe 4).

	31/12/2004	31/12/2007	31/12/2010	Evolution 2004/2010
Apprentis	368 988	425 160	426.280	+15,5 %
Dont âgés de 16-25 ans		407 915	406.752	
Jeunes âgés de 16 à 25 ans	8.144.598	8.131.163	8.091.140	-0,6 %
Part des apprentis de 16-25 ans parmi les jeunes de 16 à 25 ans	4,5%	4,8 %	5,0 %	

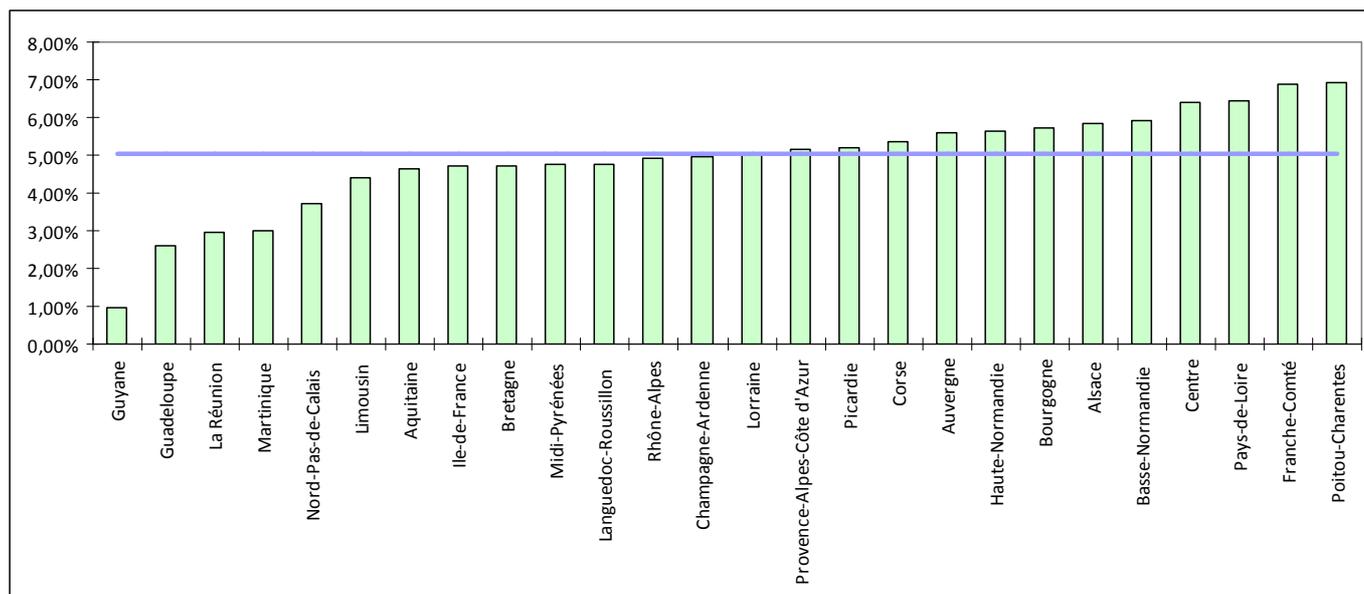
On constate toutefois un écart important entre les régions, la part des apprentis parmi les 16-25 ans variant de 1,0 % à 6,9 %. Les DOM ont les taux les plus faibles, compris entre 1 et 3%.

C'est dans les régions Poitou-Charentes et Franche-Comté que l'on rencontre la proportion la plus élevée d'apprentis parmi les jeunes (6,9 %).

Ces régions sont suivies de près par les Pays de la Loire (6,5 %) et la région Centre (6,4 %).

Les régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Rhône-Alpes se situent à un niveau proche de la moyenne nationale (5,0%), treize régions sont au-dessus, treize en dessous.

Graphique n°4 : la part des apprentis parmi les jeunes âgés de 16 à 25 ans en 2010



Source : SIFA au 31/12 de chaque année, MEN DEPPA1

Evolution des effectifs d'apprentis et comparaison avec les effectifs de jeunes

	31/12/2004	31/12/2007	31/12/2009	31/12/2010	Evolution 2004/2010	Evolution 2009/2010
Apprentis	368.988	425.160	424.742	426.280	15,5%	0,4%
Apprentis et Pré-Apprentis	378.759	433.709	432.086	433.523	14,5%	0,3%
Jeunes en formation professionnelle sous statut scolaire	1.730.787	1.710.551	1.771.965	1.743.809	0,8%	-1,6%
Jeunes en formation professionnelle initiale	2.099.775	2.135.713	2.196.707	2.170.089	3,3%	-1,2%
Jeunes âgés de 16 à 25 ans	8.144.598	8.131.163	8.114.866	8.091.140	-0,7%	-0,3%
Poids des apprentis dans la formation professionnelle initiale	17,5%	19,9%	19,3%	19,6%		
Poids des apprentis parmi les jeunes de 16 à 25 ans	4,5%	5,0%	5,0%	5,0%		

Comme pour les années précédentes, l'évolution de l'apprentissage est appréhendée par son taux de pénétration dans la classe d'âge des 16 à 25 ans et par sa place dans le dispositif de formation professionnelle initiale³.

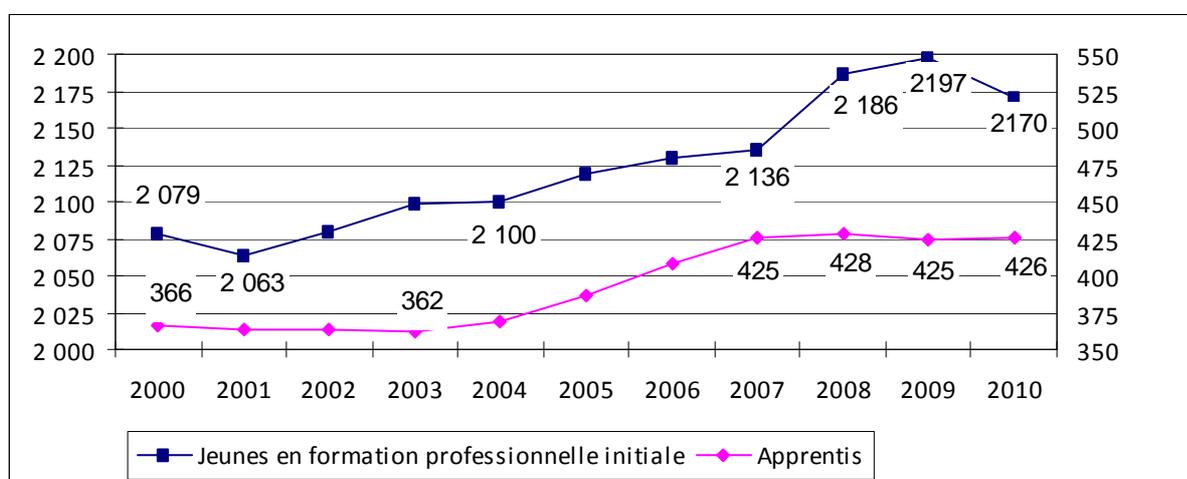
³ La formation professionnelle initiale recouvre les jeunes sous statut scolaire et les apprentis.

3. La part de l'apprentissage dans la formation professionnelle initiale a cessé d'augmenter

Relativement stable, à 17,5 % sur la période 2000 à 2004, la part de l'apprentissage dans la formation professionnelle initiale progresse entre 2005 à 2007 pour atteindre 19,9 %.

On constate une légère baisse entre 2007 et 2009, le nombre de jeunes en formation professionnelle sous statut scolaire ayant augmenté plus vite que le nombre d'apprentis. Entre 2009 et 2010, la part de l'apprentissage remonte légèrement et atteint 19,6 % suite à la perte de plus de 26 000 jeunes en formation professionnelle initiale (annexe 4).

Graphique n°5 : Evolution comparée des jeunes en formation professionnelle initiale (axe de gauche) et en apprentissage (axe de droite) entre 2000 et 2010 (en milliers)



Source : SIFA au 31/12 de chaque année, MEN DEPPA1 et scolarité, MEN-DEPPB1

4. Le poids variable des régions au plan national en termes d'effectifs d'apprentis

Du point de vue des effectifs, la France métropolitaine représente 97,9 % des apprentis, les départements d'Outre mer 1,7 % et les CFA nationaux 0,4 %.

Quatre régions métropolitaines (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire) concentrent à elles seules 42,5 % des effectifs d'apprentis. A noter que plus d'un apprenti sur six est formé dans la région Ile-de-France.

5. Une concentration des apprentis dans le domaine de la production

Un préalable : S'agissant de jeunes inscrits en formation dans les CFA, c'est la nomenclature des spécialités de formation (NSF) du Conseil national de l'information statistique qui a été retenue ici pour ventiler les effectifs.

59,3 % des apprentis préparent un diplôme ou un titre dans le domaine de la production en 2010 contre seulement 40,1 % dans le domaine des services et 0,5 % dans les domaines disciplinaires (annexe 5).

En 2010, cinq domaines de spécialité accueillent plus de 60 000 apprentis : celui des transformations, celui du génie civil, construction, bois, celui de la mécanique, électricité, électronique, celui des échanges et gestion et celui des services aux personnes.

Parmi eux, deux domaines de spécialité voient leurs effectifs progresser de plus de 10 % entre 2006 et 2010 :

- le domaine « échanges et gestion » + 11,6 %
- le domaine « transformations » + 10,2 %

Sur la même période, le domaine disciplinaire voit ses effectifs augmenter de près de 90 % passant de 1 202 apprentis en 2006 à 2 275 en 2010.

EXTRAIT DE LA NOMENCLATURE DES SPECIALITES DE FORMATION

Domaines technico-professionnels de la production (y compris alimentaire) :

22 - Transformations

220 - Spécialités pluritechnologiques des transformations.

221 - Agro-alimentaire, alimentation, cuisine.

222 - Transformations chimiques et apparentés (y compris industrie pharmaceutique).

223 - Métallurgie (y compris sidérurgie, fonderie, non-ferreux).

224 - Matériaux de construction, verre, céramique.

225 - Plasturgie, matériaux composites.

226 - Papier, carton.

227 - Energie, génie climatique (y compris énergie nucléaire, thermique, hydraulique ; utilités : froid, climatisation, chauffage).

→ la spécialité « génie civil, construction, bois »

230 - Spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction, bois.

231 - Mines et carrières, génie civil, topographie.

232 - Bâtiment : construction et couverture.

233 - Bâtiment : finitions.

234 - Travail du bois et de l'ameublement.

→ la spécialité « mécanique, électricité, électronique »

250 - Spécialités pluritechnologiques, mécanique-électricité (y compris maintenance mécano-électrique).

251 - Mécanique générale et de précision, usinage.

252 - Moteurs et mécanique auto.

253 - Mécanique aéronautique et spatiale.

254 - Structures métalliques (y compris soudure, carrosserie, coque de bateau, cellule d'avion).

255 - Electricité, électronique (non compris automatismes, productique).

Domaines technico-professionnels des services

→ la spécialité « échanges et gestion »

31 - Echanges et gestion

310-Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y compris adm. générale des entreprises et des collectivités).

311 - Transport, manutention, magasinage.

312 - Commerce, vente.

313 - Finances, banque, assurances.

314 - Comptabilité, gestion.

315 - Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi.

→ la spécialité « services aux personnes »

330 - Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales.

331 - Santé.

332 - Travail social.

333 - Enseignement, formation.

334 - Accueil, hôtellerie, tourisme.

335 - Animation culturelle, sportive et de loisirs.

336 - Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes.

Domaines disciplinaires

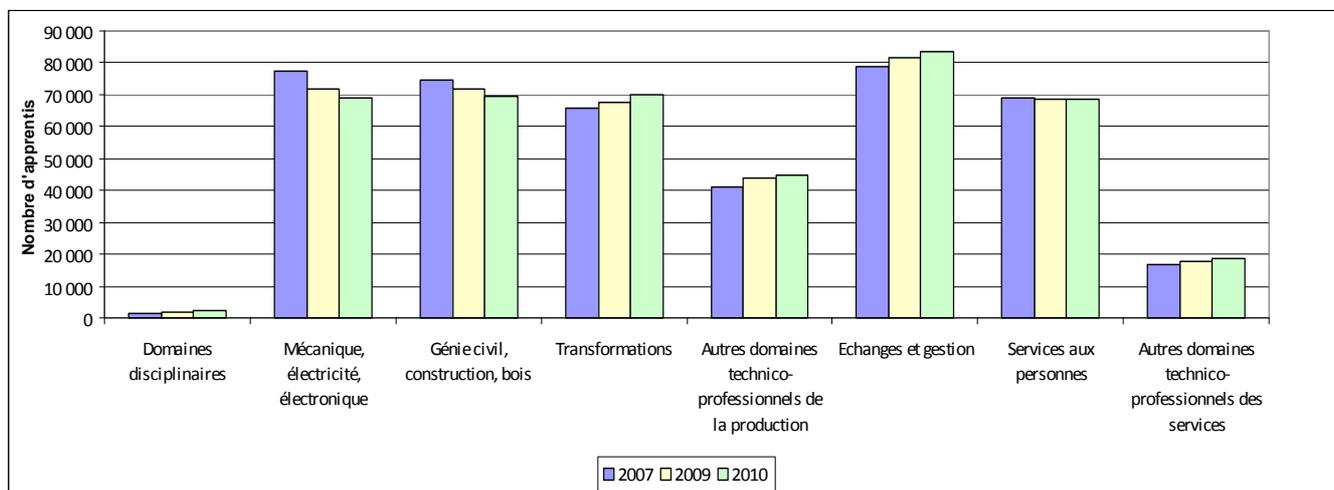
10 - Formations générales

11 - Mathématiques et sciences

12 - Sciences humaines et droit

13 - Lettres et arts

Graphique n°6 : évolution comparée des apprentis par domaine de spécialité entre 2007 et 2010



Source : SIFA au 31/12 de chaque année, MEN DEPPA1

6. L'apprentissage : une voie de formation majoritairement masculine

Avec 292.059 garçons (68,5 %) et 134.221 filles, l'apprentissage demeure une filière « masculine » (annexe 6).

La féminisation des effectifs ne progresse que lentement : entre 2006 et 2010, la part des filles en apprentissage a gagné un point passant de 30,5 % à 31,5 %.

Pour les CFA régionaux, le taux de féminisation varie de 25,2 % à 39,1 % selon les régions, les CFA nationaux n'accueillent, quant à eux, que 8,4 % de filles.

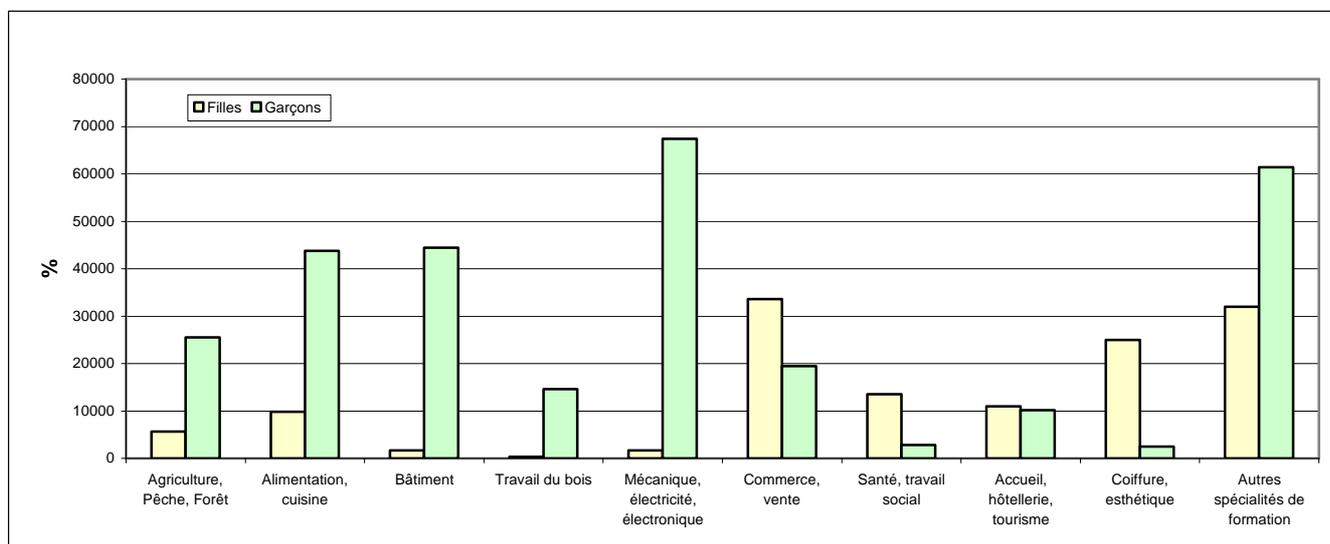
Neuf régions accueillent un nombre de jeunes apprenties supérieur ou égal à la moyenne nationale ; les taux les plus élevés se rencontrent en Ile-de-France (39,1%), en Alsace (34 %), dans le Centre (33,2 %) et en Martinique (32,8 %)

A l'inverse, la Picardie, la Guadeloupe et l'Auvergne affichent les taux de féminisation les plus faibles (respectivement 25,2 % et 26 % de filles pour les 2 derniers).

Les spécialités préparées par les filles et les garçons ne sont pas identiques. 78,5 % des garçons en apprentissage suivent une formation dans le domaine de la production, principalement dans les spécialités « mécanique, électricité, électronique » (23,1% des garçons apprentis dans cette spécialité), « Bâtiment » (15,2 %) et « Alimentation, Cuisine » (15,0 %).

A l'inverse, 81,5 % des filles se préparent à des métiers de services ; parmi les apprenties, 25% sont dans le domaine du commerce et de la vente, 18,6 % dans celui de la coiffure et esthétique et 10,1 % en santé et travail social.

Graphique n°7 : Nombre d'apprentis selon la spécialité de formation et le sexe en 2010



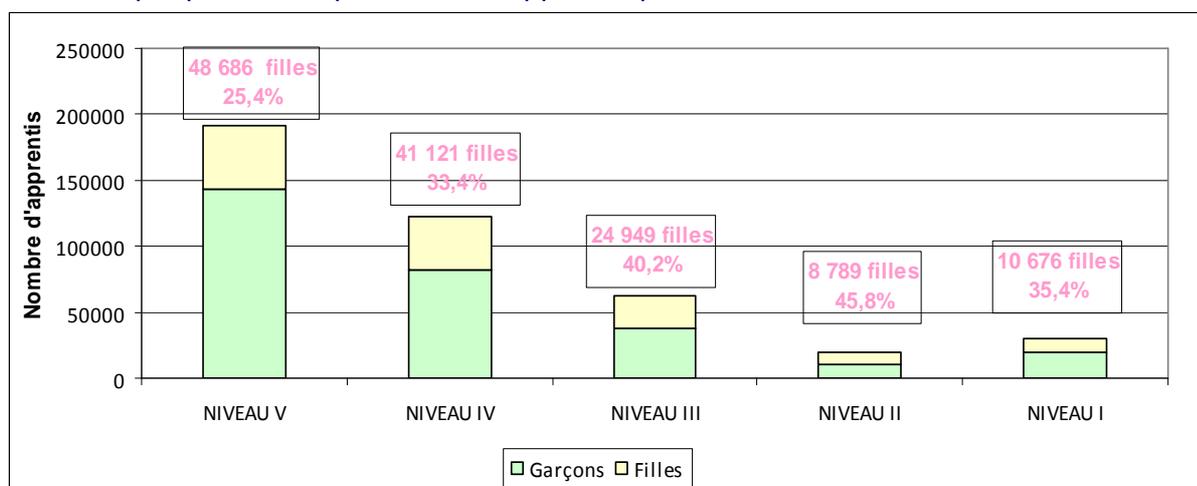
Source : SIFA au 31/12 de chaque année, MEN DEPPA1

7. Plus le niveau de diplôme préparé est élevé, plus la féminisation est forte

Les filles sont peu présentes au niveau V (25,4 %) contrairement aux garçons (74,6 %). A ce niveau, en effet, 73,0 % des apprentis préparent des spécialités de formation du domaine de la production, spécialités jusqu'ici essentiellement « masculines » (annexe7).

La proportion de filles augmente ensuite : 33,4 % au niveau IV, 40,2% au niveau III et 45,8 % au niveau II. Le niveau I fait cependant exception puisque 64,6 % des effectifs sont des garçons en raison de la présence dans le supérieur de formations préparant aux métiers du commerce, de la gestion et de la finance ainsi qu'au métier d'ingénieur, de nouveau fortement liées à la production.

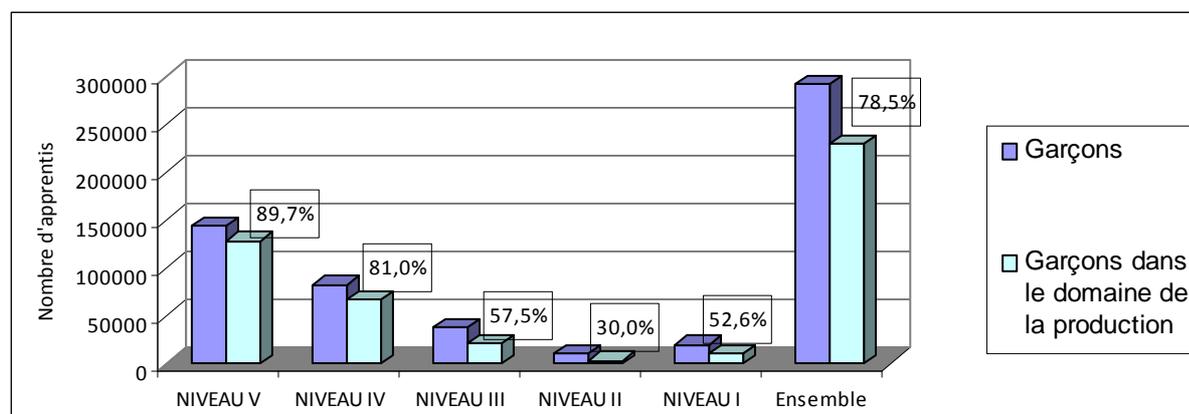
Graphique n°8 : Répartition des apprentis par sexe et niveau de formation en 2010



Source : SIFA au 31/12 de chaque année, MEN DEPPA1

Parmi les garçons, 78,5 % préparent en apprentissage une spécialité de la production.

Graphique n°9 : Nombre d'apprentis de sexe masculin en formation dans le domaine de la production selon le niveau de formation en 2010



Source : SIFA au 31/12 de chaque année, MEN DEPPA1

Note de lecture : Au niveau V, 89,7 % des apprentis de sexe masculin préparent un diplôme relevant du domaine de la production.

8. Une baisse des effectifs des niveaux V et IV malgré la permanence d'un socle important d'apprentis sur ces niveaux

Les niveaux V et IV concentrent à eux seuls 73,9 % des effectifs d'apprentis au 31 décembre 2010, soit 314.875 apprentis en baisse par rapport à 2009 où ils étaient 321.667 (75,7%).

En 2010, le niveau V rassemble 45 % des apprentis. Après une période de croissance entre 2004 et 2007 (+6,2 % soit 14.020 apprentis), on assiste depuis 2008 à une diminution. En effet, entre 2007 et 2008, le nombre d'apprentis suivant une formation de niveau V baisse de 3,2 % soit 7 635 apprentis, cette évolution négative s'accroît les années suivantes (annexe 7).

Entre 2008 et 2010, le niveau V perd près de 40 000 apprentis soit -17,2 %. Les formations de niveau V accueillent en 2010 191 857 apprentis.

La réforme de la voie professionnelle mise en place en 2009 en apprentissage a supprimé un grand nombre de BEP (diplôme de niveau V) au profit du baccalauréat professionnel en trois ans (diplôme de niveau IV). Cela entraîne donc des modifications de l'évolution des niveaux V et IV.

Sur la période 2000-2010, le niveau IV enregistre une hausse de 77,4 % de ses effectifs pour atteindre 123.018 apprentis en 2010, soit 28,7 % de l'effectif global.

Cette hausse du niveau IV ne compense pas la baisse du niveau V entamée dès 2008. Les niveaux V et IV perdent ainsi au total 20.170 apprentis entre 2007 et 2010 (-6%).

9. L'augmentation régulière des niveaux supérieurs permet aux effectifs totaux de ne pas baisser

L'élévation souhaitée des niveaux de compétence des apprentis associée à la mise en place de filières de formation en apprentissage (du CAP à l'ingénieur) dans certaines régions conduit à une hausse régulière des effectifs des niveaux III, II, I qui passent de 63.000 en 2004 à 90.000 en 2007 et 111.000 en 2010.

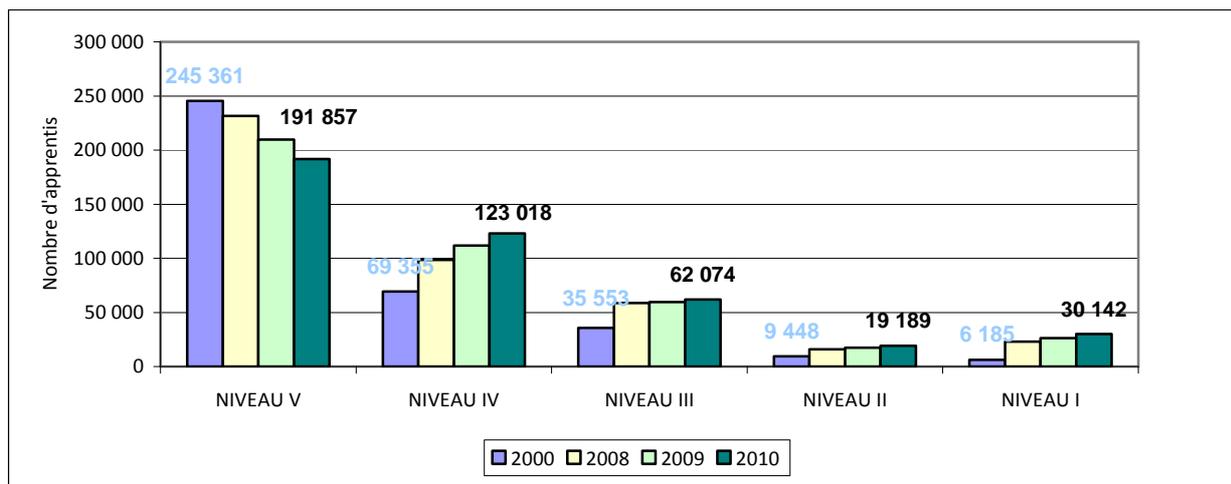
Evolution comparée des niveaux bac et infra bac, et des niveaux supérieurs

Effectifs apprentis	31/12/2004	31/12/2007	31/12/2009	31/12/2010	Evolution 2007/2010	Evolution 2009/2010
Niveaux V IV	305 897	335 047	321 667	314 875	-6%	-2%
Niveaux III II I	63 091	90 115	103 075	111 405	24%	8%
TOTAL	368 988	425 162	424 742	426 280	0%	0%
part V IV	83%	79%	76%	74%		

Sur la période 2000-2010, le nombre des apprentis de niveau III augmente de 74,6 % portant ainsi son poids relatif dans l'apprentissage à 14,6 %, soit 62.074 apprentis.

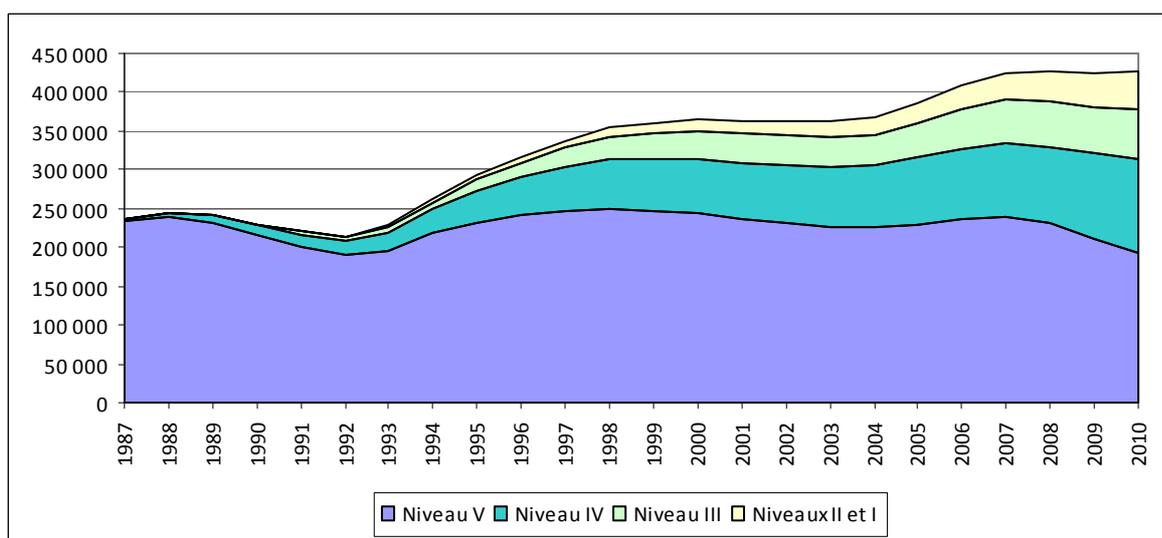
Les effectifs aux niveaux I et II ont augmenté de 215 % sur la même période (soit +33.698 apprentis). Leur poids relatif dans l'apprentissage augmente rapidement pour atteindre 11,6 % en 2010. Cette évolution s'explique notamment par le développement important des licences professionnelles (niveau II) et masters professionnels (niveau I) préparés par la voie de l'apprentissage.

Graphique n°10 : les effectifs d'apprentis selon le niveau de formation en 2010



Source : SIFA au 31/12 de chaque année, MEN DEPPA1

Graphique 11 : Répartition des apprentis selon le niveau du diplôme préparé entre 1987 et 2010

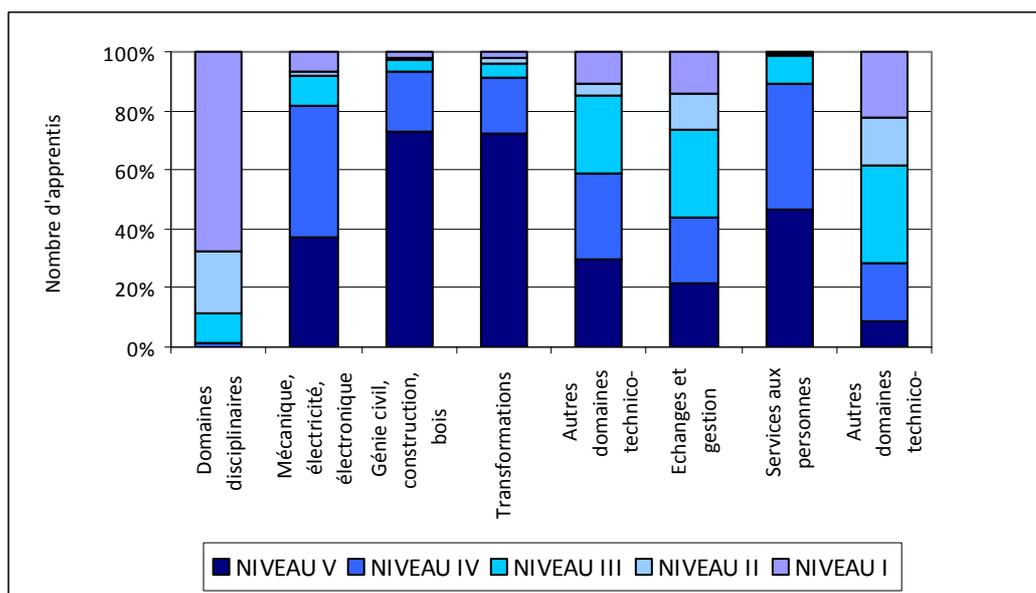


Source : SIFA au 31/12 de chaque année, MEN DEPPAI

Les domaines de la production et des services aux personnes concentrent 86,7 % des apprentis de niveaux IV et V (soit 272 929 dont 61 181 dans les services aux personnes) alors que, dans les services en général⁴, les effectifs sont distribués de manière plus équilibrée entre les différents niveaux de formation avec cependant une prépondérance des effectifs de niveau I dans les domaines disciplinaires (63,7%).

Le niveau III tend à occuper une place toujours plus importante dans le domaine des services (60,3 %) que dans celui de la production (39,3 %).

Graphique n°12 : la répartition des apprentis par niveau et par spécialité de formation au 31/12/2010



Source : SIFA au 31/12 de chaque année, MEN DEPPA1

10. Les effectifs de pré-apprentis sont en baisse

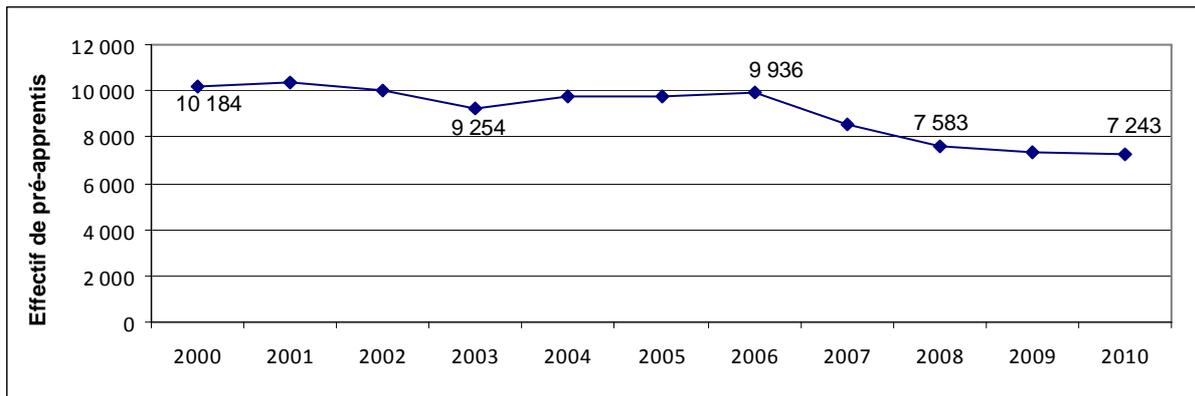
Dans les CFA sous convention avec les Conseils régionaux, les effectifs de pré-apprentis comprennent essentiellement les élèves en classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Les pré-apprentis représentent 1,7 % des effectifs des CFA au 31 décembre 2010 soit 7 243 jeunes, mais leur effectif a diminué de 30,4 % entre 2000 et 2010.

Cette évolution est le résultat de l'alternance de phases de croissance et de récession :

- entre 2001 et 2003, le nombre des élèves inscrits en pré-apprentissage diminue passant de 10 330 à 9 254.
- Entre 2004 et 2006, le pré-apprentissage connaît un regain d'intérêt : le nombre des inscrits progresse de 7,4 % pour atteindre 9 936 pré-apprentis au 31 décembre 2006.
- Depuis 2007, on constate une diminution du nombre de pré-apprentis, celle-ci est très marquée entre 2006 et 2008.

⁴ Hors services à la personne

Graphique n° 13 : Evolution des effectifs de pré-apprentis de 2000 à 2010



Source : SIFA au 31/12 de chaque année, MEN DEPPA1

III. Le financement de l'offre de formation et les aides aux apprentis

Les données figurant dans cette partie proviennent des conseils régionaux qui exploitent **les comptes financiers de leurs organismes de formation (CFA, SA)** ; ces comptes sont transmis depuis 2006 (données 2004) au CNFPTLV qui les agrège et les consolide.

Depuis 2009 (données de 2007), ces données sont transmises par un Intranet sur le site du Conseil national. Elles font désormais l'objet d'une **base de données** utilisable par les acteurs et les décideurs.

L'analyse présentée dans ce chapitre concerne uniquement les CFA régionaux métropolitains.

Pour mémoire, on trouvera ci-dessous un bref rappel des données concernant les CFA à recrutement national et les CFA ultramarins.

CFA nationaux en 2010 :

- il ne reste aucun CFA national en convention avec le ministère de l'agriculture qui a terminé leur régionalisation.
- il reste 9 CFA (répartis en 65 sites) sous convention avec le ministère de l'éducation nationale. En 2010, ils comptent 2.415 apprentis et consomment 23 millions d'euros de ressources principalement sous forme de taxe d'apprentissage (15 millions d'euros) et de subventions de l'Etat (4 millions d'euros).
- les CFA nationaux représentent moins de 1% des effectifs d'apprentis (0,6%) et des ressources de l'apprentissage (0,8%).

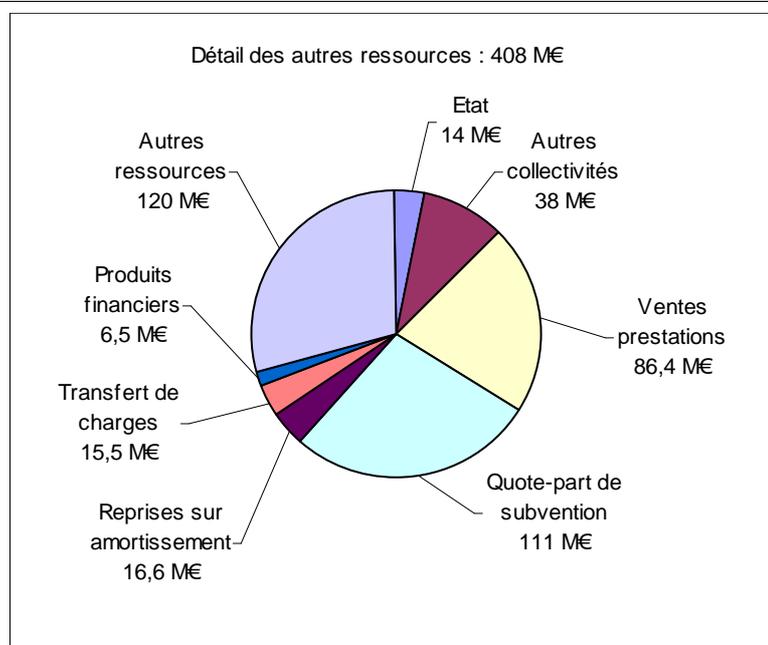
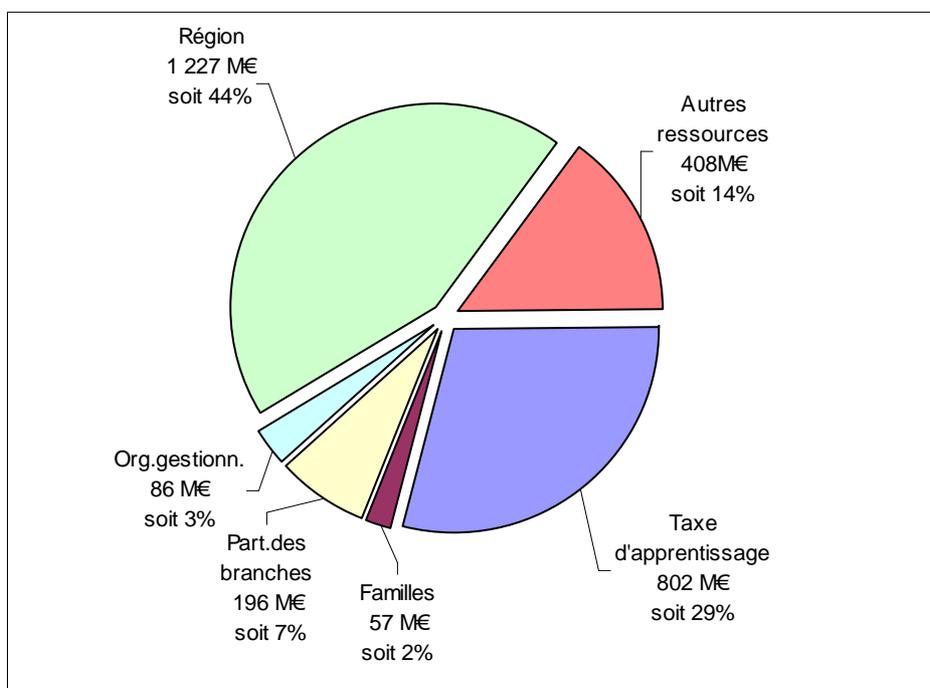
Régions d'Outremer

- Les DOM comptent 7.454 apprentis en 2010 dont 3.721 à La Réunion, 1.695 à la Martinique, 1.601 en Guadeloupe et 278 en Guyane.
- Les données financières 2010 ne nous sont parvenues pour aucune des régions d'Outremer. Pour les dernières années connues, les ressources des CFA se montaient à 16 millions d'euros à La Réunion (2006), 9,4 millions en Guadeloupe (2008), 9,7 millions en Martinique (2009), 2,3 millions en Guyane (2009).
- Les CFA d'outremer représentent 1,7% des effectifs et environ 1,3% des ressources.

1. Les ressources des CFA régionaux métropolitains

Les ressources nécessaires au financement des CFA régionaux métropolitains s'élevaient à **2.775 millions d'euros en 2010** et sont réparties comme indiqué dans le graphique ci-dessous.

Graphique n°1 : Synthèse générale des ressources des CFA régionaux métropolitains en 2010
(Fonctionnement pédagogique, THR et investissement)



Source : comptes financiers des CFA.- remontées CNFPTLV

1.1 L'année 2010 présente une hausse contenue des ressources des CFA dans un contexte de stabilité des effectifs

Les ressources des CFA proviennent essentiellement des subventions des conseils régionaux et des fonds des entreprises (taxe d'apprentissage et fonds des branches).

Entre 2004 et 2008, les ressources des CFA ont augmenté de près de 30% accompagnant la progression du nombre d'apprentis certes moins élevée, mais conséquente (+16 % sur la même période).

L'année 2009 marque une rupture dans l'évolution des ressources disponibles des CFA avec une hausse contenue à environ 2% en 2009 puis 2010.

Dans le même temps, les effectifs pondérés d'apprentis tendent à se stabiliser voire à régresser très légèrement en 2010.

**EVOLUTION DES RESSOURCES DES CFA REGIONAUX METROPOLITAINS
POUR LES EXERCICES 2004 A 2010**

	Exercice 2004		Exercice 2009		Exercice 2010		Evolution 2004-2010	Evolution 2009-2010
	en M€	Poids	en M€	Poids	en M€	Poids		
REGION	871	42%	1196	44%	1 227	44%	41%	3%
ENTREPRISES	688	33%	1001	37%	974	35%	42%	-3%
Taxe apprentissage reçue	555	27%	803	30%	778	28%	40%	-3%
Participation des branches	133	6%	198	7%	196	7%	47%	-1%
ORGANISMES GESTIONNAIRES	73	4%	78	3%	86	3%	19%	10%
FAMILLES	43	2%	63	2%	57	2%	33%	-10%
AUTRES RESSOURCES	380	18%	377	14%	431	16%	14%	15%
Etat			20	1%	14	1%		
Autres collectivités			28	1%	38	1%		
Ventes et prestations			77	3%	86	3%		
Quote part de subvention versée au compte de résultat			108	4%	111	4%		
Reprises sur amortissement			22	1%	17	1%		
Transferts de charges			14	1%	15	1%		
Produits financiers			9	0%	6	0%		
Report de taxe d'apprentissage					24	1%		
Autres	380	18%	99	4%	120	4%		
TOTAL RESSOURCES CONSOMMEES	2 055	100%	2 715	100%	2 775	100%	35%	2%

NOMBRE APPRENTIS PONDERE	363 239	423 501	422 852	16%	0%
---------------------------------	----------------	----------------	----------------	------------	-----------

Les grandes tendances qui se dégagent de l'analyse des chiffres sont détaillées dans les pages suivantes :

- la part importante des Conseils régionaux dans le financement des CFA qui conforte leur position de principal financeur des CFA avec près de 44% des ressources en 2010.
- la part des entreprises, deuxième financeur des CFA, se stabilise autour de 36% des ressources :
 - le produit de la taxe d'apprentissage reçue par les CFA a fortement augmenté jusqu'à 2010 ; il subit une baisse en 2010 obligeant les CFA à recourir à des reports de taxe pour stabiliser leurs recettes,
 - l'apport des branches professionnelles s'élève à 198 M€, stable par rapport à 2010.
- la participation des organismes gestionnaires telle que retracée dans les comptes des CFA reste marginale (3%).
- la participation des familles reste limitée et ne concerne que le THR ; cette participation qui se monte à 57 M€ (2% des ressources des CFA) est en baisse après avoir fortement augmenté entre 2004 et 2008 (+60%).

1.2 Les ressources sont principalement destinées au financement pédagogique

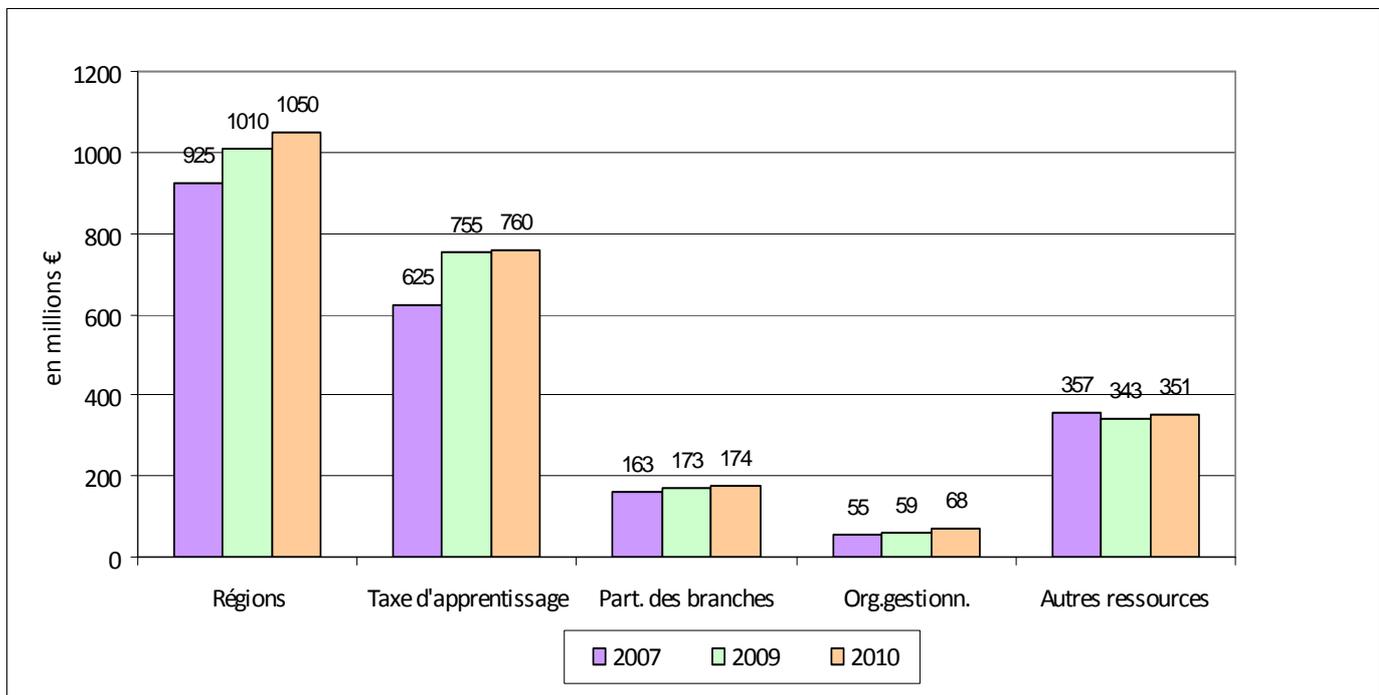
Le fonctionnement pédagogique (fonctionnement hors THR) des CFA régionaux métropolitains mobilise 2.404 millions d'euros, soit 87% des ressources consommées. Les ressources sont également consacrées aux activités de transport, hébergement, restauration (THR) qui en utilisent 6%, et à certains investissements également pour 7%.

Une part importante des ressources consacrées aux investissements ne figure pas dans la comptabilité des CFA. La gestion du patrimoine des établissements relève souvent directement des organismes gestionnaires ou de structures juridiques spécifiques (ex. les sociétés civiles immobilières, les foyers de jeunes travailleurs,...).

Le fonctionnement pédagogique absorbe 86% des ressources des Régions (1.050 millions d'euros), le THR 7% et l'investissement 7%.

La taxe d'apprentissage est utilisée à 95% pour le fonctionnement (760 millions d'euros), et à 5% pour l'investissement. Les fonds des branches professionnelles le sont à 89% pour le fonctionnement, à 1% pour le THR et 10% pour les investissements.

Graphique n°2 : évolution des ressources de fonctionnement pédagogique des CFA régionaux entre 2007 et 2010



Source : comptes financiers des CFA - remontées CNFPTLV

2. Les deux financeurs principaux des CFA

2.1 Les Régions sont les premiers financeurs de l'offre de formation (44%)

44% des ressources des CFA soit 1,2 milliard d'euros, proviennent des Régions qui sont donc leur premier financeur (annexe 9).

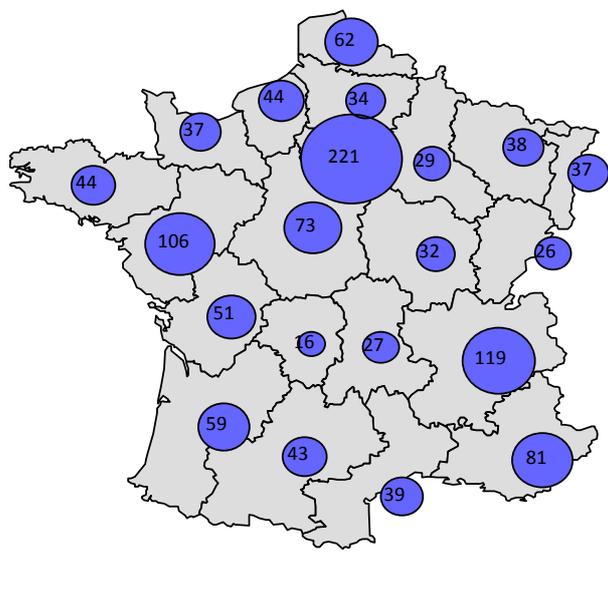
Les entreprises sont le deuxième financeur avec 1 milliard d'euro (36%) provenant :

- de la taxe d'apprentissage pour 802 millions d'euros
- des fonds de certaines branches pour un montant total de 196 millions

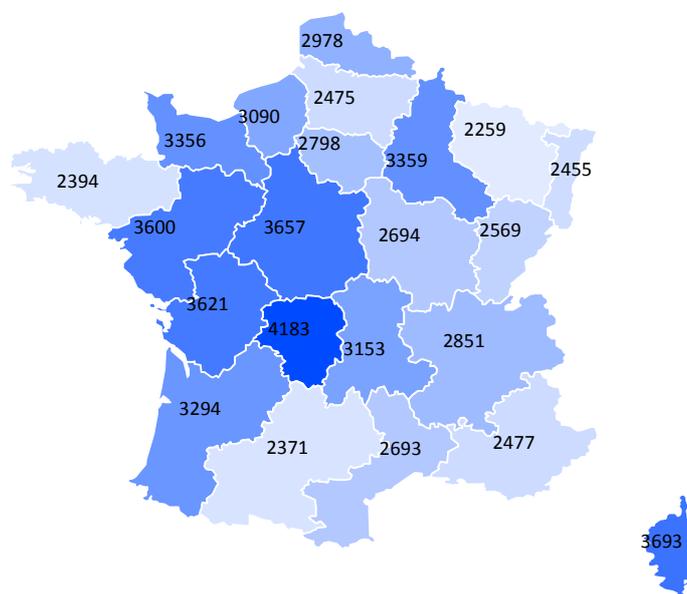
Globalement, les ressources accordées aux CFA par les Régions ont fortement augmenté jusqu'en 2008, et suivent désormais un rythme plus modéré (+1,8% entre 2008 et 2009, +2,5% entre 2009 et 2010).

Une grande variabilité s'observe cependant entre les différentes régions ; on en étudiera les mécanismes liés notamment à l'interaction entre les deux financeurs principaux, au paragraphe 2.3 consacré à la complémentarité des financements.

Contribution des Régions au financement des CFA en 2010 (M€)



Contribution des Régions par apprentis en 2010
Moyenne nationale : 2 901€



source : comptes des CFA – remontées CNFPTLV

2.2 La contribution des Régions est fonction des autres ressources

2.2.1 En 2010, les CFA ont reçu 778 millions d’euros et ont consommé 801 millions d’euros en provenance de la taxe d’apprentissage ...

Après une progression de 15% faisant passer la taxe reçue de 711 M€ en 2007 à 818M€ en 2009, les fonds de la taxe d’apprentissage reçus par les CFA, enregistrent une baisse de 4,8% en 2010.

Seules cinq régions échappent à cette baisse presque généralisée (annexe 11).

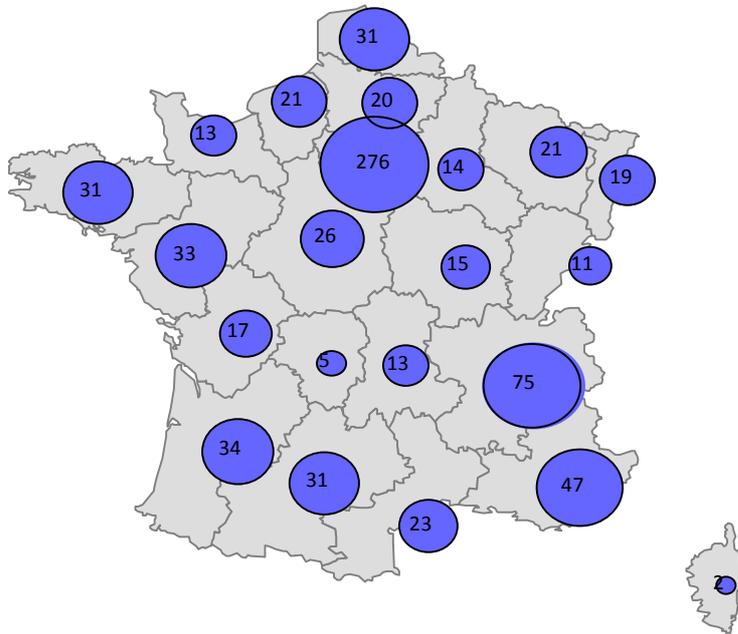
Ainsi globalement, les CFA ont eu recours pour la première fois à un report de taxe qui s’est monté à 23 millions d’euros et qui a permis une quasi stabilisation de leurs ressources en taxe.

Comme le montrent les cartes ci-dessous, les régions sont très inégales en terme de répartition de la taxe que ce soit en nominal ou par apprenti (annexe 10).

Le produit moyen de la taxe reçue par apprenti passe de 1.568 € en 2004 à 1.930 euros en 2009 pour retomber à 1.840€ en 2010.

L’écart entre les régions varie de 1 à 3,2. La Région Ile-de-France occupe une place particulière, recevant près du double du montant moyen reçu par les CFA des autres régions. Si l’on excepte la région capitale, l’écart se réduit de 1 à 1,7.

Taxe reçue par les CFA en 2010 (M€)



Taxe reçue par apprenti en 2010
Moyenne nationale : 1 840 €



Source : comptes financiers des CFA.- remontées CNFPTLV

Quota ou hors-quota

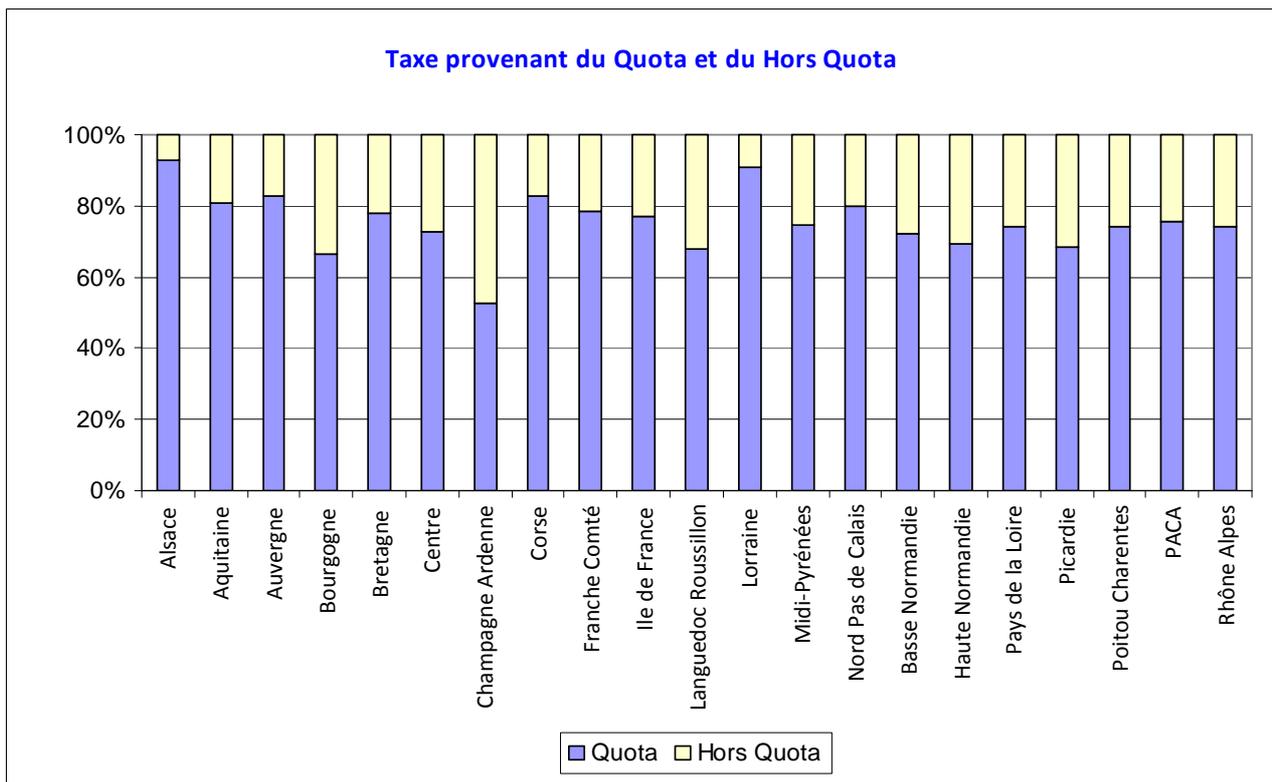
Le « quota », produit de la taxe d'apprentissage réservé au financement exclusif de l'apprentissage, s'élève à 52% ; sur cette somme,

- les CFA reçoivent 30%,
- le solde (22%) étant destiné au FNDMA ; la première section (42%) est redistribuée aux Régions sous forme de péréquation ; la deuxième section (58%) sert au financement des contrats d'objectifs et de moyens (COM) négociés entre l'Etat et les Régions.

Les CFA peuvent également recevoir une fraction de la taxe d'apprentissage dite « hors quota » comme l'ensemble des établissements préparant aux premières formations technologiques ou professionnelles.

Trois-quarts des fonds reçus dans les CFA au titre de la taxe d'apprentissage, soit près de 590 millions d'euros proviennent de la part « quota » des entreprises. 185 millions d'euros leur sont attribués sur le « hors-quota ».

Selon les régions, cette part varie de 52% en Champagne-Ardenne à plus de 80% en Corse et en Auvergne ; la part exceptionnellement élevée de l'Alsace et de la Lorraine étant due à la législation particulière leur étant applicable.



Origine de la taxe

Les OCTA (nationaux ou régionaux) sont des intermédiaires obligatoires du versement de la taxe.

En moyenne, 47% de la taxe d'apprentissage (364 millions d'euros) reçue par les CFA provient d'OCTA de la même région et 53%(409 millions d'euros) provient d'OCTA nationaux ou d'OCTA implantés hors de la région (les données en provenance des comptes des CFA ne nous permettent pas de distinguer entre ces deux dernières catégories).

Mais cette répartition peut être très différente d'une région à l'autre (voir l'analyse détaillée de la source Pactole en première partie de ce rapport).

2.2.2 ... ils reçoivent aussi des fonds mutualisés, taxes fiscales et cotisation professionnelle ...

La participation des branches professionnelles au financement des CFA, hors taxe d'apprentissage, provient (annexe 12) :

- de transferts de fonds de la professionnalisation (114 millions d'euros)
- de taxes fiscales collectées dans les secteurs de la réparation automobile (ANFA) et du transport-logistique (AFT), ainsi que de la cotisation professionnelle, du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP), soit 82 millions d'euros pour ces trois branches.

En 2010, les fonds en provenance des branches représentent près de 200 M€. Le poids de ces ressources est stable depuis 2008 après de fortes augmentations entre 2004 (133 M€) et 2008.

2.2.3 ... et des fonds provenant d'autres contributeurs

Parmi les autres contributeurs, on trouve les organismes gestionnaires (annexe 13) dont la participation s'élève à 86 millions d'euros en 2010 (3% des ressources) et les familles (annexe 14) dont les contributions figurant dans les comptes des CFA s'élèvent à 57 millions d'euros (2%) et sont concentrées sur les frais de THR.

A côté des ressources des financeurs détaillées ci-dessus, l'exploitation des comptes financiers des CFA fait apparaître d'autres ressources, de mieux en mieux identifiées au fil des années, qui se montent à 407 millions d'euros en 2010 et proviennent :

- de ventes et prestations de services effectuées par les CFA qui augmentent régulièrement (86 M€) et leur fournissent désormais 3% de leurs ressources (annexe 17),
- de l'Etat (14 M€) qui, outre la gestion des CFA nationaux résiduels, participe en direct bien que faiblement au fonctionnement de certains CFA en convention avec les Régions (annexe 15).
- des autres collectivités territoriales qui versent des contributions (38 M€, soit 1,4% des ressources) au fonctionnement, à l'investissement, et au THR (annexe 16).

De plus, sont identifiées dans les comptes des CFA, des ressources de contreparties :

- Quotes-parts de subvention versée au compte de résultat (111 M€) – annexe 18,
- Reprises sur amortissements et provisions (17 M€) – annexe 19,
- Transferts de charges (15 M€) – annexe 20,
- Produits financiers (6 M€) – annexe 21.

En outre, les CFA ont utilisé en 2010, 23 millions d'euros de taxe en report des années précédentes.

En 2010, les autres ressources non identifiées (120 M€) ne représentent plus que 4% des ressources contre 7% en 2007.

2.3- La complémentarité des financements du fonctionnement pédagogique varie selon les régions

2.3.1 En tendance générale, les contributions des deux principaux financeurs (régions et entreprises) sont dans un rapport de complémentarité

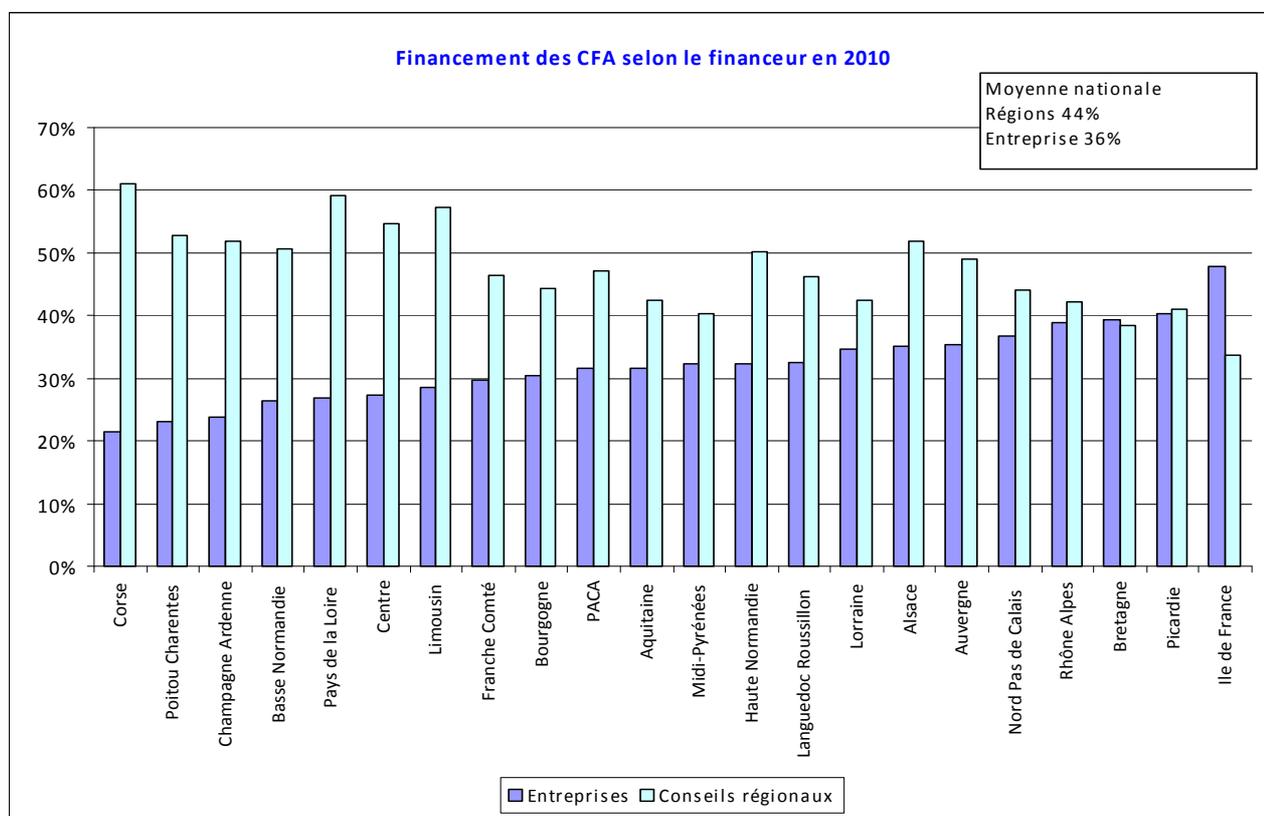
La part des Régions est d'autant plus forte que la contribution des entreprises (taxe d'apprentissage et versement des branches) est plus faible.

Comme indiqué au point 1 ci-dessus, le financement des CFA provient pour 80% des deux contributeurs principaux, en moyenne 44% des Régions, 36% des entreprises (taxe d'apprentissage et fonds des branches), le solde provenant d'autres contributeurs (familles, OG ...) ou de divers contributions (ventes, Etat, autres collectivités, contreparties comptables...).

En Alsace, Limousin et Pays de la Loire, les deux financeurs principaux représentent plus de 85%.

L'analyse montre des différences notables selon les régions pour les deux contributeurs majeurs.

L'Île-de-France se distingue par une forte participation des entreprises qui se monte à 314 millions d'euros largement au-dessus de celle du Conseil régional de 221 millions d'euros.



Dans trois régions, les ressources des CFA proviennent à parts presque égales du conseil régional et des entreprises :

- Bretagne 44 millions d'euros chacun
- Picardie : respectivement 33 et 34 millions d'euros
- et Rhône-Alpes : respectivement 119 et 110 millions d'euros

Dans toutes les autres régions, c'est la contribution du Conseil régional qui est la plus importante ; elle dépasse et parfois largement le financement par les entreprises :

- dans une dizaine de régions, le financement du Conseil régional atteint ou dépasse les 50% du financement total des CFA,
- dans quelques régions (Basse-Normandie, Centre, Corse, Limousin, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes), il représente plus du double du financement des entreprises.

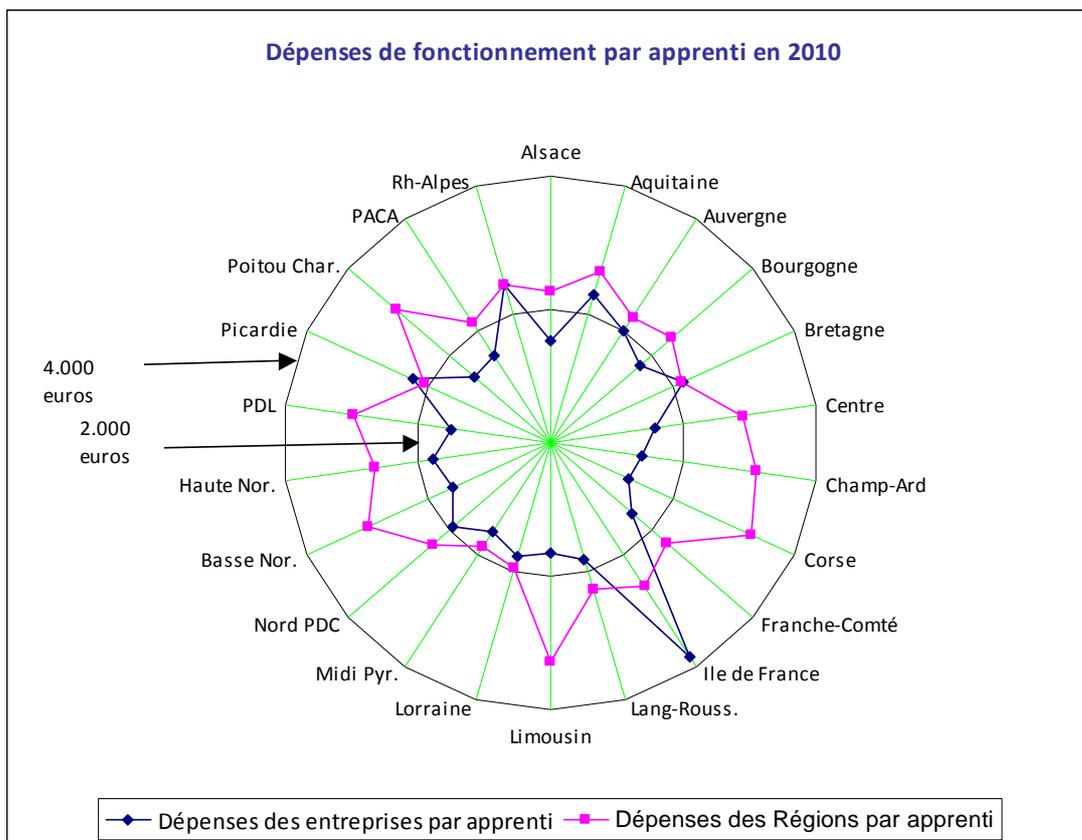
Cependant, l'analyse des ressources par apprenti apporte un éclairage un peu différent.

2.3.2 Selon les régions, les CFA disposent de ressources variables pour le fonctionnement pédagogique (hors THR et investissement) par jeune

Selon les régions, les ressources par apprenti pour le fonctionnement pédagogique s'étalent de 4.300 euros à 7.650 euros avec une moyenne de 5.700 euros.

Les CFA de six régions (Alsace, Auvergne, Franche-Comté, Lorraine, Midi-Pyrénées, et PACA) fonctionnent avec des ressources inférieures à 5.000 euros par apprenti. A l'opposé, ceux de cinq régions disposent de ressources de fonctionnement supérieures à 5.700 euros : c'est le cas de l'Aquitaine, de Champagne-Ardenne, du Limousin, de Rhône-Alpes et encore plus de l'Île de France (7.600 euros).

Le graphique ci-dessous propose un éclairage sur le financement du fonctionnement pédagogique rapporté au nombre d'apprentis de la région pour les deux financeurs principaux.



L'Ile-de-France se démarque par un financement des entreprises (3.800 euros par apprenti) largement supérieur à celui du conseil régional (2.600 euros). Dans une moindre mesure, et avec des niveaux de financement très inférieurs, la Picardie est dans la même situation (respectivement 2.300 et 2.100 euros).

Pour la Bretagne et Rhône-Alpes, on constate une quasi égalité des parts des deux financeurs principaux.

En Champagne-Ardenne, Limousin, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Centre, Pays-de-la-Loire et Corse, la contribution de la Région se situe largement au-dessus de la moyenne et approche ou dépasse 3.000 euros par apprenti. Dans ces régions, le financement par les entreprises est moitié moindre que celui de la Région qui tente de redresser la situation.

La région Ile-de-France se distingue là encore en apportant également un financement supérieur à la moyenne bien que le financement par les entreprises y soit déjà particulièrement élevé.

Les constatations ci-dessus ne peuvent fonder des jugements de valeur, car pour une très grande part, elles rendent compte de situations qui ne peuvent être imputées à la volonté des acteurs : répartition des populations actives, place de l'apprentissage, etc.; elles appellent donc des travaux complémentaires d'information. A cet égard, les monographies régionales réalisées par quelques Régions volontaires avec l'appui du CNFPTLV, sont de nature à apporter des éléments d'explications.

3. Les dépenses des CFA régionaux métropolitains

En 2010, les charges des CFA **régionaux** métropolitains s'élèvent à 2.803 millions d'euros pour des ressources de 2.775 millions d'euros.

Le déficit global des CFA s'élève donc à 28 millions d'euros.

Pour le fonctionnement seul (hors THR et investissement), le déficit est de 6 millions d'euros. Il aurait été plus important encore si les CFA n'avait pas fait appel à un report de taxe d'apprentissage de 23 millions d'euros pour tenter d'équilibrer leurs budgets.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DES CFA REGIONAUX METROPOLITAINS EN 2010 FONCTIONNEMENT

RESSOURCES	millions d'euros	CHARGES	millions d'euros
Région	1 050	Charges de personnel formateurs	999
Taxe d'apprentissage (y compris report)	736	Autres charges de personnel	517
Taxe d'apprentissage : report de 2009	23	Charges de personnel non réparties	43
Contribution des branches	174	SOUS-TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	1 559
Organismes gestionnaires	69	Dotations aux amortissements et aux provisions	135
Familles	4	Autres charges d'exploitation	689
Ventes et prestations de service	69	Autres charges hors exploitation	26
Autres ressources	278		
TOTAL RESSOURCES CONSOMMEES	2 403	TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 409
		RESULTAT FONCTIONNEMENT	-6

3.1 86 % des dépenses des CFA sont des charges pédagogiques

Les charges de fonctionnement des CFA représentent 86% des dépenses de l'année 2010, celles de THR 7% et celles d'investissement 7% également. Le rythme de leur évolution ralentit sensiblement : +6% de 2007 à 2008, +5,4% de 2008 à 2009, +2,5% de 2009 à 2010.

Hors THR et investissements, le montant global des dépenses de fonctionnement des CFA régionaux connaît une augmentation parallèle à l'ensemble des dépenses : 2 105 M€ en 2007, 2.231 M€ en 2008, 2 355 M€ en 2009, 2.409 M€ en 2010.

Evolution des charges des CFA

millions d'euros

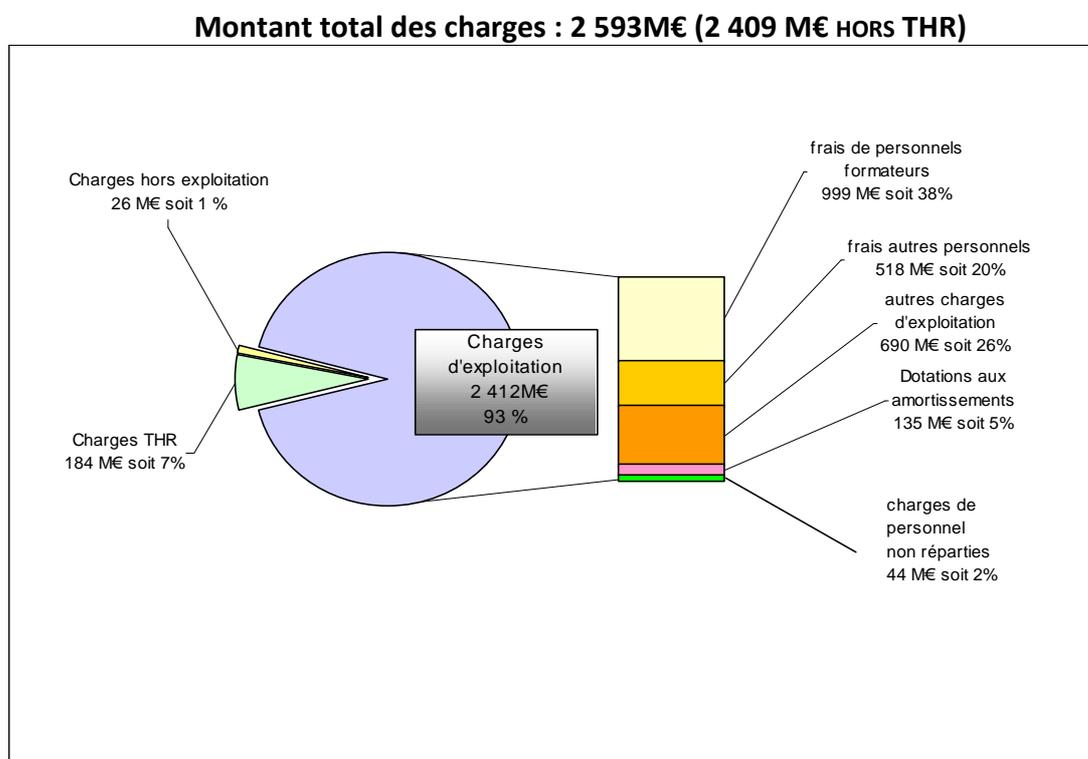
	2007	2009	2010
Charges d'exploitation	2 081	2 326	2 384
Charges hors exploitation	24	29	26
Charges THR	180	184	184
Charges investissement	269	214	209
TOTAL	2 555	2 752	2 803
EVOLUTIONS		5,4%	2,5%

La hausse des charges de fonctionnement pédagogique entre 2007 et 2010 (+ 15%) couplée avec une stabilisation des effectifs pondérés conduit à une augmentation significative du coût de fonctionnement unitaire qui passe de 5 100 euros par jeune en 2007 à 5 600 euros en 2010. Le développement de la qualité de la formation et l'augmentation de charges d'environnement (animateurs, médiateurs pour les jeunes en difficultés, etc.) sont un élément contributif important de cette hausse.

S'agissant de la structure des dépenses des CFA, on relève le poids particulièrement important des charges d'exploitation (comptes 60 à 65 et compte 681) qui représentent 93% du total des dépenses en 2010.

Le poids des dotations aux amortissements (5% pour 135 M€) quant à lui, est sous-estimé compte tenu du mode de gestion du patrimoine des CFA.

Graphique n°3 : dépenses de fonctionnement et de THR des CFA régionaux métropolitains en 2010



Source : comptes financiers des CFA - remontées CNFPTLV

3.2 Les frais de personnel constituent près des deux-tiers des charges d'exploitation

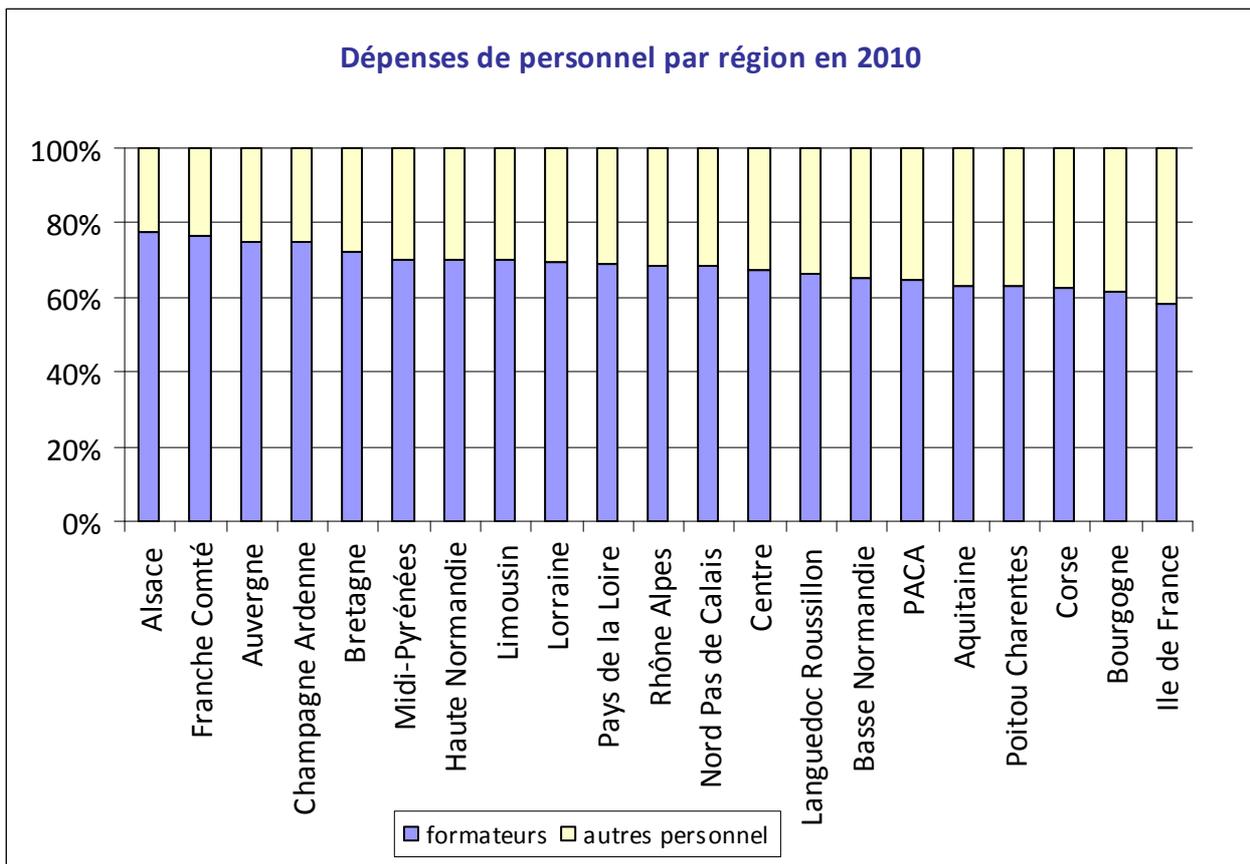
Les frais de personnel se montent à 1.560 millions d'euros (annexe 24) et représentent 64,7% des charges d'exploitation ; en 2010, ils repartent à la hausse (+6%) après une stagnation en 2009.

Evolution des charges de personnels

	2007	2008	2009	2010
Charges de personnel relatives aux formateurs	871	952	930	999
Charges de personnel relatives aux autres personnels	433	469	495	517
Charges de personnel non réparties	39	41	43	43
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	1 342	1 463	1 469	1 560
Evolution		9,0%	0,4%	6,2%

64% de ce total va au personnel formateur. Le graphique ci-dessous montre les variations régionales (annexe 25).

Les données concernant le personnel restent toutefois incomplètes du fait du développement de l'appel à la sous-traitance qui ne permet pas toujours d'isoler les frais de personnel des autres dépenses.



Le poste « autres charges d'exploitation », constitué essentiellement des charges d'achats et de services extérieurs donc de la **sous-traitance**, a fortement augmenté entre 2008 et 2010 passant de 581 millions d'euros à 689 millions d'euros (avec un un-coup en 2009 qui affichait 712 M€).

4. Les investissements des CFA régionaux métropolitains

Les comptes des CFA sur lesquels sont basé ces travaux, ne retracent que partiellement les investissements.

La gestion du patrimoine des établissements relève souvent directement des organismes gestionnaires ou de structures juridiques spécifiques (ex. les sociétés civiles immobilières, les foyers de jeunes travailleurs,...).

Ainsi, une part importante des ressources consacrées aux investissements ne figure pas dans la comptabilité des CFA.

Les chiffres ci-après ne donnent donc qu'un aperçu partiel du financement des investissements dans les CFA.

Les ressources d'investissement représentent en 2010 près de 200 millions d'euros (annexe 26) soit 7% du total des ressources utilisées par les CFA (contre 159 M€ en 2004 et 216 M€ en 2007) se décomposant comme suit :

	Origine des ressources d'investissement (en M€)	%
Région	93	47%
Taxe d'apprentissage	39	20%
Participation des branches	19	10%
Organismes gestionnaires	14	7%
Etat	3	1%
Autres collectivités	9	5%
Autres ressources	22	11%
	198	100%

Par leur nature, les investissements (et en particulier les opérations immobilières) ne présentent pas de caractère régulier. Toutefois l'analyse des chiffres met en lumière le rôle prépondérant des Régions comme financeur des investissements comptabilisés dans les CFA, avec maintien de cette tendance sur 2010 puisque les conseils régionaux financent près de la moitié des investissements figurant dans les comptes des CFA. Les Régions ont en effet, eu tendance à élargir leur intervention sur les investissements structurels et matériels mais aussi la remise à niveau informatique de l'Administratif et le matériel s'y afférent.

Le montant de taxe d'apprentissage affectée aux investissements s'élève à 39 M€ en 2010 ; avec le financement des branches professionnelles, la participation des entreprises s'élève à 58 M€.

Des ressources supplémentaires proviennent des autres collectivités (9 M€) ainsi que de l'Etat (3 M€).

Le financement des investissements par les organismes gestionnaires inscrits dans les comptes des CFA s'établit à 14 M€ en 2010 ; cependant en raison de la situation particulière du

patrimoine des CFA, on ne connaît pas le montant réel des investissements des organismes gestionnaires dans les CFA.

Les dépenses d'investissements se montent à 209 millions d'euros en 2010. Pris globalement, les CFA accusent donc un déficit de 11 millions d'euros, variable selon les régions.

Les charges ne sont pas détaillées dans les données transmises au CNFPTLV ; celles figurant dans les comptes des CFA sont souvent liées aux dépenses pédagogiques : mises aux normes d'atelier, achat de machines ...

Les autres dépenses d'investissement et notamment l'immobilier se retrouvent plus généralement dans les comptes des organismes gestionnaires.

5. Les aides aux jeunes

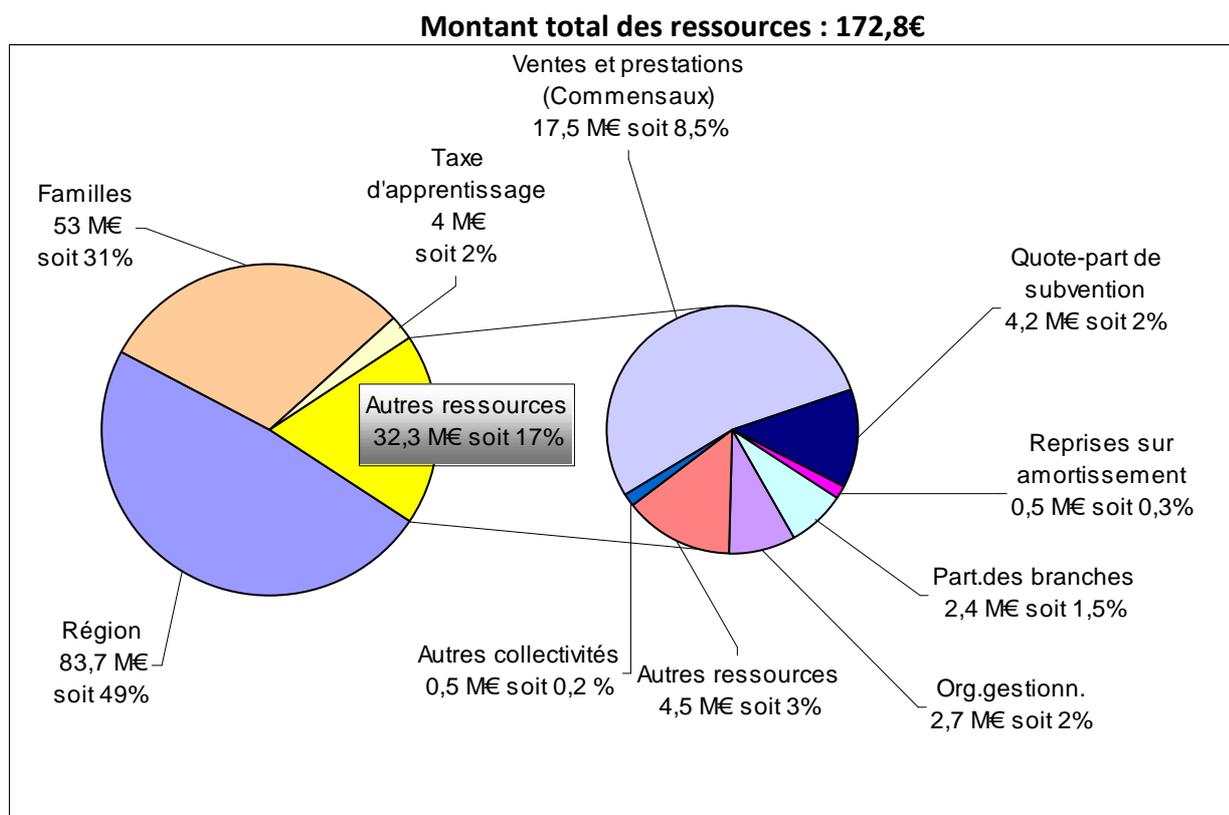
5.1 Le THR ne transite pas toujours par les comptes des CFA

En 2010, les frais de transport, d'hébergement et de restauration des apprentis (THR) figurant dans les comptes des CFA représentent un montant de 173 M€ (annexe 27), soit 7% des charges des CFA réparties comme suit :

	Origine des ressources THR (en M€)		%
Régions	83,7		48%
Familles	52,8		31%
Taxe apprentissage	4,0		2%
Autres ressources	32,3		19%
<i>dont commensaux</i>		14,5	
RESSOURCES THR	172,8		100%

Les « autres ressources » regroupent : participation du personnel des CFA et visiteurs (commensaux) aux frais de restauration et d'hébergement, taxe fiscale, crédits de la professionnalisation, participation des organismes gestionnaires, subventions de l'Etat et des autres collectivités et contreparties comptables.

Graphique n° 4 : répartition des ressources consacrées au THR des apprentis des CFA régionaux, en 2010



Source : comptes financiers des CFA - remontées CNFPTLV

Bien que les données concernant le THR figurant dans les comptes des CFA ne reflètent qu'une partie de la réalité, on peut constater que les Régions et les familles en sont les principaux financeurs.

Selon leurs comptes administratifs, les Régions attribuent une somme de 84 M€ aux apprentis pour leurs frais de THR.

Il faut ajouter que pour des raisons de visibilité, plusieurs conseils régionaux ne font plus transiter le THR par les CFA et transmettent leurs aides de transport, d'hébergement ou de restauration directement aux apprentis ; ainsi 26 M€ supplémentaires sont attribuées par les Régions aux apprentis.

Les familles versent 52,8 millions d'euros aux CFA pour le THR des apprentis.

De plus, un certain nombre de CFA affectent au THR, des ressources en provenance de ventes et prestations de services sous la forme de service de repas pour personnes extérieures (commensaux). Ce dernier financement, non négligeable, s'élève à 14,5M€.

5.2 - Les Régions accordent des aides aux apprentis, au-delà du THR

L'information a été complétée par l'ensemble des aides des Régions retracées ou non dans les comptes des CFA. Les Régions accordent d'autres aides qui sont retracées dans leurs comptes administratifs et dont la liste figure dans le tableau ci-après.

Ainsi, en dehors du THR qui reste dominant avec 80% des aides (annexe 28), les Régions attribuent :

- des aides au premier équipement des apprentis (14 M€) afin de leur permettre de s'équiper dans le cadre de leur métier
- favorisent la mobilité européenne (6,7 M€)
- versent des aides à caractère social (fonds d'urgence)
- participent à l'achat des livres et aux animations à caractère culturel et sportif.

	Aides directes aux apprentis	Aides via les CFA	TOTAL
Premier équipement	9 184 819	5 143 221	14 328 040
Fournitures scolaires	1 056 542	713 800	1 770 342
Transport / Hébergement / Rest	25 656 768	84 114 061	109 770 829
Mobilité européenne	652 451	6 140 633	6 793 084
Fonds d'aides sociales	57 400	1 182 181	1 239 581
Aide au permis B	973 840		973 840
Aides aux handicapés	58 400	861 841	920 241
Carte nationale d'apprenti	372 180	6 100	378 280
Ordinateurs	139 200		139 200
Chèques Culture	459 912		459 912
Autres aides	1 825 138	3 328 153	5 153 291
Total	40 436 650	101 489 990	141 926 640

ANNEXES DE LA PARTIE I :

SOURCES ET PRESENTATION

DETAILLEE DES CONTRIBUTEURS

ET DES BENEFICIAIRES

Annexe I - Membres de la Commission des Comptes et participants au Groupe
Technique Apprentissage (GTA)

Annexe II - Principales mesures adoptées en 2005-2006.....

Annexe III - Grille de lecture du schéma national.....

Annexe IV - Sources du schéma national des flux

Annexe V – Comptes en T des acteurs de l'apprentissage

Annexe I. Composition de la Commission des Comptes et du GTA

Président : Gabriel MIGNOT – Personnalité qualifiée au sein du CNFPTLV

Composantes de l'instance	Commission des comptes
Parlementaires	Muguette DINI (sénatrice)
Etat	Education Nationale : Jean-Marc HUART Emploi - Formation Professionnelle : Christel COLIN Enseignement Supérieur : Christine BRUNIAUX
Régions	Basse-Normandie : Yannick SOUBIEN Bretagne : Lorraine : Philippe SCHWARTZ Picardie : Sylvie HUBERT Poitou-Charentes : Françoise MESNARD Rhône-Alpes : Philippe REYNAUD
Organisations socio-professionnelles Représentatives	CFDT : Jean-Luc GUEUDET CFTC : Catherine BOURRUT CGPME : Yves TERRAL CGT : Paul DESAIGUES MEDEF : François FALISE UIMM : Florence BUISSON-VINCENT UPA : Isabelle BRICARD
Chambres consulaires	ACFCI : Brigitte LE BONIEC APCMA : Jean-Patrick FARRUGIA
Organismes intéressés	UNSA : Claude MARIUS

Participants au GTA

Animation	CNFPTLV : Carole ABOAF
Etat	Education Nationale - DGESCO : Stéphanie ROUCOU / Dominique GUIDICELLI / Christiane KELLER / Christian POUTHIER Enseignement supérieur : Anne BONNEFOY DEPP : Isabelle ROBERT-BOBEE/ Luc BRIERE Formation professionnelle - DGEFP : Frédérique RACON Formation professionnelle - DARES : Bérengère MESQUI Agriculture - DGER : Annie BRISSON / Sandra AZOULAY DGCIS : Jean Jacques NAY Jeunesse et Sports - DEF : Vincent LE CROLLER
Régions	Alsace : Béatrice BULOU / Martin SRINARONG Aquitaine : Philippe GUILLERM Auvergne : Stéphanie COURIO Basse Normandie : Christiane BROUARD / Marc LEVEE Bourgogne : Pierre CARTILLIER / Isabelle GONNOT Bretagne : Lionel MODESTE Centre : Dominique GAUTHIER / Armelle BROSSE Champagne-Ardenne : Christine CHAYOUX Corse : Marie-Claire SGALIA Franche Comté : Catherine JACQUIN / Martine CUCHEROUSET Haute Normandie : Nathalie GEORGES / Michel MIRON Ile-de-France : Brigitte TREHEN / Denis ROUQUETTTE Languedoc-Roussillon : Bruno AUGELLE / Joëlle PASCAL Limousin : Sophie BOURGES Lorraine : Didier RISSER Midi-Pyrénées : Audrey MAZARS / Frédéric DELAPIERRE Nord-Pas-de-Calais : Agnès ANDRICQ / Régis DELATTRE Pays de la Loire : Sébastien SOULLARD Picardie : Jean-François DESLANDES / Bruno ETROIT PACA : Elisabeth LENRIOT-BERNARD Poitou-Charentes : Mireille GEFFRE / Sophie BIOJOUX Rhône Alpes : Daniel SCHWITZER Martinique : Lise PIEJOS Guadeloupe : Maud ROVELAS Guyane : en cours Réunion : M. FONTAINE
Organisations socio-professionnelles représentatives	UPA : Estelle CHAMBRELAN MEDEF : Genevieve LHOMME CGPME : Yves TERRAL / Claude BARETEAU CFDT : Pierre DURIEZ
Chambres consulaires	ACFCI : Rachid HANIFI / Nathalie CARRA APCM : Philippe PERFETTI / Pauline DE PENA
Organismes intéressés	UNSA : Claude MARIUS

Annexe II : Principales mesures adoptées en 2005 et 2006 concernant l'apprentissage – données 2010

Loi de programmation du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale

Objectif : Développer et moderniser l'apprentissage : passer en 5 ans de 360.000 apprentis à 500.000 apprentis en valorisant l'apprentissage et en dégageant des ressources supplémentaires.

Principales mesures :

- suppression de chefs d'exonération de la taxe
- augmentation du taux du quota de 40 à 52%
- instauration d'un crédit d'impôt pour les employeurs d'apprentis (1600€)
- mise en place d'un nouvel outil de contractualisation pour le développement de l'apprentissage : le COM
- création du FNDMA (22% du produit de la taxe) avec versements affectés aux FRAFC et obligatoirement utilisés pour l'apprentissage :
 - o 1^{ère} section (42 %) : péréquation pour réduire les inégalités entre les régions
 - o 2^{de} section (58 %) : financement des COM, des CFA nationaux et des actions nationales de communication

Loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006

- Porte à 0,6% au lieu de 0,5% le taux de la taxe d'apprentissage due par les entreprises d'au moins 250 salariés qui n'emploient pas en leur sein un minimum de jeunes de moins de 26 ans sous contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage.

Loi de finances pour 2005

- Création de la contribution au développement de l'apprentissage (CDA) avec la même assiette et les mêmes contributeurs que la taxe d'apprentissage (taux : 0,06% en 2005, 0,12% en 2006, 0,18% en 2007).
La CDA remplace d'anciennes dotations de décentralisation en opérant un transfert de fiscalité.

Auparavant, la **Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité** avait transféré aux Régions le versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire (ICF) ; les Régions peuvent adapter les modalités de versement de cette indemnité, également appelée prime aux employeurs.

Plan alternance 2011

Pour mémoire, l'apprentissage et l'alternance ont fait l'objet de mesures dans le cadre du plan alternance 2011, à travers des **décrets**, la **Loi du 28 juillet 2012 (dite Loi « Cherpion »)** et la **Loi du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011**.

L'effet de ces textes sur l'apprentissage pourra être analysé avec les données 2012.

Annexe III : Grille de lecture du schéma national des flux financiers de l'apprentissage

L'objectif du schéma national des flux financiers de l'apprentissage, présenté dans la partie I de ce rapport, est de donner une vue synthétique **des acteurs, des circuits et des masses financières** en jeu.

Les informations qui suivent ont pour objet de donner une grille de lecture du schéma des flux ; elles expliquent son fonctionnement et l'ensemble de ses composantes.

1. Les acteurs

Le schéma distingue des sous-groupes d'acteurs :

ceux qui financent l'apprentissage, appelés « **contributeurs** » parmi lesquels l'État, les Régions, les Entreprises. Ils apparaissent **sur fond vert** dans la partie supérieure du schéma.

ceux qui bénéficient de ce financement, appelés « **bénéficiaires** » : les organismes de formation (CFA, SA, UFA), les employeurs d'apprentis ainsi que les apprentis et leur famille. Ils apparaissent **sur fond orange**, dans la partie inférieure du schéma.

Les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) sont des établissements qui dispensent aux jeunes sous contrat d'apprentissage une formation générale, technique, théorique et pratique qui doit compléter et s'articuler avec la formation reçue en entreprise.

Les CFA sont créés sur la base d'une convention conclue avec la Région ; il subsiste quelques CFA dits « CFA à recrutement national » faisant l'objet d'une convention avec l'Etat.

Pour être créé, un CFA a besoin d'un support juridique, son organisme gestionnaire. Ce dernier peut être toute personne physique ou morale et particulièrement : les organismes de formation gérés paritairement par les organisations professionnelles d'employeurs, les collectivités locales, les chambres consulaires, les organisations professionnelles ou interprofessionnelles représentatives d'employeurs, les associations, les établissements d'enseignement public ou privé sous contrat, les établissements de formation et de recherche ou toute autre personne physique ou morale.

La formation générale des apprentis peut également être dispensée dans un établissement d'enseignement public ou d'enseignement privé sous contrat ou un établissement de formation et de recherche relevant d'un ministère autre que celui chargé de l'éducation :

- **une Section d'Apprentissage (SA)** créée par une convention entre un établissement et la Région. Elle est assimilable à un CFA en ce qui concerne les conditions financières.

- **une Unité de Formation par Apprentissage (UFA)** créée par une convention entre un établissement et un CFA. L'UFA se distingue de la SA par le fait que la responsabilité pédagogique des formations dispensées reste du ressort de l'établissement d'enseignement ou de formation, et que la responsabilité administrative et financière relève d'un CFA dit « sans mur » ou « hors les murs », géré par son organisme gestionnaire.

- Certains acteurs sont à la fois « contributeurs » et « bénéficiaires ». C'est le cas **des entreprises**.

Le champ des **entreprises**⁵ qui contribuent au financement de l'apprentissage ne recoupe pas nécessairement celui des entreprises qui reçoivent des contributions. C'est pourquoi, il a été décidé de distinguer ces deux catégories d'entreprises en leur donnant un emplacement différent dans le schéma :

Les entreprises « contributrices » sont placées dans la partie haute du schéma (à gauche).

Les entreprises « contributrices » au financement de l'apprentissage sont :

- les entreprises assujetties à la taxe d'apprentissage,
- les entreprises assujetties à des taxes fiscales (secteur de la réparation automobile, du transport et de la logistique), ou à cotisation professionnelle (secteur du BTP),
- les entreprises qui affectent une partie des fonds mutualisés de la formation professionnelle à l'apprentissage, suite à un accord de branche.

Les employeurs d'apprentis, pour la plupart des entreprises ont été placée dans la partie basse du schéma en tant que « **bénéficiaires** ».

Les entreprises « bénéficiaires » sont celles qui emploient des apprentis ; elles bénéficient :

- d'exonérations des charges sociales,
- du crédit d'impôt apprentissage,
- et de l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire (primes aux employeurs) versée par les Régions.

⁵ Le champ des entreprises contributrices et celui des entreprises bénéficiaires du financement de l'apprentissage ne se recoupent que partiellement. En effet, toutes les entreprises ne sont pas assujetties à la taxe d'apprentissage (ex. les secteurs public, associatif, agricole en grande partie,...). Par ailleurs, seules les entreprises qui emploient des apprentis bénéficient d'aides pour l'embauche et la formation de l'apprenti ainsi que des exonérations salariales et patronales au titre de l'apprentissage.

Ces entreprises sont également « contributrices » puisqu'elles versent une rémunération aux apprentis qu'elles emploient.

- Il est apparu utile de traiter à part **les organismes collecteurs de taxe d'apprentissage, OCTA** (intermédiaires pour la collecte et la répartition de la taxe et gestionnaires des fonds libres) et **les organismes gestionnaires des établissements de formation** (entités juridiques, gestionnaires des établissements de formation, qui à la fois bénéficient de subventions, notamment en matière d'investissement, et contribuent à leur financement). Ils figurent **sur fond rose** sur le schéma

Les organismes habilités à collecter la taxe d'apprentissage sur le territoire national

Peuvent être habilités à collecter sur le territoire national, les versements des entreprises pouvant donner lieu à exonération de la taxe d'apprentissage, les syndicats, groupements professionnels ou associations à compétence nationale :

- soit ayant conclu une convention-cadre de coopération avec les ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de l'agriculture, ou de la jeunesse et des sports
- soit agréés par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle, du ministre du budget et, le cas échéant, du ministre compétent pour le secteur d'activité considéré.

Les organismes habilités à collecter la taxe d'apprentissage en région

Sont habilités à collecter des versements, donnant lieu à exonération de la taxe d'apprentissage, auprès des entreprises ayant leur siège social ou un établissement dans la région :

- 1- les chambres régionales consulaires ou, à défaut, les groupements interconsulaires ou, dans les départements d'outre-mer, une seule chambre consulaire, par décision du préfet de région.
- 2- les syndicats, groupements professionnels ou associations, à vocation régionale, agréés par arrêté du préfet de région.

Un organisme qui a fait l'objet d'une habilitation délivrée au niveau national ne peut être habilité au niveau régional.

L'OCTA s'engage à inscrire de façon distincte dans ses comptes les opérations relatives à la fraction de la taxe destinée à l'apprentissage .

Il reverse :

- au Trésor public la fraction du quota (22 % du quota) destinée au FNDMA
- aux CFA, aux sections d'apprentissage, aux lycées professionnels et aux écoles les concours destinés à ceux-ci .

Les organismes gestionnaires (OG)

sont des personnes morales de droit privé ou de droit public qui gèrent les établissements de formation par apprentissage ; la personnalité juridique les distingue des sites de formation.

Le terme d'organisme gestionnaire recouvre un ensemble d'acteurs hétérogènes qui peuvent être publics, parapublics ou privés.

des organismes publics : les établissements publics locaux d'enseignement et les universités relevant des ministères, principalement de l'Education nationale et de l'Agriculture (ex. les sections d'apprentissage ouvertes dans les lycées ou les unités de formation par apprentissage ouvertes dans les universités) ou des collectivités locales (ex. les CFA de ville ou d'agglomération).

des organismes parapublics : les chambres consulaires (d'agriculture, des métiers, de commerce et d'industrie).

des organismes privés : les branches professionnelles (ex. les CFA de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie, du Bâtiment et des Travaux Publics, de l'Association Française des Banques, etc.), les entreprises (ex. les CFA du Crédit Agricole, d'EDF, de Véolia, etc.), les établissements privés sous contrat et autres associations (ex. les Maisons Familiales et Rurales, les Compagnons du devoir, les regroupements de chambres consulaires, etc.).

2. Les flux financiers

Plusieurs flux coexistent sur le schéma :

- **les flux réels** qui se traduisent par des décaissements et des encaissements (ex. les versements de la taxe d'apprentissage, des rémunérations, des aides individuelles, des subventions) ;
- **les flux intermédiaires** notamment des transferts de fonds effectués de l'État aux Régions au titre de la péréquation nationale, des contrats d'objectifs et de moyens, de la décentralisation.
Ces flux figurent *en pointillés* sur le schéma ;
- **les exonérations et les crédits d'impôts** qui n'impliquent pas de décaissements mais constituent un manque à gagner, compensé⁶ ou pas sur le budget de l'État (ex. les exonérations de cotisations salariales et patronales, et d'impôt sur le revenu des apprentis).
Du point de vue des bénéficiaires, ces flux ne sont pas considérés comme une recette mais comme une « moindre dépense ». Ces flux figurent en **bleu** sur le schéma.

Le financement de l'apprentissage ne correspond pas à l'addition des flux car une telle addition comporterait des doubles emplois. C'est pourquoi le financement de l'apprentissage sera appréhendé sous l'angle des contributeurs et des bénéficiaires « finaux ».

Il en résulte **une minoration** de la participation de ceux qui ne financent pas **directement** les actions (notamment l'Etat et les entreprises).

⁶ Les exonérations de charges salariales et patronales à l'endroit des entreprises sont compensées à la sécurité sociale. La charge du crédit d'impôt est directement supportée par l'Etat sur son propre budget.

Annexe IV : Sources et montants du schéma national des flux

Les sources d'information et les montants des flux du financement de l'apprentissage (flux finaux et flux intermédiaires), couvrant le financement de l'offre de formation, de la rémunération des apprentis, des aides aux employeurs et aux apprentis et leur famille, sont détaillés ci-après.

Le schéma figure en fin de partie I du rapport.

Les principaux producteurs de données sont :

- **les services de l'État** (services gestionnaires des crédits ou recouvreurs des recettes, services de contrôle, notamment la DGEFP par son système d'informations **PACTOLE**) qui communiquent les informations relatives aux prélèvements obligatoires, aux exonérations et crédits d'impôts ainsi qu'à leurs propres dépenses budgétaires, à la collecte et à la répartition de la taxe d'apprentissage par les OCTA, à l'utilisation de fonds de la professionnalisation par les OPCA pour l'apprentissage.
- **les services statistiques** et principalement la **DARES** ; elle calcule à partir des DADS la masse des rémunérations des apprentis déclarées par les employeurs et fournit les résultats de son enquête auprès des conseils régionaux (comptes administratifs).
- **les Conseils régionaux** qui fournissent les données relatives au financement de l'offre de formation à partir des **comptes financiers des CFA** ainsi que certaines de leurs propres dépenses budgétaires.

Les comptes financiers des CFA font l'objet d'une exploitation par les Conseils régionaux et d'une consolidation au plan national dans le cadre des travaux du CNFPTLV (**données remontées grâce à un Intranet sur le site du CNFPTLV**).

LES BÉNÉFICIAIRES

EMPLOYEURS DES APPRENTIS : 2 455 M€

INDEMNITÉ COMPENSATRICE FORFAITAIRE : 584 M€

Primes aux employeurs : 584 M€ (sommes mandatées)

Sommes engagées : 641 M€

Source : DARES – enquête auprès des Conseils régionaux

EXONÉRATION DE CHARGES SOCIALES : 1 430 M€

Compensation des exonérations de cotisations sociales : 1 311 M€

Plan urgence jeunes : 119 M€

Zéro charges apprentis : 19 M€

Embauche apprenti supplémentaire : 100 M€

Source : Jaune budgétaire PLF 2012

CRÉDIT D'IMPOT APPRENTISSAGE : 430 M€

Source : Jaune budgétaire PLF 2012

LES ORGANISMES DE FORMATION : 2.818 M€

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET D'ÉQUIPEMENT VERSEE AUX CFA : 1.155 M€

Subventions de fonctionnement des Conseils régionaux aux CFA régionaux : 1.062 M€

Subventions d'équipement des Conseils régionaux aux CFA régionaux : 93 M€

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

SUBVENTION AU TRANSPORT, A L'HÉBERGEMENT ET A LA RESTAURATION (THR) : 85 M€

Subvention des Conseils régionaux au THR via les CFA: 85 M€

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

TAXE D'APPRENTISSAGE REÇUE par les CFA : 796 M€

Concours des entreprises aux CFA régionaux : 796 M€

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

FONDS MUTUALISÉS DE LA PROFESSIONNALISATION, TAXES FISCALES ET COTISATION PROFESSIONNELLE : 196 M€

Fonds mutualisés : 114 M€

Taxes fiscales et cotisation professionnelle : 82 M€

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

APPORT DES ORGANISMES GESTIONNAIRES AUX CFA : 87 M€

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

PARTICIPATION DES FAMILLES AU THR : 58 M€

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

SUBVENTIONS DE L'ÉTAT : 18 M€

Dont subventions aux CFA nationaux : 5 M€

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

VENTE DE PRODUITS FABRIQUÉS ET PRESTATIONS DE SERVICES : 88 M€

Dont commensaux : 13 M€ (repas pour les personnes extérieures aux CFA)

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

CONTRIBUTIONS D'AUTRES COLLECTIVITÉS : 38 M€

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

RESSOURCES DE CONTREPARTIES COMPTABLES : 362 M€

quote-part de subventions virées au compte de résultat (étalement des immobilisations subventionnées) : 111 M€

reprises sur amortissements et provisions : 17 M€

transfert de charges : 15 M€

produits financier : 6 M€

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

REPORT DE TAXE D'APPRENTISSAGE : 26 M€

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

Il reste 121 M€ non identifiées.

LES APPRENTIS : 3 249 M€

RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS : 2 944 M€

Source : DADS – exploitation DARES

EXONÉRATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES APPRENTIS : 265 M€

Source : Jaune budgétaire PLF 2012

VERSEMENT D'AIDES DIRECTES AUX APPRENTIS PAR LES CONSEILS REGIONAUX : 40 M€

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

LES CONTRIBUTEURS

LES ENTREPRISES ASSUJETTIES : 1 420 M€

VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : 1 224 M€

FNDMA : 428 M€

Source DGEFP - selon les remontées des OCTA (système d'informations PACTOLE) – Jaune budgétaire PLF 2012

Source divergente : **FNDMA : 545 M€** plus reliquat FNDMA 2008 : **16 M€**

Source : Budget de l'Etat

Attribution de la taxe aux centres de formation d'apprentis : 796 M€

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

Source divergente : DGEFP – Etat de collecte et de répartition des OCTA : **729 M€**

AFFECTATION PAR ACCORDS DE BRANCHE D'UNE PARTIE DES FONDS MUTUALISÉS À L'APPRENTISSAGE : 114 M€ -

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

Les branches professionnelles peuvent prévoir, par voie conventionnelle et selon des pourcentages qu'elles déterminent, l'affectation de fonds mutualisés au financement de l'apprentissage.

Source divergente : DGEFP - Etat statistique et financier des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) : versements réalisés en 2009 : 176 M€

AFFECTATION À L'APPRENTISSAGE PAR CERTAINES BRANCHES D'UNE PART DU PRODUIT DE TAXES FISCALES : 83 M€

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

Les organismes des branches professionnelles de la réparation automobile (ANFA), du transport et de la logistique (AFT) gèrent une taxe fiscale qu'ils peuvent, en fonction de leurs propres arbitrages, reverser à l'apprentissage. Les entreprises du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP) gèrent une cotisation professionnelle.

Autre source :

ANFA : 10 M€

AFT : 2 M€ (données 2008)

CCCA-BTP : 64 M€

Source : données transmises par l'ANFA, l'AFT et le CCCA-BTP

Les écarts s'expliquent par :

- les difficultés d'identification précise des versements relevant de la taxe d'apprentissage ou des autres fonds. Au global, les sommes taxe d'apprentissage + fonds mutualisés de la professionnalisation + taxe fiscale + cotisation professionnelle) sont quasiment identiques.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Comme la dotation globale de décentralisation à laquelle elle se substitue, la CDA a vocation à compenser les transferts de compétences opérés en 1983 et 1987 au profit des Régions et à renforcer leur autonomie financière.

Elle n'a pas vocation à être affectée exclusivement à l'apprentissage. La Contribution au développement de l'apprentissage est intégralement reversée par l'Etat aux Fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle (FRAFP) selon la même clé de répartition que celle en vigueur pour l'ancienne DGD ; les régions ont toute latitude pour son utilisation et l'utilisent d'ailleurs de manière variable.

Montant CDA 2010 : **724 M€**

Source : arrêtés de répartition du 22 septembre 2010 et du 2 décembre 2010

LES EMPLOYEURS D'APPRENTIS : 4 374 M€

PAIEMENT DES SALAIRES AUX APPRENTIS : 2.944 M€

Source : DARES (DADS)

MOINDRE CHARGE : Exonérations de cotisations sociales : 1 311 M€

Source : Jaune budgétaire PLF 2012 (programme 103 de la mission travail et emploi)

PLAN D'URGENCE JEUNES : 119 M€

Sommes versées aux entreprises par Pôle Emploi avec lequel l'Etat a conclu une convention

Zéro charges apprentis (remboursement de charges pour les entreprises de plus de 10 salariés embauchant un apprenti entre le 24 avril 2009 et le 31 décembre 2010) : **19 M€**

Embauche d'un apprenti supplémentaire dans les entreprises de moins de 50 salariés (aide de 1.800 €) : **100M€**

En raison de décalages, la somme réellement versée par l'Etat à Pôle Emploi est différente de celle versée par Pôle Emploi aux entreprises. En 2010, l'Etat a versé **163 M€** à Pôle Emploi au titre de la prime à l'embauche d'un apprenti supplémentaire et 0 au titre du dispositif "zéro charges".

Source : Jaune budgétaire PLF 2012 (programmes 103 et 316)

L'ETAT : 3 505 M€

Dotation générale de décentralisation : primes aux employeurs d'apprentis (indemnités compensatrices forfaitaires) à la charge de l'Etat et transfert aux régions : 801 M€

Source : Jaune budgétaire PLF 2012

FNDMA

Ressources 2010 : 546 M€ (auquel s'ajoute 16 M€ de report d'excédents 2009)

Versements aux Régions en 2010 : 490 M€ (report vers 2011) : 71 M€

Péréquation (1^{ère} section) : Ressources : 203 M€ - versements aux Régions : 200 M€ (report à 2011 : 3 M€)

Contrats d'objectifs et de moyens (2^{ème} section) : Ressources : 358 M€ (dont excédents 2009 : 15M€)

Versements : 290 M€ (report à 2011 : 68 M€)

282 M€ ont été affectés aux Régions, 4 M€ aux CFA nationaux, 4 M€ aux actions de communication et promotion.

Sources : informations communiquées par la DGEFP (selon la DGFIP) et arrêtés portant répartition.

Le système d'informations PACTOLE de la DGEFP sur les remontées provenant des OCTA fournit des données sensiblement différentes :

Versements des OCTA au FNDMA en 2010 : 428 M€

DEPENSES SOCIALES ET FISCALES EN SOUTIEN AUX ENTREPRISES : 1.860 M€

Compensation des exonérations de cotisations salariales et patronales : 1 311 M€

Plan d'urgences jeunes : 119 M€ (cf ci-dessus compte des employeurs)

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage : 430 M€

Source : Jaune budgétaire PLF 2012

DEPENSES FISCALES DE SOUTIEN AUX APPRENTIS : 265 M€

Exonération de l'impôt sur le revenu des apprentis : 265 M€

Source : Jaune budgétaire PLF 2012

LES RÉGIONS : 1.893 M€

VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ COMPENSATRICE FORFAITAIRE (ICF) OU PRIME AUX EMPLOYEURS : 584 M€

Primes aux employeurs : 584 M€ (sommes mandatées)

Sommes engagées : 641 M€

Source : DARES – Enquête auprès des Conseils régionaux

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET D'ÉQUIPEMENT VERSEE AUX CFA : 1.125 M€

Subvention de fonctionnement : 1 062 M€

Les subventions de fonctionnement comprennent aussi des aides indirectes versées aux apprentis autres que le THR (1^{er} équipement, mobilité européenne, fourniture scolaire, chèque culture)

Subvention d'équipement : 93 M€

Les comptes financiers des CFA ne donnent qu'une vision partielle du financement de leurs investissements dans la mesure où la gestion du patrimoine relève la plupart du temps directement des organismes gestionnaires ou de structures créés ad hoc (ex. les Sociétés Civiles Immobilières, les foyers de jeunes travailleurs). Dans ces circonstances, une part non négligeable des investissements ne figure pas dans les comptes financiers des CFA.

Cette somme est néanmoins comptabilisée dans les « autres dépenses » des Conseils régionaux sur le schéma.

Source : Comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

VERSEMENT AUX CFA D'AIDES AU TRANSPORT, A L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION DES APPRENTIS : 85 M€

Source : Comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

VERSEMENT D'AIDES DIRECTES AUX APPRENTIS : 40 M€

Source : Comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

AUTRES DEPENSES DES CONSEILS REGIONAUX : 102 M€

- dont subventions d'équipement identifiées dans les comptes administratifs des Régions mais non retracés dans les comptes financiers des CFA

- dont accompagnements et animations régionales, olympiades des métiers, formations de formateurs ...

Source : Comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

LES ORGANISMES GESTIONNAIRES DE CFA : 87 M€

CONTRIBUTION DES ORGANISMES GESTIONNAIRES AUX CFA RÉGIONAUX : 87 M€

Source : comptes financiers des CFA - remontées CNFPTLV

LES APPRENTIS: 58 M€

CONTRIBUTION DES FAMILLES AU FINANCEMENT DU TRANSPORT, DE L'HÉBERGEMENT ET DE LA RESTAURATION : 58 M€

Source : comptes financiers des CFA - remontées CNFPTLV

AUTRES CONTRIBUTIONS

VENTE DE PRODUITS FABRIQUES ET PRESTATIONS DE SERVICES : 88 M€

Dont commensaux : 13 M€ (repas pour les personnes extérieurs aux CFA)

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

CONTRIBUTIONS D'AUTRES COLLECTIVITES : 38 M€

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

RESSOURCES DE CONTREPARTIES COMPTABLES : 362 M€

quote-part de subventions virées au compte de résultat (étalement des immobilisations subventionnées) : **111 M€**

reprises sur amortissements et provisions : **17 M€**

transfert de charges : **15 M€**

produits financier : **6 M€**

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

REPORT DE TAXE D'APPRENTISSAGE : 26 M€

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

Il reste **121 M€** non identifiées.

Source : comptes financiers des CFA – remontées CNFPTLV

Annexe V : comptes détaillés des acteurs de l'apprentissage

Les comptes détaillés (dits comptes en T) des acteurs de l'apprentissage comprennent les flux intermédiaires qui sont également reportés sur le schéma général.

ENTREPRISES ASSUJETTIES

	Ressources	Emplois	
	millions d'euros	millions d'euros	
Budget des entreprises	1 420	796	Concours aux CFA – taxe d'apprentissage Source : comptes financiers des CFA (remontées CNFPTLV)
		428	FNDMA Source : DGEFP (Pactole)
		114	Fonds mutualisés de la professionnalisation Source : comptes financiers des CFA (remontées CNFPTLV)
		82	Taxes fiscales (ANFA, AFT) et cotisation professionnelle (CCCA-BTP) Source : comptes financiers des CFA (remontées CNFPTLV)
	1 420	1 420	

Remarque :

Les entreprises versent une Contribution au développement de l'apprentissage (**CDA**), ressource fiscale (art. 1599 quinquies A du code général des impôts) qui s'est substituée à la dotation générale de décentralisation relative à la formation professionnelle (qui visait à compenser les transferts de compétences de l'État vers les Régions opérées en 1983 et 1987 en matière de **formation professionnelle continue et d'apprentissage**).

De plus, cette charge supplémentaire est compensée pour les employeurs d'apprentis, par le crédit d'impôt apprentissage.

La CDA n'a pas vocation à être affectée exclusivement à l'apprentissage comme le laisserait supposer son nom. Son produit est versé aux fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue (FRAFPC) ; les Régions ont toute latitude pour son utilisation et l'utilisent d'ailleurs de manière variable.

Dans les rapports 2004 et 2006, il avait été décidé d'affecter le pourcentage de 56% aux flux de la CDA allant vers l'apprentissage, pourcentage calculé sur la base de celui indiqué au projet de loi de finances de 1983 (année du transfert aux Régions des compétences en matière de formation professionnelle).

Ne pouvant déterminer la part qui revient réellement à l'apprentissage, il a été convenu de ne plus faire figurer la CDA dans les comptes détaillés de l'apprentissage.

ÉTAT

	Ressources	Emplois	
	millions d'euros	millions d'euros	
FNDMA (1) Section 1	202	200	Péréquation vers les Régions
Report de 2009	1	3	Report vers 2011
FNDMA (1) Section 2	343	290	COM - Contrats d'objectifs et de moyens
Report de 2009	15	68	Report vers 2011
		18	Subvention des ministères aux CFA à recrutement national et autres
Dotation de décentralisation (programme 103)	801	801	Prime (ICF) à la charge de l'Etat et transfert aux Régions
Budget de l'Etat (programme 103)	2 143	Dépenses fiscales et sociales	
		<i>Soutien aux entreprises</i>	
		1 311	Compensation des exonérations de cotisations salariales et patronales
		119	Plan urgence jeunes 2009-2010
		430	Crédit d'impôt apprentissage
		<i>Soutien aux apprentis et leurs familles</i>	
		265	Exonération de l'impôt sur le revenu
	3 505	3 505	

Remarques :

- Le FNDMA est alimenté par la taxe d'apprentissage
- L'Etat reçoit de la part des entreprises une Contribution au développement de l'apprentissage (CDA) dont le produit est versé aux fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue (FRAFPC) (voir remarque page précédente).

RÉGIONS

	Ressources	Emplois	
	millions d'euros	millions d'euros	
		1 062	Subvention aux CFA hors THR source : comptes financiers des CFA (remontées CNFPTLV)
		93	Investissement dans les CFA source : comptes financiers des CFA remontées CNFPTLV
Péréquation	200	85	Aides (THR) aux apprentis via les CFA source : comptes financiers des CFA remontées CNFPTLV
Contrats d'objectifs et de moyens	290		
		40	Aides directes aux apprentis source : comptes financiers des CFA remontées CNFPTLV
Budget des Régions	1 476	584	Primes aux Employeurs – ICF source : DARES
		102	Autres dépenses dont Subventions d'investissements Source : DARES, calcul par différence
	1 966	1 966	

Remarque : les Fonds régionaux pour l'apprentissage et la formation professionnelle continue (FRAFPC) sont alimentés en partie avec la CDA et le transfert des primes aux Régions.

ORGANISMES GESTIONNAIRES

	Ressources	Emplois	
	millions d'euros	millions d'euros	
Budget des organismes gestionnaires	87	87	Contributions aux CFA
Total	87	87	

Les investissements mobiliers et immobiliers sont également sous-évalués dans cette étude en raison de leur mode de comptabilisation. Une partie non négligeable des ressources consacrées aux investissements n'apparaît pas dans la comptabilité des CFA. Ces investissements sont enregistrés soit dans les comptes de l'organisme gestionnaire, soit dans les comptes d'une société civile immobilière ou d'un organisme de type associatif.

EMPLOYEURS D'APPRENTIS

	Ressources millions d'euros	Emplois millions d'euros	
Primes aux employeurs (1)	584	2 944	Rémunération des apprentis Source : DARES/DADS
Exonération de cotisations salariales et patronales	1 311	1 311	Exonération de cotisations salariales et patronales - Non décaissement sur le budget des entreprises (moindre charge)
Plan urgence jeunes	119	119	Exonérations de charges (Plan urgence jeunes 2009-2010)
Crédit d'impôt apprentissage	430		
Budget des employeurs	1 930		
Total	4 374	4 374	

Remarque :

Il est difficile de cerner en l'état actuel des systèmes d'information, l'apport au financement de l'apprentissage des entreprises qui emploient des apprentis (en dehors des rémunérations).

La prime aux employeurs est destinée à favoriser la formation dans l'entreprise ; dans le schéma global des flux financiers finaux, afin d'éviter les double compte, elle est traitée comme une aide à la rémunération, seul flux financier mesurable du travail des apprentis.

APPRENTIS

	Ressources millions d'euros	Emplois millions d'euros	
Rémunérations brutes des apprentis	2 944		
		58	Participation aux frais de transport, hébergement et restauration
Aides directes des Conseils régionaux pour le THR	40		
Exonération de l'impôt sur le revenu	265	265	Compensation d'exonération de l'impôt sur le revenu (non décaissement)
		2 926	Budget des familles
Total	3 249	3 249	

ORGANISMES DE FORMATION

	Ressources	Emplois	
	millions d'euros	millions d'euros	
Subvention des Conseils régionaux	1 155	2 818	Budget des CFA
Contribution des Conseils régionaux au THR	85		
Concours des entreprises aux CFA (taxe d'apprentissage)	796		
Fonds mutualisés, taxes fiscales et cotisation professionnelle	196		
Organisme gestionnaire	87		
Participation des familles aux frais de THR	58		
Subvention Etat	18		
Ventes de produits fabriqués et prestations de service	75		
Commensaux	13		
Contributions d'autres collectivités	38		
Contreparties comptables	150		
Report de taxe d'apprentissage	26		
Autres ressources	121		
	2 818	2 818	

L'affectation des emplois est détaillée dans la partie II chapitre III : dépenses de fonctionnement des CFA.

ANNEXES DE LA PARTIE II

Annexe 1 : Effectifs d'apprentis

Annexe 2 : Conventions et sites de formation

Annexe 3 : Effectifs d'apprentis par nature d'organisme gestionnaire

Annexe 4 : Poids de l'apprentissage dans la formation professionnelle initiale par niveau

Annexe 5 : Effectifs d'apprentis par domaine d'activité dans les CFA nationaux

Annexe 6 : Effectifs d'apprentis par sexe et par région

Annexe 7 : Effectifs par niveau de formation et par sexe

Annexe 8 : Ressources des CFA

Annexe 9 : Contribution des conseils régionaux au financement des CFA

Annexe 10 : Taxe d'apprentissage

Annexe 11 : Taxe d'apprentissage reçue par les CFA

Annexe 12 : Contribution des branches professionnelles

Annexe 13 : Contribution des organismes gestionnaires

Annexe 14 : Contribution des familles au financement des CFA

Annexe 15 : Contribution de l'Etat au financement des CFA

Annexe 16 : Contribution des autres collectivités au financement des CFA

Annexe 17 : Ventes/prestations de service des CFA

Annexe 18 : Quotes-parts de subvention virée au compte de résultat

Annexe 19 : Reprises sur amortissement et provisions

Annexe 20 : Transferts de charges

Annexe 21 : Produits financiers

Annexe 22 : Autres ressources consacrées au financement des CFA

Annexe 23 : Ressources consacrées au fonctionnement

Annexe 24 : Charges de personnels

Annexe 25 : Charges de fonctionnement des CFA

Annexe 26 : Ressources consacrées à l'investissement

Annexe 27 : Ressources consacrées au THR

Annexe 28 : Aides aux apprentis

CONVENTIONS ET SITES DE FORMATION EN 2010 TOUS CFA CONFONDUS

Région	Année 2010 (réalisations)	
	Nombre de conventions	Nombre de sites de formation
Alsace	33	100
Aquitaine	92	150
Auvergne	24	85
Bourgogne	31	85
Bretagne	38	114
Centre	42	113
Champagne Ardenne	26	43
Corse	7	28
Franche Comté	22	82
Ile de France	142	468
Languedoc Roussillon	62	109
Limousin	24	52
Lorraine	53	122
Midi-Pyrénées	62	159
Nord Pas de Calais	35	223
Basse Normandie	31	47
Haute Normandie	45	63
Pays de la Loire	52	162
Picardie	25	117
Poitou Charentes	27	94
PACA	68	268
Rhône Alpes	61	377
France métropolitaine	1 002	3 061
Guadeloupe	0	0
Guyane	0	0
Martinique	4	4
Réunion	0	0
France outre mer	4	4
CFA régionaux	1 006	3 065
CFA du MEN	9	65
TOTAL France	1 015	3 130

Sources : les comptes financiers des CFA consolidés par les Conseils régionaux

EFFECTIFS D'APPRENTIS PAR NATURE D'ORGANISME GESTIONNAIRE - TOUS CFA CONFONDUS

	au 31/12/2004				au 31/12/2009				au 31/12/2010			
	Organismes publics	Organismes parapublics	Organismes privés	Total	Organismes publics	Organismes parapublics	Organismes privés	Total	Organismes publics	Organismes parapublics	Organismes privés	Total
Alsace	7 217	1 957	3 532	12 706	8 251	2 331	4 246	14 828	8 357	2 448	4 172	14 977
Aquitaine	3 783	6 143	5 005	14 931	4 881	6 027	6 387	17 295	4 736	6 202	7 030	17 968
Auvergne	716	896	5 861	7 473	1 147	0	7 368	8 515	1 241	0	7 354	8 595
Bourgogne	1 410	538	9 211	11 159	1 420	495	9 761	11 676	1 361	487	9 179	11 027
Bretagne	1 478	9 170	5 592	16 240	1 888	9 397	6 892	18 177	1 902	9 399	6 712	18 013
Centre	3 055	5 675	7 171	15 901	4 655	4 951	9 851	19 457	4 632	5 124	10 002	19 758
Champagne-Ardenne	653	192	6 963	7 808	1 039	286	7 246	8 571	1 110	287	7 133	8 530
Corse	28	638	578	1 244	383	784	769	1 936	458	768	745	1 971
Franche-Comté	2 251	1 416	4 846	8 513	2 623	1 854	5 492	9 969	2 735	1 835	5 514	10 084
Ile de France	2 683	19 082	40 062	61 827	3 526	18 632	54 470	76 628	3 710	18 750	56 215	78 675
Languedoc-Roussillon	2 145	5 413	4 406	11 964	2 620	6 328	5 420	14 368	3 083	6 431	5 396	14 910
Limousin	1 385	1 008	965	3 358	1 686	1 076	1 093	3 855	1 650	1 052	1 040	3 742
Lorraine	3 344	4 245	6 631	14 220	4 333	4 666	7 319	16 318	4 312	4 636	7 041	15 989
Midi-Pyrénées	2 658	5 118	7 327	15 103	3 117	5 631	8 666	17 414	3 105	5 562	8 767	17 434
Nord-Pas de Calais	2 667	6 087	7 733	16 487	3 706	5 757	11 140	20 603	3 912	5 809	11 725	21 446
Basse-Normandie	1 055	5 246	3 521	9 822	1 533	6 401	3 095	11 029	1 622	5 558	3 657	10 837
Haute-Normandie	2 587	3 146	7 802	13 535	2 869	3 455	7 831	14 155	2 833	4 840	6 166	13 839
Pays de la Loire	2 668	10 790	14 629	28 087	3 768	10 640	14 803	29 211	3 886	10 578	14 682	29 146
Picardie	1 026	3 554	6 685	11 265	1 724	4 634	6 792	13 150	1 666	4 426	6 818	12 910
Poitou-Charentes	1 120	8 655	2 211	11 986	2 577	8 454	2 894	13 925	2 360	8 184	3 400	13 944
Provence Alpes Côte d'Azur	7 528	8 406	15 134	31 068	8 424	8 183	16 118	32 725	7 946	8 144	15 998	32 088
Rhône-Alpes	2 615	4 896	25 633	33 144	3 917	3 650	33 317	40 884	4 003	3 659	33 600	41 262
France Métropolitaine	54 072	112 271	191 498	357 841	70 087	113 632	230 970	414 689	70 620	114 179	232 346	417 145
Guadeloupe	160	889	181	1 230	359	1 021	321	1 701	295	1 012	251	1 558
Guyane	0	206	0	206	29	266	0	295	35	333	0	368
Martinique	94	1 275	581	1 950	132	1 078	390	1 600	125	1 024	437	1 586
Réunion	331	3 578	0	3 909	126	3 305	200	3 631	415	3 396	44	3 855
Outre Mer	585	5 948	762	7 295	646	5 670	911	7 227	870	5 765	732	7 367
CFA régionaux	54 657	118 219	192 260	365 136	70 733	119 302	231 881	421 916	71 490	119 944	233 078	424 512
CFA nationaux	139	195	3 518	3 852	0	178	2 648	2 826	0	171	1 597	1 768
TOTAL	54 796	118 414	195 778	368 988	70 733	119 480	234 529	424 742	71 490	120 115	234 675	426 280

EFFECTIFS D'APPRENTIS

	au 31/12/2009			2010 (pondéré)			au 31/12/2010		
	Pré -apprentis	Apprentis	Total	Pré -apprentis	Apprentis	Total	Pré -apprentis	Apprentis	Total
Alsace	207	14 828	15 035	229	14 888	15 117	262	14 977	15 239
Aquitaine	296	17 295	17 591	291	17 564	17 855	283	17 968	18 251
Auvergne	66	8 515	8 581	67	8 547	8 614	68	8 595	8 663
Bourgogne	405	11 676	12 081	329	11 416	11 745	215	11 027	11 242
Bretagne	157	18 177	18 334	161	18 111	18 273	168	18 013	18 181
Centre	373	19 457	19 830	362	19 577	19 939	345	19 758	20 103
Champagne Ardenne	228	8 571	8 799	226	8 555	8 780	222	8 530	8 752
Corse	36	1 936	1 972	36	1 950	1 986	37	1 971	2 008
Franche-Comté	272	9 969	10 241	272	10 015	10 287	273	10 084	10 357
Ile de France	1 664,	76 628	78 292	1 659	77 447	79 106	1 651	78 675	80 326
Languedoc-Roussillon	64	14 368	14 432	62	14 585	14 647	59	14 910	14 969
Limousin	88	3 855	3 943	66	3 810	3 875	32	3 742	3 774
Lorraine	429	16 318	16 747	455	16 186	16 641	493	15 989	16 482
Midi-Pyrénées	742	17 414	18 156	757	17 422	18 179	779	17 434	18 213
Nord-Pas de Calais	0	20 603	20 603	0	20 940	20 940	0	21 446	21 446
Basse-Normandie	1	11 029	11 030	1	10 952	10 953	0	10 837	10 837
Haute-Normandie	300	14 155	14 455	286	14 029	14 315	266	13 839	14 105
Pays de la Loire	267	29 211	29 478	275	29 185	29 460	287	29 146	29 433
Picardie	773	13 150	13 923	794	13 054	13 848	825	12 910	13 735
Poitou-Charentes	144	13 925	14 069	138	13 933	14 070	128	13 944	14 072
Provence Alpes Côte d'Azur	35	32 725	32 760	41	32 470	32 511	50	32 088	32 138
Rhône-Alpes	609	40 884	41 493	615	41 035	41 651	625	41 262	41 887
France Métropolitaine	7 156	414 689	421 845	7 121	415 671	422 792	7 068	417 145	424 213
Guadeloupe	83	1 701	1 784	70	1 644	1 714	50	1 558	1 608
Guyane	0	295	295	0	324	324	0	368	368
Martinique	90	1 600	1 690	101	1 594	1 695	117	1 586	1 703
Réunion	0	3 631	3 631	0	3 721	3 721	0	3 855	3 855
Outre Mer	173	7 227	7 400	171	7 283	7 454	167	7 367	7 534
CFA régionaux	7 329	421 916	429 245	7 291	422 954	430 246	7 235	424 512	431 747
CFA du MEN	15	2 826	2 841	12	2 403	2 415	8	1 768	1 776
CFA nationaux	15	2 826	2 841	12	2 403	2 415	8	1 768	1 776
TOTAL France	7 344	424 742	432 086	7 304	425 357	432 661	7 243	426 280	433 523

Source : Enquête SIFA -DEPP - Ministère de l'Education Nationale

POIDS DE L'APPRENTISSAGE DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE PAR NIVEAU
(effectif au 31/12 de l'année)

	2004	2006	2009	2010	2010/2004	2010/2009
V						
Apprentis	225 274	235 391	209 767	191 857	-14,8%	-8,5%
Jeunes en formation professionnelle sous statut scolaire	599 936	592 713	325 055	218 889	-63,5%	-32,7%
Jeunes en formation professionnelle initiale	825 210	828 104	534 822	410 746	-50,2%	-23,2%
Poids de l'apprentissage	27,3%	28,4%	39,2%	46,7%		
IV						
Apprentis	80 623	91 951	111 900	123 018	52,6%	9,9%
Jeunes en formation professionnelle sous statut scolaire	201 620	221 094	462 438	577 615	186,5%	24,9%
Jeunes en formation professionnelle initiale	282 243	313 045	574 338	700 633	148,2%	22,0%
Poids de l'apprentissage	28,6%	29,4%	19,5%	17,6%		
III (DUT, BTS, DMA)						
Apprentis	39 560	50 316	59 532	62 074	56,9%	4,3%
Jeunes en formation professionnelle sous statut scolaire	341 371	340 809	357 661	357 944	4,9%	0,1%
Jeunes en formation professionnelle initiale	380 931	391 125	417 193	420 018	10,3%	0,7%
Poids de l'apprentissage	10,4%	12,9%	14,3%	14,8%		
II (licence, maîtrise)*						
Apprentis (total niveau II)	14 124	16 461	17 387	19 189	35,9%	10,4%
Jeunes en formation professionnelle sous statut scolaire (licence et maîtrise)	486 677	466 050	514 558	471 779	-3,1%	-8,3%
Jeunes en formation professionnelle initiale	500 801	482 511	531 945	490 968	-2,0%	-7,7%
Poids de l'apprentissage	2,8%	3,4%	3,3%	3,9%		
I (diplôme d'ingénieur)**						
Apprentis (total niveau I)	9 407	13 690	26 156	30 142	220,4%	15,2%
Jeunes en formation professionnelle sous statut scolaire (ingénieur)	101 183	101 294	112 253	117 582	16,2%	4,7%
Jeunes en formation professionnelle initiale	110 590	114 984	138 409	147 724	33,6%	6,7%
Poids de l'apprentissage	8,5%	11,9%	18,9%	20,4%		
Total						
Apprentis	368 988	407 809	424 742	426 280	15,5%	0,4%
Jeunes en formation professionnelle sous statut scolaire	1 730 787	1 721 960	1 771 965	1 743 809	0,8%	-1,6%
Jeunes en formation professionnelle initiale	2 099 775	2 129 769	2 196 707	2 170 089	3,3%	-1,2%
Poids de l'apprentissage	17,6%	19,1%	19,3%	19,6%		

EFFECTIFS D'APPRENTIS PAR DOMAINE D'ACTIVITE AU 31/12/2010

	Code 11 : mathématiques et sciences	Code 12 : sciences humaines et droit	Code 13 : lettres et arts	Code 20 : spécialités pluri- techno de la production	Code 21 : Agriculture, Pêche, Forêt, Espaces verts	Code 22 : Transformations	Code 23 : Génie civil, Construction, Bois	Code 24 : Matériaux souples	Code 25 : Mécanique, Electricité, Electronique	Code 30 : Spécialités plurivalentes des services	Code 31 : Echanges et Gestion	Code 32 : Communication et information	Code 33 : Services aux personnes	Code 34 : Services à la Collectivité	TOTAL
Alsace	67	4	11	494	886	2 636	2 169	39	2 582		3 085	534	2 362	108	14 977
Aquitaine				475	1 655	3 070	3 257	20	3 057		3 208	280	2 708	238	17 968
Auvergne				246	891	1 746	1 684	3	1 452		1 449	75	1 026	23	8 595
Bourgogne				374	1 331	1 898	1 979	13	1 970		1 556	171	1 735		11 027
Bretagne				381	1 393	3 356	3 630		2 634		2 970	417	2 963	269	18 013
Centre	5	56		689	1 641	3 334	3 245	89	2 929		3 699	406	3 423	242	19 758
Champagne-Ardennes				243	744	1 787	1 822		1 384		1 434	43	1 060	13	8 530
Corse	17	4			104	282	386	1	390		375	62	334	16	1 971
Franche-Comté	36			212	1 184	2 177	1 262	3	1 888		1 630	267	1 342	83	10 084
Ile de France	346	829	166	2 348	1 943	8 987	6 499	338	11 199	26	23 009	7 350	14 550	1 085	78 675
Languedoc-Roussillon		60		179	1 027	2 316	2 651	5	2 529		2 783	311	2 989	60	14 910
Limousin				45	460	731	798	1	586		522	60	524	15	3 742
Lorraine	23			589	1 314	3 018	2 582	34	2 397		3 361	302	2 257	112	15 989
Midi-Pyrénées		12		313	1 274	2 855	2 872	29	3 492		3 061	543	2 844	139	17 434
Nord-Pas de Calais	79	7		749	1 901	3 762	3 183	112	2 966		4 212	681	3 609	185	21 446
Basse-Normandie	13	36		249	1 206	2 110	1 948	11	1 503		1 951	80	1 712	18	10 837
Haute-Normandie	15			596	1 092	2 420	2 723	8	2 409		2 515	320	1 712	29	13 839
Pays de la Loire			8	819	2 611	5 090	6 817	41	4 774		4 828	442	3 689	27	29 146
Picardie	42			464	1 499	1 941	2 363	1	2 375		2 166	290	1 709	60	12 910
Poitou-Charentes	8	16		609	1 258	2 057	2 729	28	2 066		2 662	313	2 171	27	13 944
Provence Alpes Côte d'Azur	44	97		794	2 757	4 997	5 243	68	5 459		4 847	659	6 913	210	32 088
Rhône-Alpes	185	88		1 450	2 504	7 861	7 459	193	7 367	16	6 645	1 305	5 772	417	41 262
France Métropolitaine	880	1 209	185	12 318	30 675	68 431	67 301	1 037	67 408	42	81 968	14 911	67 404	3 376	417 145
Guadeloupe					58	247	365		267		245	9	359	8	1 558
Guyane					21	92	37		118		16		84		368
Martinique					99	168	256		290		487	33	253		1 586
Réunion		1		50	325	708	702	6	608		654	197	580	24	3 855
Outre Mer	0	1	0	50	503	1 215	1 360	6	1 283	0	1 402	239	1 276	32	7 367
CFA régionaux	880	1 210	185	12 368	31 178	69 646	68 661	1 043	68 691	42	83 370	15 150	68 680	3 408	424 512
CFA nationaux				88		257	662		389		288	84			1 768
TOTAL	880	1 210	185	12 456	31 178	69 903	69 323	1 043	69 080	42	83 658	15 234	68 680	3 408	426 280

**EFFECTIFS D'APPRENTIS PAR SEXE ET PAR REGION
TOUS CFA CONFONDUS 2004-2010**

	au 31/12/2004			% Filles	au 31/12/2009			% Filles	au 31/12/2010			% Filles
	G	F	Total	2004	G	F	Total	2009	G	F	Total	2010
Alsace	8 430	4 276	12 706	34%	9 778	5 050	14 828	34%	9 883	5 094	14 977	34,01%
Aquitaine	10 407	4 524	14 931	30%	11 901	5 394	17 295	31%	12 521	5 447	17 968	30,32%
Auvergne	5 751	1 722	7 473	23%	6 330	2 185	8 515	26%	6 357	2 238	8 595	26,04%
Bourgogne	8 073	3 086	11 159	28%	8 445	3 231	11 676	28%	8 009	3 018	11 027	27,37%
Bretagne	11 484	4 756	16 240	29%	12 792	5 385	18 177	30%	12 753	5 260	18 013	29,20%
Centre	10 758	5 143	15 901	32%	13 140	6 317	19 457	32%	13 204	6 554	19 758	33,17%
Champagne-Ardenne	5 651	2 157	7 808	28%	6 219	2 352	8 571	27%	6 238	2 292	8 530	26,87%
Corse	917	327	1 244	26%	1 310	626	1 936	32%	1 354	617	1 971	31,30%
Franche-Comté	5 988	2 525	8 513	30%	6 935	3 034	9 969	30%	7 054	3 030	10 084	30,05%
Ile de France	39 484	22 343	61 827	36%	46 888	29 740	76 628	39%	47 941	30 734	78 675	39,06%
Languedoc-Roussillon	8 621	3 343	11 964	28%	10 263	4 105	14 368	29%	10 516	4 394	14 910	29,47%
Limousin	2 455	903	3 358	27%	2 880	975	3 855	25%	2 727	1 015	3 742	27,12%
Lorraine	10 006	4 214	14 220	30%	11 163	5 155	16 318	32%	10 948	5 041	15 989	31,53%
Midi-Pyrénées	10 708	4 395	15 103	29%	12 246	5 168	17 414	30%	12 268	5 166	17 434	29,63%
Nord-Pas de Calais	11 512	4 975	16 487	30%	14 371	6 232	20 603	30%	14 838	6 608	21 446	30,81%
Basse-Normandie	6 699	3 123	9 822	32%	7 440	3 589	11 029	33%	7 354	3 483	10 837	32,14%
Haute-Normandie	9 453	4 082	13 535	30%	9 844	4 311	14 155	30%	9 537	4 302	13 839	31,09%
Pays de la Loire	20 302	7 785	28 087	28%	21 111	8 100	29 211	28%	21 076	8 070	29 146	27,69%
Picardie	8 810	2 455	11 265	22%	9 818	3 332	13 150	25%	9 662	3 248	12 910	25,16%
Poitou-Charentes	8 425	3 561	11 986	30%	9 552	4 373	13 925	31%	9 552	4 392	13 944	31,50%
PACA	21 053	10 015	31 068	32%	22 265	10 460	32 725	32%	21 815	10 273	32 088	32,02%
Rhône-Alpes	23 893	9 251	33 144	28%	29 384	11 500	40 884	28%	29 605	11 657	41 262	28,25%
France Métropolitaine	248 880	108 961	357 841	30%	284 075	130 614	414 689	31%	285 212	131 933	417 145	31,63%
Guadeloupe	779	451	1 230	37%	1 176	525	1 701	31%	1 153	405	1 558	25,99%
Guyane	147	59	206	29%	210	85	295	29%	263	105	368	28,53%
Martinique	1 273	677	1 950	35%	1 044	556	1 600	35%	1 065	521	1 586	32,85%
Réunion	2 854	1 055	3 909	27%	2 599	1 032	3 631	28%	2 746	1 109	3 855	28,77%
Outre Mer	5 053	2 242	7 295	31%	5 029	2 198	7 227	30%	5 227	2 140	7 367	29,05%
CFA régionaux	253 933	111 203	365 136	30%	289 104	132 812	421 916	31%	290 439	134 073	424 512	31,58%
CFA nationaux	3 438	414	3 852	11%	2 639	187	2 826	7%	1 620	148	1 768	8,37%
TOTAL	257 371	111 617	368 988	30%	291 743	132 999	424 742	31%	292 059	134 221	426 280	31,49%

EFFECTIFS PAR NIVEAU DE FORMATION ET PAR SEXE
TOUS CFA CONFONDUS - 2010

Régions	31/12/2010																				
	VI(1)			V			IV			III			II			I			TOTAL GENERAL		
	H	F	total	H	F	total	H	F	total	H	F	total	H	F	total	H	F	total	H	F	total
Alsace	163	99	262	4 947	2 072	7 019	2 763	1 441	4 204	1 300	1 005	2 305	456	308	764	417	268	685	10 046	5 193	15 239
Aquitaine	229	54	283	7 295	2 309	9 604	3 104	1 786	4 890	1 219	810	2 029	231	226	457	672	316	988	12 750	5 501	18 251
Auvergne	51	17	68	3 825	1 217	5 042	1 710	570	2 280	444	198	642	164	133	297	214	120	334	6 408	2 255	8 663
Bourgogne	181	34	215	4 249	1 575	5 824	2 663	914	3 577	810	377	1 187	87	60	147	200	92	292	8 190	3 052	11 242
Bretagne	127	41	168	7 005	2 273	9 278	3 572	1 807	5 379	1 164	655	1 819	340	242	582	672	283	955	12 880	5 301	18 181
Centre	275	70	345	7 202	2 517	9 719	3 743	2 245	5 988	1 552	1 240	2 792	277	235	512	430	317	747	13 479	6 624	20 103
Champagne-Ardenne	187	35	222	3 503	1 141	4 644	1 733	660	2 393	573	282	855	126	44	170	303	165	468	6 425	2 327	8 752
Corse	30	7	37	928	253	1 181	219	166	385	98	131	229	62	32	94	47	35	82	1 384	624	2 008
Franche-Comté	185	88	273	3 103	1 259	4 362	2 385	905	3 290	1 202	713	1 915	157	106	263	207	47	254	7 239	3 118	10 357
Ile de France	1 233	418	1 651	14 827	7 075	21 902	12 556	7 053	19 609	8 273	6 814	15 087	4 758	4 371	9 129	7 527	5 421	12 948	49 174	31 152	80 326
Languedoc-Roussillon	44	15	59	6 026	1 701	7 727	2 458	1 435	3 893	1 173	703	1 876	217	177	394	642	378	1 020	10 560	4 409	14 969
Limousin	20	12	32	1 400	489	1 889	915	369	1 284	279	91	370	68	46	114	65	20	85	2 747	1 027	3 774
Lorraine	355	138	493	5 418	1 926	7 344	3 256	1 731	4 987	1 709	1 021	2 730	246	269	515	319	94	413	11 303	5 179	16 482
Midi-Pyrénées	573	206	779	7 003	2 058	9 061	2 533	1 750	4 283	1 570	915	2 485	315	222	537	847	221	1 068	12 841	5 372	18 213
Nord-Pas de Calais			0	6 637	2 312	8 949	4 243	2 207	6 450	2 211	1 322	3 533	344	186	530	1 403	581	1 984	14 838	6 608	21 446
Basse-Normandie			0	4 277	1 812	6 089	2 057	1 146	3 203	644	308	952	92	74	166	284	143	427	7 354	3 483	10 837
Haute-Normandie	198	68	266	5 126	1 827	6 953	2 571	1 259	3 830	999	733	1 732	242	263	505	599	220	819	9 735	4 370	14 105
Pays de la Loire	252	35	287	9 698	2 917	12 615	7 707	3 285	10 992	2 712	1 437	4 149	266	211	477	693	220	913	21 328	8 105	29 433
Picardie	640	185	825	4 879	1 235	6 114	2 673	1 007	3 680	1 234	584	1 818	264	167	431	612	255	867	10 302	3 433	13 735
Poitou-Charentes	112	16	128	4 990	1 695	6 685	2 873	1 423	4 296	1 126	925	2 051	175	169	344	388	180	568	9 664	4 408	14 072
PACA	43	7	50	12 944	4 135	17 079	5 325	3 395	8 720	1 980	1 800	3 780	406	380	786	1 160	563	1 723	21 858	10 280	32 138
Rhône-Alpes	553	72	625	13 501	4 055	17 556	9 143	3 844	12 987	4 267	2 307	6 574	1 003	731	1 734	1 691	720	2 411	30 158	11 729	41 887
France Métropolitaine	5 451	1 617	7 068	138 783	47 853	186 636	80 202	40 398	120 600	36 539	24 371	60 910	10 296	8 652	18 948	19 392	10 659	30 051	290 663	133 550	424 213
Guadeloupe	36	14	50	919	118	1 037	110	106	216	97	148	245	27	33	60			0	1 189	419	1 608
Guyane			0	216	94	310	47	11	58			0			0			0	263	105	368
Martinique	81	36	117	571	150	721	355	203	558	118	131	249	21	37	58			0	1 146	557	1 703
Réunion			0	1 804	414	2 218	687	370	1 057	178	243	421	56	67	123	21	15	36	2 746	1 109	3 855
Outre Mer	117	50	167	3 510	776	4 286	1 199	690	1 889	393	522	915	104	137	241	21	15	36	5 344	2 190	7 534
CFA régionaux	5 568	1 667	7 235	142 293	48 629	190 922	81 401	41 088	122 489	36 932	24 893	61 825	10 400	8 789	19 189	19 413	10 674	30 087	296 007	135 740	431 747
CFA nationaux	8	0	8	878	57	935	496	33	529	193	56	249	0	0	0	53	2	55	1 628	148	1 776
TOTAL	5 576	1 667	7 243	143 171	48 686	191 857	81 897	41 121	123 018	37 125	24 949	62 074	10 400	8 789	19 189	19 466	10 676	30 142	297 635	135 888	433 523

RESSOURCES DES CFA REGIONAUX METROPOLITAINS EN 2010

Région	Effectifs pondérés jeunes	Taxe apprentissage utilisée	Participation des branches	Organismes gestionnaires	Région	Etat	Autres collectivités	Ventes Prestations
Alsace	15 117	19 827 706	5 357 276	2 510 952	37 261 242	131 674	290 753	3 201 085
Aquitaine	17 855	33 192 787	10 595 178	5 301 961	58 823 040	760 220	3 670 621	3 240 517
Auvergne	8 614	12 981 771	6 528 530	150 816	27 166 850	976 537	691 842	1 865 602
Bourgogne	11 746	15 530 575	6 379 513	3 075 744	31 644 840	867 072	1 106 910	1 850 538
Bretagne	18 272	30 267 155	14 582 414	4 470 100	43 756 717	430 628	2 428 491	7 086 742
Centre	19 939	28 595 195	7 924 372	3 284 219	72 923 887	824 447	945 799	3 690 542
Champagne-Ardenne	8 780	11 144 273	2 381 408	1 319 372	29 499 258	196 884	92 812	1 320 707
Corse	1 986	2 355 613	228 368	47 334	7 335 089	36 301	10 428	472 439
Franche-Comté	10 288	11 745 770	5 173 147	2 207 864	26 437 585	1 218 818	284 004	1 368 584
Ile de France	79 105	287 562 279	27 024 451	24 272 942	221 391 728	1 520 228	14 184 107	16 930 735
Languedoc Roussillon	14 647	22 585 007	5 156 350	4 348 885	39 457 678	213 576	3 368 907	3 566 386
Limousin	3 876	5 142 416	2 934 058	328 579	16 217 165	151 201	0	1 513 876
Lorraine	16 641	20 836 831	10 363 216	2 793 245	37 599 303	358 114	416 490	3 170 373
Midi Pyrénées	18 179	30 676 261	3 868 822	1 644 666	43 113 063	608 435	1 740 806	5 816 565
Nord Pas de Calais	20 941	36 363 302	5 144 961	5 864 239	62 365 697	686 565	2 302 014	5 188 644
Basse Normandie	10 953	13 760 534	5 370 912	1 340 114	36 760 373	598 623	525 238	4 444 565
Haute Normandie	14 315	21 344 871	7 212 851	1 605 086	44 240 627	344 258	793 263	1 948 932
Pays de la Loire	29 460	32 987 822	15 298 933	3 718 828	106 079 561	945 912	1 289 536	4 295 190
Picardie	13 848	20 367 158	13 333 490	1 688 554	34 281 443	84 414	48 213	307 402
Poitou Charentes	14 070	16 991 995	5 210 210	4 809 189	50 952 408	392 036	473 231	1 291 201
PACA	32 511	47 334 160	6 517 114	9 609 713	80 535 146	530 504	2 591 353	4 430 692
Rhône-Alpes	41 650	80 535 657	29 080 735	1 174 753	118 757 269	2 134 646	972 631	9 391 945
France métropolitaine	422 793	802 129 138	195 666 309	85 567 155	1 226 599 970	14 011 093	38 227 449	86 393 261

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

Région	Familles	Quote part de subvention	Reprises sur amortissement	Transferts de charges	Produits financiers	Autres ressources	Total	Ressource par jeune
Alsace	662 174	1 458 885	4 010	42 796	111 556	925 126	71 785 235	4 730
Aquitaine	2 335 592	4 329 911	528 055	888 180	87 029	14 697 348	138 450 439	7 754
Auvergne	1 516 588	1 159 540	431 660	429 802	60 635	1 373 010	55 333 183	6 424
Bourgogne	2 291 670	3 077 231	1 061 260	1 091 033	234 812	3 368 400	71 579 598	6 094
Bretagne	354 123	5 089 252	774 741	1 273 738	203 484	3 007 469	113 725 054	6 224
Centre	4 433 407	5 843 732	182 187	783 717	288 415	3 483 410	133 203 329	6 681
Champagne-Ardenne	1 182 915	3 595 040	457 298	320 833	127 324	5 195 173	56 833 297	6 473
Corse	43 929	543 707	365 801	243 632	0	344 127	12 026 768	6 056
Franche-Comté	2 761 741	1 824 849	253 660	507 647	111 671	3 012 556	56 907 896	5 531
Ile de France	11 154 886	22 972 861	3 475 117	2 533 367	2 180 242	21 570 120	656 773 063	8 303
Languedoc Roussillon	1 371 687	2 644 052	2 008 167	579 790	60 569	5 061	85 366 115	5 828
Limousin	559 456	600 296	244 687	0	47 024	555 784	28 294 542	7 300
Lorraine	2 290 261	3 937 754	372 976	377 899	61 793	6 063 307	88 641 562	5 327
Midi Pyrénées	2 032 683	5 482 080	354 428	769 462	121 925	10 552 052	106 781 248	5 874
Nord Pas de Calais	997 830	4 318 799	199 730	260 479	189 642	2 657 143	126 539 045	6 043
Basse Normandie	3 743 076	2 473 740	422 644	417 217	124 460	2 703 247	72 684 743	6 636
Haute Normandie	2 118 018	4 498 311	395 228	317 246	102 220	3 332 232	88 253 143	6 165
Pays de la Loire	2 703 082	6 681 863	190 169	1 179 678	187 774	3 776 165	179 334 513	6 087
Picardie	1 718 233	4 749 126	2 637	0	0	6 897 415	83 478 085	6 028
Poitou Charentes	3 569 074	4 639 808	283 651	308 021	34 339	7 591 112	96 546 275	6 862
PACA	3 215 949	8 025 467	1 197 771	1 205 553	210 581	5 474 866	170 878 869	5 256
Rhône-Alpes	6 231 697	12 719 911	3 346 378	1 896 301	1 901 795	13 465 811	281 609 529	6 761
France métropolitaine	57 288 071	110 666 215	16 552 255	15 426 391	6 447 290	120 050 934	2 775 025 531	6 563

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

**CONTRIBUTION DES CONSEILS REGIONAUX AU FINANCEMENT DES CFA EN 2010
CFA REGIONAUX METROPOLITAINS**

Région	Effectifs pondérés jeunes	Participation Fonctionnement	Participation THR	Participation Investissement	Total	Contribution par jeune
Alsace	15 117	34 497 443	1 805 185	958 614	37 261 242	2 465
Aquitaine	17 855	47 694 915	6 718 352	4 409 773	58 823 040	3 294
Auvergne	8 614	19 447 588	3 892 320	3 826 942	27 166 850	3 154
Bourgogne	11 746	28 014 161	2 282 463	1 348 216	31 644 840	2 694
Bretagne	18 272	39 275 985	1 17 745	4 362 987	43 756 717	2 395
Centre	19 939	57 465 570	5 961 538	9 496 779	72 923 887	3 657
Champagne Ardenne	8 780	27 071 647	1 213 983	1 213 628	29 499 258	3 360
Corse	1 986	6 544 134	720 955	70 000	7 335 089	3 693
Franche Comté	10 288	23 716 519	1 078 807	1 642 259	26 437 585	2 570
Ile de France	79 105	203 181 123	426 755	17 783 850	221 391 728	2 799
Languedoc Roussillon	14 647	33 586 982	1 344 258	4 526 438	39 457 678	2 694
Limousin	3 876	12 759 401	1 165 423	2 292 341	16 217 165	4 184
Lorraine	16 641	32 525 025	4 576 706	497 572	37 599 303	2 259
Midi-Pyrénées	18 179	33 665 115	5 381 809	4 066 139	43 113 063	2 372
Nord Pas de Calais	20 941	48 678 749	5 689 244	7 997 704	62 365 697	2 978
Basse Normandie	10 953	32 680 991	2 789 070	1 290 312	36 760 373	3 356
Haute Normandie	14 315	37 719 968	3 724 102	2 796 557	44 240 627	3 091
Pays de la Loire	29 460	87 293 729	10 430 946	8 354 886	106 079 561	3 601
Picardie	13 848	28 626 920	3 938 817	1 715 706	34 281 443	2 476
Poitou Charentes	14 070	42 862 019	4 749 838	3 340 551	50 952 408	3 621
PACA	32 511	69 571 280	9 343 248	1 620 618	80 535 146	2 477
Rhône Alpes	41 650	103 202 759	6 355 261	9 199 249	118 757 269	2 851
France métropolitaine	422 793	1 050 082 023	83 706 825	102 249 303	1 226 599 969	2 901

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

TAXE APPRENTISSAGE 2010 - CFA REGIONAUX METROPOLITAINS

Région	Taxe reçue en 2010	Taxe reçue région	Taxe reçue hors région	Reliquat 2009 pour 2010	Taxe disponible en 2010	Effectifs pondérés jeunes	Taxe d'apprentissage Fonctionnement	Taxe d'apprentissage THR	Taxe d'apprentissage Investissement	Total taxe consommée	Taxe consommée par jeune
Alsace	19 437 111	8 430 005	11 007 106	1 924 936	21 362 047	15 117	18 079 650	10 360	1 737 696	19 827 706	1 312
Aquitaine	33 716 368	18 982 936	14 733 432	3 148 420	36 864 788	17 855	32 666 948	29 838	496 001	33 192 787	1 859
Auvergne	13 102 298	7 649 555	5 452 743	443 972	13 546 270	8 614	12 012 413	0	969 358	12 981 771	1 507
Bourgogne	15 361 643	6 743 561	8 618 082	3 021 886	18 383 529	11 746	14 968 390	0	466 021	15 434 411	1 314
Bretagne	30 506 718	19 521 985	10 984 734	8 679 269	39 185 987	18 272	28 877 805	218 656	1 170 693	30 267 155	1 656
Centre	26 166 994	8 572 746	17 594 248	15 427 582	41 594 576	19 939	24 362 394	2 026 775	2 206 026	28 595 195	1 434
Champagne-Ardenne	13 734 939	5 845 562	7 889 377	3 209 672	16 944 611	8 780	9 932 372	337 205	874 696	11 144 273	1 269
Corse	2 344 282	1 592 143	752 139	80 927	2 425 209	1 986	2 341 113	0	14 500	2 355 613	1 186
Franche-Comté	11 106 358	3 993 610	7 112 749	1 940 984	13 047 342	10 288	11 316 084	0	429 686	11 745 770	1 142
Ile de France	275 638 595	134 263 560	141 375 035	78 435 702	354 074 297	79 105	277 256 355	0	10 305 924	287 562 279	3 635
Languedoc Roussillon	22 549 723	10 490 445	12 059 278	2 635 166	25 184 889	14 647	21 825 142	0	759 865	22 585 007	1 542
Limousin	5 206 702	0	0	497 226	5 703 928	3 876	4 757 365	227 030	158 021	5 142 416	1 327
Lorraine	21 347 852	11 915 156	9 432 696	21 654 945	43 002 797	16 641	19 210 739	259 274	815 095	20 285 108	1 219
Midi Pyrénées	30 523 286	18 229 904	12 293 382	4 303 156	34 826 442	18 179	27 866 413	24 945	2 784 903	30 676 261	1 687
Nord Pas de Calais	31 358 531	13 170 583	18 187 948	9 242 552	40 601 083	20 941	35 299 970	0	1 063 332	36 363 302	1 736
Basse Normandie	13 398 761	4 628 790	8 769 971	539 287	13 938 048	10 953	12 772 008	446 635	541 891	13 760 534	1 256
Haute Normandie	20 598 105	8 887 795	11 710 310	3 604 813	24 202 918	14 315	19 618 140	6 775	1 719 956	21 344 871	1 491
Pays de la Loire	32 955 010	15 213 949	17 741 061	5 328 061	38 283 071	29 460	31 802 342	0	1 185 480	32 987 822	1 120
Picardie	20 103 850	6 290 119	13 813 731	1 136 118	21 239 968	13 848	18 735 645	208 403	1 423 110	20 367 158	1 471
Poitou Charentes	17 195 252	6 653 720	10 541 532	421 184	17 616 436	14 070	16 444 783	183 347	357 312	16 985 442	1 207
PACA	46 790 440	22 868 715	23 921 726	4 109 704	50 900 144	32 511	44 739 365	0	2 594 795	47 334 160	1 456
Rhône-Alpes	75 254 806	29 830 761	45 424 045	14 604 089	89 858 895	41 650	74 478 839	5 417	6 051 401	80 535 657	1 934
France métropolitaine	778 397 624	363 775 600	409 415 325	184 389 651	962 787 275	422 793	759 364 275	3 984 660	38 125 762	801 474 698	1 895

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

EVOLUTION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE RECUE PAR LES CFA REGIONAUX METROPOLITAINS

Région	2004			2007			2009			2010			Variation de la moyenne 2010/2004 en %
	Effectifs pondérés jeunes	Taxe d'apprentissage	Moyenne par jeune	Effectifs pondérés jeunes	Taxe d'apprentissage	Moyenne par jeune	Effectifs pondérés jeunes	Taxe d'apprentissage	Moyenne par jeune	Effectifs pondérés jeunes	Taxe d'apprentissage	Moyenne par jeune	
Alsace	12 563	12 540 879	998	14 224	19 145 349	1 346	15 065	21 662 742	1 438	15 117	19 437 111	1 286	29%
Aquitaine	15 436	21 067 068	1 365	17 343	25 624 707	1 478	17 818	32 944 723	1 849	17 855	33 716 368	1 888	38%
Auvergne	7 434	7 006 850	943	8 445	10 931 954	1 294	8 635	12 852 177	1 488	8 614	13 102 298	1 521	61%
Bourgogne	11 355	15 691 620	1 382	12 078	16 420 744	1 360	12 293	17 337 670	1 410	11 746	15 361 643	1 308	-5%
Bretagne	16 207	22 266 420	1 374	18 213	27 828 807	1 528	18 512	32 431 237	1 752	18 272	30 506 718	1 670	22%
Centre	16 436	19 065 696	1 160	18 937	22 950 921	1 212	19 673	26 729 976	1 359	19 939	26 166 994	1 312	13%
Champagne-Ardenne	7 936	10 091 106	1 272	8 868	12 997 867	1 466	8 891	14 619 530	1 644	8 780	13 734 939	1 564	23%
Corse	1 231	1 490 756	1 211	1 621	2 228 154	1 375	1 925	2 221 226	1 154	1 986	2 344 282	1 180	-3%
Franche-Comté	8 744	9 207 003	1 053	10 012	10 439 305	1 043	10 196	11 506 672	1 129	10 288	11 106 358	1 080	3%
Ile de France	62 887	205 945 791	3 275	73 434	250 549 965	3 412	77 377	287 862 858	3 720	79 105	275 638 595	3 484	6%
Languedoc Roussillon	11 744	14 158 097	1 206	13 902	19 071 476	1 372	14 392	22 162 895	1 540	14 647	22 549 723	1 540	28%
Limousin	3 349	3 821 792	1 141	3 991	5 322 732	1 334	3 954	5 375 505	1 359	3 876	5 206 702	1 343	18%
Lorraine	14 563	16 935 522	1 163	16 982	21 503 090	1 266	17 018	19 230 479	1 130	16 641	21 347 852	1 283	10%
Midi Pyrénées	15 477	19 929 356	1 288	17 377	23 876 905	1 374	18 239	29 260 532	1 604	18 179	30 523 286	1 679	30%
Nord Pas de Calais	16 601	23 852 000	1 437	19 248	29 907 784	1 554	20 576	37 809 022	1 838	20 941	31 358 531	1 497	4%
Basse Normandie	9 954	10 328 879	1 038	10 823	12 536 700	1 158	11 155	14 431 358	1 294	10 953	13 398 761	1 223	18%
Haute Normandie	13 899	16 513 838	1 188	15 177	19 250 202	1 268	14 859	22 853 671	1 538	14 315	20 598 105	1 439	21%
Pays de la Loire	28 505	26 768 047	939	30 697	31 592 484	1 029	30 163	35 769 208	1 186	29 460	32 955 010	1 119	19%
Picardie	11 697	15 248 396	1 304	13 045	18 446 849	1 414	13 777	21 694 155	1 575	13 848	20 103 850	1 452	11%
Poitou Charentes	12 299	11 530 984	938	13 979	13 946 982	998	14 367	18 316 133	1 275	14 070	17 195 252	1 222	30%
PACA	31 473	35 467 327	1 127	34 378	42 927 564	1 249	33 218	48 471 565	1 459	32 511	46 790 440	1 439	28%
Rhône-Alpes	33 449	50 608 176	1 513	39 738	73 315 582	1 845	41 398	82 367 900	1 990	41 650	75 254 806	1 807	19%
France métropolitaine	363 239	569 535 603	1 568	412 512	710 816 123	1 723	423 501	817 911 234	1 931	422 793	778 397 624	1 841	17%

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

CONTRIBUTION DES BRANCHES PROFESSIONNELLES EN 2010 - CFA REGIONAUX METROPOLITAINS

Régions	Effectifs pondérés jeunes	Fontionnement			THR			Investissement			Total			Moyenne utilisée par jeune
		Taxe fiscale	Fonds mutualisés	Taxe fiscale et fonds mutualisés	Taxe fiscale	Fonds mutualisés	Taxe fiscale et fonds mutualisés	Taxe fiscale	Fonds mutualisés	Taxe fiscale et fonds mutualisés	Taxe fiscale	Fonds mutualisés	Taxe fiscale et fonds mutualisés	
Alsace	15 117	33 655	5 186 677	5 220 332	0	42 107	42 107	31 226	63 611	94 837	64 881	5 292 395	5 357 276	354
Aquitaine	17 855	2 705 181	6 105 769	8 810 950	46 800	0	46 800	1 737 428	0	1 737 428	4 489 409	6 105 769	10 595 178	593
Auvergne	8 614	2 640 604	2 495 069	5 135 673	48 520	0	48 520	1 344 337	0	1 344 337	4 033 461	2 495 069	6 528 530	758
Bourgogne	11 746	5 608 386	248 389	5 856 775	794	0	794	521 944	0	521 944	6 131 124	248 389	6 379 513	543
Bretagne	18 272	2 433 775	8 575 064	11 008 839	187 093	0	187 093	3 386 481	0	3 386 481	6 007 350	8 575 064	14 582 414	798
Centre	19 939	2 286 678	4 989 425	7 276 103	376 415	0	376 415	271 854	0	271 854	2 934 947	4 989 425	7 924 372	397
Champagne-Ardenne	8 780	1 635 725	467 566	2 103 291	81 849	0	81 849	196 268	0	196 268	1 913 842	467 566	2 381 408	271
Corse	1 986	195 955	0	195 955	0	0	0	0	32 413	32 413	195 955	32 413	228 368	115
Franche-Comté	10 288	1 266 435	3 906 712	5 173 147	0	0	0	0	0	0	1 266 435	3 906 712	5 173 147	503
Ile de France	79 105	4 879 453	20 881 432	25 760 885	0	0	0	1 263 566	0	1 263 566	6 143 019	20 881 432	27 024 451	342
Languedoc Roussillon	14 647	2 106 822	2 772 151	4 878 973	277 377	0	277 377	0	0	0	2 384 199	2 772 151	5 156 350	352
Limousin	3 876	1 701 018	0	1 701 018	0	0	0	2 754	1 230 286	1 233 040	1 703 772	1 230 286	2 934 058	757
Lorraine	16 641	10 191 895	0	10 191 895	154 754	0	154 754	16 567	0	16 567	10 363 216	0	10 363 216	623
Midi Pyrénées	18 179	762 630	177 706	940 336	0	0	0	2 928 486	0	2 928 486	3 691 116	177 706	3 868 822	213
Nord Pas de Calais	20 941	1 997 361	3 025 691	5 023 052	0	0	0	121 909	0	121 909	2 119 270	3 025 691	5 144 961	246
Basse Normandie	10 953	2 317 602	2 567 201	4 884 803	104 788	0	104 788	381 321	0	381 321	2 803 711	2 567 201	5 370 912	490
Haute Normandie	14 315	2 626 185	3 280 411	5 906 596	638 740	0	638 740	667 515	0	667 515	3 932 440	3 280 411	7 212 851	504
Pays de la Loire	29 460	3 877 696	8 423 100	12 300 796	396 648	25 285	421 933	2 576 204	0	2 576 204	6 850 548	8 448 385	15 298 933	519
Picardie	13 848	325 083	12 504 870	12 829 953	0	0	0	402 415	101 122	503 537	727 498	12 605 992	13 333 490	963
Poitou Charentes	14 070	3 285 221	1 491 327	4 776 548	28 900	0	28 900	283 611	121 151	404 762	3 597 732	1 612 478	5 210 210	370
PACA	32 511	4 536 433	1 520 473	6 056 906	10 950	0	10 950	449 258	0	449 258	4 996 641	1 520 473	6 517 114	200
Rhône-Alpes	41 650	4 563 528	23 466 088	28 029 616	0	0	0	1 051 119	0	1 051 119	5 614 647	23 466 088	29 080 735	698
France métropolitaine	422 793	61 977 321	112 085 121	174 062 442	2 353 628	67 392	2 421 020	17 634 263	1 548 583	19 182 846	81 965 213	113 701 096	195 666 309	463

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

**CONTRIBUTION DES ORGANISMES GESTIONNAIRES AU FINANCEMENT DES CFA EN 2010
CFA REGIONAUX METROPOLITAINS**

Région	Effectifs pondérés jeunes	Participation Fonctionnement	Participation THR	Participation Investissement	Total	Contribution par jeune
Alsace	15 117	1 810 593	-	700 359	2 510 952	166
Aquitaine	17 855	4 078 608	307 434	915 919	5 301 961	297
Auvergne	8 614	46 964	-	103 852	150 816	18
Bourgogne	11 746	2 246 898	306 710	522 136	3 075 744	262
Bretagne	18 272	2 942 157	447 590	1 080 353	4 470 100	245
Centre	19 939	2 697 717	222 615	363 887	3 284 219	165
Champagne Ardenne	8 780	1 230 556	-	88 816	1 319 372	150
Corse	1 986	47 334	-	-	47 334	24
Franche Comté	10 288	1 694 136	1 587	512 141	2 207 864	215
Ile de France	79 105	18 523 915	-	5 749 027	24 272 942	307
Languedoc Roussillon	14 647	4 102 181	246 704	-	4 348 885	297
Limousin	3 876	113 307	-	215 272	328 579	85
Lorraine	16 641	2 736 370	1 014	55 861	2 793 245	168
Midi-Pyrénées	18 179	1 291 594	259 989	93 083	1 644 666	90
Nord Pas de Calais	20 941	6 575 314	111 229	822 304	5 864 239	280
Basse Normandie	10 953	1 211 531	103 070	25 513	1 340 114	122
Haute Normandie	14 315	745 414	-	859 672	1 605 086	112
Pays de la Loire	29 460	3 204 147	-	514 681	3 718 828	126
Picardie	13 848	1 481 738	24 800	182 016	1 688 554	122
Poitou Charentes	14 070	2 634 627	486 967	1 687 595	4 809 189	342
PACA	32 511	8 709 226	189 171	711 316	9 609 713	296
Rhône Alpes	41 650	545 817	-	628 936	1 174 753	28
France métropolitaine	422 793	68 670 144	2 708 880	14 188 131	85 567 155	202

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

**CONTRIBUTION DES FAMILLES AU FINANCEMENT DES CFA EN 2010
CFA REGIONAUX METROPOLITAINS**

Région	Effectifs pondérés jeunes	Participation Fonctionnement	Participation THR	Participation Investissement	Total	Contribution par jeune
Alsace	15 117	-	662 174	-	662 174	44
Aquitaine	17 855	285 743	2 049 849	-	2 335 592	131
Auvergne	8 614	242 152	1 274 436	-	1 516 588	176
Bourgogne	11 746	-	2 291 670	-	2 291 670	195
Bretagne	18 272	170 894	183 229	-	354 123	19
Centre	19 939	485 351	3 948 056	-	4 433 407	222
Champagne Ardenne	8 780	306 659	1 489 574	-	1 182 915	135
Corse	1 986	9 704	34 225	-	43 929	22
Franche Comté	10 288	162 331	2 599 410	-	2 761 741	268
Ile de France	79 105	424 341	10 730 545	-	11 154 886	141
Languedoc Roussillon	14 647	-	1 371 687	-	1 371 687	94
Limousin	3 876	95 435	464 021	-	559 456	144
Lorraine	16 641	113 151	2 177 110	-	2 290 261	138
Midi-Pyrénées	18 179	644 219	1 388 464	-	2 032 683	112
Nord Pas de Calais	20 941	-	997 830	-	997 830	48
Basse Normandie	10 953	-	3 743 076	-	3 743 076	342
Haute Normandie	14 315	-	2 118 018	-	2 118 018	148
Pays de la Loire	29 460	-	2 703 082	-	2 703 082	92
Picardie	13 848	-	1 718 233	-	1 718 233	124
Poitou Charentes	14 070	-	3 569 074	-	3 569 074	254
PACA	32 511	1 749 898	1 466 051	-	3 215 949	99
Rhône Alpes	41 650	413 655	5 818 042	-	6 231 697	150
France métropolitaine	422 793	4 490 215	52 797 856	-	57 288 071	135

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

CONTRIBUTION DE L'ETAT AU FINANCEMENT DES CFA EN 2010
CFA REGIONAUX METROPOLITAINS

Région	Effectifs pondérés jeunes	Participation Fonctionnement	Participation THR	Participation Investissement	Total	Contribution par jeune
Alsace	15 117	131 674	-	-	131 674	9
Aquitaine	17 855	746 316	593	13 311	760 220	43
Auvergne	8 614	404 004	2 383	570 150	976 537	113
Bourgogne	11 746	838 091	21 579	7 402	867 072	74
Bretagne	18 272	430 628	-	-	430 628	24
Centre	19 939	730 886	24 184	69 377	824 447	41
Champagne Ardenne	8 780	196 884	-	-	196 884	22
Corse	1 986	36 301	-	-	36 301	18
Franche Comté	10 288	1 212 321	6 497	-	1 218 818	118
Ile de France	79 105	1 332 698	-	187 530	1 520 228	19
Languedoc Roussillon	14 647	213 576	-	-	213 576	15
Limousin	3 876	151 201	-	-	151 201	39
Lorraine	16 641	358 114	-	-	358 114	22
Midi-Pyrénées	18 179	593 963	-	14 472	608 435	33
Nord Pas de Calais	20 941	563 486	-	-	563 486	27
Basse Normandie	10 953	598 623	-	-	598 623	55
Haute Normandie	14 315	341 799	-	2 459	344 258	24
Pays de la Loire	29 460	887 803	24 571	33 538	945 912	32
Picardie	13 848	84 414	-	-	84 414	6
Poitou Charentes	14 070	374 774	-	17 262	392 036	28
PACA	32 511	519 688	-	10 816	530 504	16
Rhône Alpes	41 650	579 615	5 031	1 550 000	2 134 646	51
France métropolitaine	422 793	11 326 859	84 838	2 476 317	13 888 014	33

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

**CONTRIBUTION DES AUTRES COLLECTIVITES AU FINANCEMENT DES CFA 2010
CFA REGIONAUX METROPOLITAINS**

Région	Effectifs pondérés jeunes	Participation Fonctionnement	Participation THR	Participation Investissement	Total	Contribution par jeune
Alsace	15 117	290 753	-	-	290 753	19
Aquitaine	17 855	303 402	17 244	3 349 975	3 670 621	206
Auvergne	8 614	690 731	1 111	-	691 842	80
Bourgogne	11 746	1 048 005	42 572	16 333	1 106 910	94
Bretagne	18 272	807 038	49 281	1 572 172	2 428 491	133
Centre	19 939	658 994	136 346	150 459	945 799	47
Champagne Ardenne	8 780	83 606	1 033	8 173	92 812	11
Corse	1 986	10 428	-	-	10 428	5
Franche Comté	10 288	173 879	-	110 125	284 004	28
Ile de France	79 105	12 540 900	69 983	1 573 224	14 184 107	179
Languedoc Roussillon	14 647	3 368 907	-	-	3 368 907	230
Limousin	3 876	-	-	-	-	-
Lorraine	16 641	372 549	19 567	24 374	416 490	25
Midi-Pyrénées	18 179	448 015	13 827	1 278 964	1 740 806	96
Nord Pas de Calais	20 941	2 147 910	59	154 045	2 302 014	110
Basse Normandie	10 953	303 150	83	222 005	525 238	48
Haute Normandie	14 315	769 159	21 055	3 049	793 263	55
Pays de la Loire	29 460	1 027 045	37 185	225 306	1 289 536	44
Picardie	13 848	48 213	-	-	48 213	3
Poitou Charentes	14 070	472 762	469	-	473 231	34
PACA	32 511	2 188 290	34 749	368 314	2 591 353	80
Rhône Alpes	41 650	675 447	104 227	192 957	972 631	23
France métropolitaine	422 793	28 429 183	548 791	9 249 475	38 227 449	90

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

VENTE ET PRESTATIONS DE SERVICE DES CFA EN 2010
CFA REGIONAUX METROPOLITAINS

Région	Effectifs pondérés jeunes	Fonctionnement	THR Prestations	THR Commensaux	Total	Contribution par jeune
Alsace	15 117	3 201 085	-	-	3 201 085	212
Aquitaine	17 855	2 614 459	217 183	408 875	3 240 517	181
Auvergne	8 614	1 315 499	149 156	400 947	1 865 602	217
Bourgogne	11 746	556 994	16 921	1 276 623	1 850 538	158
Bretagne	18 272	3 125 839	547 776	3 413 126	7 086 742	388
Centre	19 939	2 468 684	143 219	1 078 639	3 690 542	185
Champagne Ardenne	8 780	1 044 675	56 987	219 045	1 320 707	150
Corse	1 986	425 252	-	47 187	472 439	238
Franche Comté	10 288	1 317 702	50 882	-	1 368 584	133
Ile de France	79 105	15 727 374	747 564	455 797	16 930 735	214
Languedoc Roussillon	14 647	3 566 386	-	-	3 566 386	243
Limousin	3 876	1 417 994	31 454	64 428	1 513 876	391
Lorraine	16 641	2 417 331	40 179	712 863	3 170 373	191
Midi-Pyrénées	18 179	4 686 841	237 559	892 165	5 816 565	320
Nord Pas de Calais	20 941	4 667 914	4 564	516 166	5 188 644	248
Basse Normandie	10 953	3 407 140	-	1 037 425	4 444 565	406
Haute Normandie	14 315	1 712 044	51 655	185 233	1 948 932	136
Pays de la Loire	29 460	3 982 891	167 021	145 278	4 295 190	146
Picardie	13 848	180 361	-	127 041	307 402	22
Poitou Charentes	14 070	734 844	-	556 357	1 291 201	92
PACA	32 511	3 101 731	119 815	1 209 146	4 430 692	136
Rhône Alpes	41 650	7 268 319	346 717	1 776 909	9 391 945	225
France métropolitaine	422 793	68 941 359	2 928 652	14 523 250	86 393 262	204

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

**QUOTE PART DE SUBVENTION VIREE AU COMPTE DE RESULTAT EN 2010
CFA REGIONAUX METROPOLITAINS**

Région	Effectifs pondérés jeunes	Participation Fonctionnement	Participation THR	Participation Investissement	Total	Ressource par jeune
Alsace	15 117	1 458 885	-	-	1 458 885	97
Aquitaine	17 855	4 167 012	162 899	-	4 329 911	243
Auvergne	8 614	1 152 559	6 981	-	1 159 540	135
Bourgogne	11 746	2 854 277	222 954	-	3 077 231	262
Bretagne	18 272	4 957 415	131 837	-	5 089 252	279
Centre	19 939	5 417 268	426 464	-	5 843 732	293
Champagne Ardenne	8 780	3 570 214	24 826	-	3 595 040	409
Corse	1 986	543 707	-	-	543 707	274
Franche Comté	10 288	1 805 840	19 009	-	1 824 849	177
Ile de France	79 105	22 496 402	476 459	-	22 972 861	290
Languedoc Roussillon	14 647	2 407 177	236 875	-	2 644 052	181
Limousin	3 876	600 296	-	-	600 296	155
Lorraine	16 641	3 732 288	205 466	-	3 937 754	237
Midi-Pyrénées	18 179	5 245 605	236 475	-	5 482 080	302
Nord Pas de Calais	20 941	4 306 076	12 723	-	4 318 799	206
Basse Normandie	10 953	2 144 774	328 966	-	2 473 740	226
Haute Normandie	14 315	4 370 424	127 887	-	4 498 311	314
Pays de la Loire	29 460	6 631 019	50 844	-	6 681 863	227
Picardie	13 848	4 749 126	-	-	4 749 126	343
Poitou Charentes	14 070	4 105 208	534 600	-	4 639 808	330
PACA	32 511	7 775 272	250 195	-	8 025 467	247
Rhône Alpes	41 650	11 991 430	728 481	-	12 719 911	305
France métropolitaine	422 793	106 482 274	4 183 941	-	110 666 215	262

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

REPRISES SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS EN 2010 - CFA REGIONAUX METROPOLITAINS

Région	Effectifs pondérés jeunes	Participation Fonctionnement	Participation THR	Participation Investissement	Total	Ressource par jeune
Alsace	15 117	4 010	-	-	4 010	0
Aquitaine	17 855	519 955	8 100	-	528 055	30
Auvergne	8 614	393 923	37 737	-	431 660	50
Bourgogne	11 746	1 004 182	57 078	-	1 061 260	90
Bretagne	18 272	763 691	11 050	-	774 741	42
Centre	19 939	164 157	18 030	-	182 187	9
Champagne Ardenne	8 780	455 240	2 058	-	457 298	52
Corse	1 986	365 801	-	-	365 801	184
Franche Comté	10 288	211 880	41 780	-	253 660	25
Ile de France	79 105	3 475 117	-	-	3 475 117	44
Languedoc Roussillon	14 647	1 999 445	8 722	-	2 008 167	137
Limousin	3 876	244 687	-	-	244 687	63
Lorraine	16 641	354 424	18 552	-	372 976	22
Midi-Pyrénées	18 179	353 237	1 191	-	354 428	19
Nord Pas de Calais	20 941	187 157	12 573	-	199 730	10
Basse Normandie	10 953	422 644	-	-	422 644	39
Haute Normandie	14 315	395 228	-	-	395 228	28
Pays de la Loire	29 460	187 438	2 731	-	190 169	6
Picardie	13 848	2 637	-	-	2 637	0
Poitou Charentes	14 070	135 589	148 062	-	283 651	20
PACA	32 511	1 130 107	67 664	-	1 197 771	37
Rhône Alpes	41 650	3 267 346	79 032	-	3 346 378	80
France métropolitaine	422 793	16 037 895	514 360	-	16 552 255	39

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

TRANSFERTS DE CHARGES EN 2010 - CFA REGIONAUX METROPOLITAINS

Région	Effectifs pondérés jeunes	Participation Fonctionnement	Participation THR	Participation Investissement	Total	Ressource par jeune
Alsace	15 117	42 796	-	-	42 796	3
Aquitaine	17 855	888 180	-	-	888 180	50
Auvergne	8 614	429 802	-	-	429 802	50
Bourgogne	11 746	1 091 033	-	-	1 091 033	93
Bretagne	18 272	1 273 738	-	-	1 273 738	70
Centre	19 939	783 717	-	-	783 717	39
Champagne Ardenne	8 780	320 833	-	-	320 833	37
Corse	1 986	243 632	-	-	243 632	123
Franche Comté	10 288	507 647	-	-	507 647	49
Ile de France	79 105	2 533 367	-	-	2 533 367	32
Languedoc Roussillon	14 647	579 790	-	-	579 790	40
Limousin	3 876	-	-	-	-	-
Lorraine	16 641	377 899	-	-	377 899	23
Midi-Pyrénées	18 179	769 462	-	-	769 462	42
Nord Pas de Calais	20 941	260 479	-	-	260 479	12
Basse Normandie	10 953	417 217	-	-	417 217	38
Haute Normandie	14 315	317 246	-	-	317 246	22
Pays de la Loire	29 460	1 179 678	-	-	1 179 678	40
Picardie	13 848	-	-	-	-	-
Poitou Charentes	14 070	308 021	-	-	308 021	22
PACA	32 511	1 205 553	-	-	1 205 553	37
Rhône Alpes	41 650	1 896 301	-	-	1 896 301	46
France métropolitaine	422 793	15 426 391	-	-	15 426 391	36

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

PRODUITS FINANCIERS EN 2010 - CFA REGIONAUX METROPOLITAINS

Région	Effectifs pondérés jeunes	Participation Fonctionnement	Participation THR	Participation Investissement	Total	Ressource par jeune
Alsace	15 117	111 556	-	-	111 556	7
Aquitaine	17 855	87 029	-	-	87 029	5
Auvergne	8 614	60 635	-	-	60 635	7
Bourgogne	11 746	234 812	-	-	234 812	20
Bretagne	18 272	203 484	-	-	203 484	11
Centre	19 939	288 415	-	-	288 415	14
Champagne Ardenne	8 780	127 324	-	-	127 324	15
Corse	1 986	-	-	-	-	-
Franche Comté	10 288	111 671	-	-	111 671	11
Ile de France	79 105	2 180 242	-	-	2 180 242	28
Languedoc Roussillon	14 647	60 569	-	-	60 569	4
Limousin	3 876	47 024	-	-	47 024	12
Lorraine	16 641	61 793	-	-	61 793	4
Midi-Pyrénées	18 179	121 925	-	-	121 925	7
Nord Pas de Calais	20 941	149 642	-	-	149 642	7
Basse Normandie	10 953	124 460	-	-	124 460	11
Haute Normandie	14 315	102 220	-	-	102 220	7
Pays de la Loire	29 460	187 774	-	-	187 774	6
Picardie	13 848	-	-	-	-	-
Poitou Charentes	14 070	34 339	-	-	34 339	2
PACA	32 511	210 581	-	-	210 581	6
Rhône Alpes	41 650	1 901 795	-	-	1 901 795	46
France métropolitaine	422 793	6 407 290	-	-	6 407 290	15

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

AUTRES RESSOURCES CONSACREES AU FINANCEMENT DES CFA EN 2010
CFA REGIONAUX METROPOLITAINS

Région	Effectifs pondérés jeunes	Participation Fonctionnement	Participation THR	Participation Investissement	Total	Autre ressource par jeune
Alsace	15 117	790 805	7 994	126 327	925 126	61
Aquitaine	17 855	5 887 893	176 426	8 633 029	14 697 348	823
Auvergne	8 614	1 203 440	42 675	126 895	1 373 010	159
Bourgogne	11 746	3 165 694	202 706	-	3 368 400	287
Bretagne	18 272	2 586 339	320 544	100 586	3 007 469	165
Centre	19 939	2 644 484	424 996	413 930	3 483 410	175
Champagne Ardenne	8 780	5 080 131	50 049	64 993	5 195 173	592
Corse	1 986	196 828	-	147 299	344 127	173
Franche Comté	10 288	1 028 949	92 669	1 890 938	3 012 556	293
Ile de France	79 105	19 727 308	51 004	1 791 808	21 570 120	273
Languedoc Roussillon	14 647	-	5 061	-	5 061	0
Limousin	3 876	483 568	27 548	44 668	555 784	143
Lorraine	16 641	4 055 725	-	2 007 582	6 063 307	364
Midi-Pyrénées	18 179	9 980 890	19 224	551 938	10 552 052	580
Nord Pas de Calais	20 941	2 462 949	8 906	185 288	2 657 143	127
Basse Normandie	10 953	1 491 092	481 803	730 352	2 703 247	247
Haute Normandie	14 315	3 205 178	15 933	111 121	3 332 232	233
Pays de la Loire	29 460	3 407 601	219 174	149 390	3 776 165	128
Picardie	13 848	5 911 165	530 083	456 167	6 897 415	498
Poitou Charentes	14 070	5 160 024	129 469	2 301 619	7 591 112	540
PACA	32 511	4 811 151	567 711	96 004	5 474 866	168
Rhône Alpes	41 650	10 827 008	1 085 595	1 553 208	13 465 811	323
France métropolitaine	422 793	94 108 222	4 459 570	21 483 142	120 050 934	284

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFP TLV

RESSOURCES CONSACREES AU FONCTIONNEMENT EN 2010

Région	Effectifs pondérés jeunes	Taxe apprentissage utilisée	Participation des branches	Organismes gestionnaires	Région	Etat	Autres collectivités	Ventes Prestations
Alsace	15 117	18 079 650	5 220 332	1 810 593	34 497 443	131 674	290 753	3 201 085
Aquitaine	17 855	32 666 948	8 810 950	4 078 608	47 694 915	746 316	303 402	2 614 459
Auvergne	8 614	12 012 413	5 135 673	46 964	19 447 588	404 004	690 731	1 315 499
Bourgogne	11 746	14 968 390	5 856 775	2 246 898	28 014 161	838 091	1 048 005	556 994
Bretagne	18 272	28 877 805	11 008 839	2 942 157	39 275 985	430 628	807 038	3 125 839
Centre	19 939	24 362 394	7 276 103	2 697 717	57 465 570	730 886	658 994	2 468 684
Champagne-Ardenne	8 780	9 932 372	2 103 291	1 230 556	27 071 647	196 884	83 606	1 044 675
Corse	1 986	2 341 113	195 955	47 334	6 544 134	36 301	10 428	425 252
Franche-Comté	10 288	11 316 084	5 173 147	1 694 136	23 716 519	1 212 321	173 879	1 317 702
Ile de France	79 105	277 256 355	25 760 885	18 523 915	203 181 123	1 332 698	12 540 900	15 727 374
Languedoc Roussillon	14 647	21 825 142	4 878 973	4 102 181	33 586 982	213 576	3 368 907	3 566 386
Limousin	3 876	4 757 365	1 701 018	113 307	12 759 401	151 201	372 549	1 417 994
Lorraine	16 641	19 210 739	10 191 895	2 736 370	32 525 025	358 114	448 015	2 417 331
Midi Pyrénées	18 179	27 866 413	940 336	1 291 594	33 665 115	593 963	2 147 910	4 686 841
Nord Pas de Calais	20 941	35 299 970	5 023 052	6 575 314	48 678 749	563 486	303 150	4 667 914
Basse Normandie	10 953	12 772 008	4 884 803	1 211 531	32 680 991	598 623	769 159	3 407 140
Haute Normandie	14 315	19 618 140	5 906 596	745 414	37 719 968	341 799	1 027 045	1 712 044
Pays de la Loire	29 460	31 802 342	12 300 796	3 204 147	87 293 729	887 803	48 213	3 982 891
Picardie	13 848	18 735 645	12 829 953	1 481 738	28 626 920	84 414	472 762	180 361
Poitou Charentes	14 070	16 444 783	4 776 548	2 634 627	42 862 019	374 774	2 188 290	734 844
PACA	32 511	44 739 365	6 056 906	8 709 226	69 571 280	519 688	675 447	3 101 731
Rhône-Alpes	41 650	74 478 839	28 029 616	545 817	103 202 759	579 615	28 429 183	7 268 319
France métropolitaine	422 793	759 364 275	174 062 442	68 670 144	1 050 082 023	11 326 859	56 858 366	68 941 359

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

CFA REGIONAUX METROPOLITAINS

Région	Familles	Quote part de subvention	Reprises sur amortissement	Transferts de charges	Produits financiers	Autres ressources	Total	Ressource par jeune
Alsace	0	1 458 885	4 010	42 796	111 556	790 805	65 639 582	4 342
Aquitaine	285 743	4 167 012	519 955	888 180	87 029	5 887 893	108 751 410	6 091
Auvergne	242 152	1 152 559	393 923	429 802	60 635	1 203 440	42 535 383	4 938
Bourgogne	0	2 854 277	1 004 182	1 091 033	234 812	3 165 694	61 879 312	5 268
Bretagne	170 894	4 957 415	763 691	1 273 738	203 484	2 586 339	96 423 852	5 277
Centre	485 351	5 417 268	164 157	783 717	288 415	2 644 484	105 443 740	5 288
Champagne-Ardenne	-306 659	3 570 214	455 240	320 833	127 324	5 080 131	50 910 114	5 798
Corse	9 704	543 707	365 801	243 632	111 671	196 828	10 960 189	5 519
Franche-Comté	162 331	1 805 840	211 880	507 647	2 180 242	1 028 949	48 432 106	4 708
Ile de France	424 341	22 496 402	3 475 117	2 533 367	60 569	19 727 308	605 160 027	7 650
Languedoc Roussillon	0	2 407 177	1 999 445	579 790	47 024	0	76 589 128	5 229
Limousin	95 435	600 296	244 687	377 899	61 793	483 568	22 371 296	5 772
Lorraine	113 151	3 732 288	354 424	769 462	121 925	4 055 725	76 507 303	4 598
Midi Pyrénées	644 219	5 245 605	353 237	260 479	149 642	9 980 890	86 607 615	4 764
Nord Pas de Calais	0	4 306 076	187 157	417 217	124 460	2 462 949	110 362 698	5 270
Basse Normandie	0	2 144 774	422 644	317 246	102 220	1 491 092	60 458 433	5 520
Haute Normandie	0	4 370 424	395 228	1 179 678	187 774	3 205 178	75 203 416	5 253
Pays de la Loire	0	6 631 019	187 438	308 021	0	3 407 601	152 092 263	5 163
Picardie	0	4 749 126	2 637	1 205 553	34 339	5 911 165	72 650 172	5 246
Poitou Charentes	0	4 105 208	135 589	1 896 301	210 581	5 160 024	78 043 538	5 547
PACA	1 749 898	7 775 272	1 130 107	15 426 391	1 901 795	4 811 151	151 769 048	4 668
Rhône-Alpes	413 655	11 991 430	3 267 346	0	6 407 290	10 827 008	245 077 947	5 884
France métropolitaine	4 490 215	106 482 274	16 037 895	30 852 782	12 814 580	94 108 222	2 403 868 572	5 686

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

CHARGES DE PERSONNEL en 2010

Région	Formateurs	Autres personnels	Non réparti	Total
Alsace	34 476 307	9 848 453		44 324 760
Aquitaine	45 450 715	26 487 363		71 938 078
Auvergne	23 936 261	7 974 377		31 910 638
Bourgogne	26 794 420	16 603 811		43 398 231
Bretagne	49 070 839	18 983 204		68 054 043
Centre	50 202 509	24 420 661		74 623 170
Champagne Ardenne	19 590 245	6 544 941		26 135 186
Corse	4 745 689	2 849 198		7 594 887
Franche Comté	26 050 120	7 940 385		33 990 505
Ile de France	220 425 600	158 501 393		378 926 993
Languedoc Roussillon	32 016 456	16 178 061		48 194 517
Limousin	11 952 737	5 085 139		17 037 876
Lorraine	36 888 996	16 032 737		52 921 733
Midi-Pyrénées	36 944 088	15 635 757		52 579 845
Nord Pas de Calais	52 236 159	24 181 451		76 417 610
Basse Normandie	30 409 945	16 299 258		46 709 203
Haute Normandie	35 340 064	14 964 278		50 304 342
Pays de la Loire	72 610 116	32 463 265		105 073 381
Picardie	-	-	42 228 974	42 228 974
Poitou Charentes	34 169 473	20 163 437		54 332 910
PACA	54 145 182	29 508 781		83 653 963
Rhône Alpes	101 356 617	46 831 020		148 187 637
France métropolitaine	998 812 538	517 496 970	42 228 974	1 558 538 482

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES CFA THR COMPRIS (EN €) EN 2010
CFA REGIONAUX METROPOLITAINS

Région	Effectifs pondérés jeunes	Nombre d'heures	Charges d'exploitation (cptes 60 à 65)	Coût (1) par jeune	Charges hors exploitation (cptes 66 à 68)	Coût (2) par jeune	Total Transport, Hébergement, Restauration	Charges de fonctionnement THR compris	Coût (3) par jeune	Coût / heure apprenti
Alsace	15 117	8 089 871	64 551 586	4 270	90 887	6	2 531 645	67 083 231	4 420	8
Aquitaine	17 855	10 241 002	107 216 181	6 005	2 435 577	136	10 951 379	118 167 560	6 618	12
Auvergne	8 614	4 074 489	43 223 903	5 018	483 455	56	6 076 701	49 300 604	5 723	12
Bourgogne	11 746	5 731 904	60 937 814	5 188	469 413	40	6 791 365	67 729 179	5 766	12
Bretagne	18 272	8 951 931	96 095 831	5 259	606 530	33	5 721 772	101 817 603	5 572	11
Centre	19 939	10 422 893	104 610 187	5 247	565 471	28	14 953 042	119 563 229	5 996	11
Champagne-Ardenne	8 780	5 161 971	48 121 741	5 481	536 521	61	4 593 573	52 715 314	6 004	10
Corse	1 986	782 242	10 475 812	5 275	279 557	141	803 110	11 278 922	5 679	14
Franche-Comté	10 288	5 597 413	48 043 179	4 670	292 354	28	4 496 756	52 539 935	5 107	9
Ile de France	79 105	46 202 954	602 504 295	7 617	2 976 060	38	14 051 431	616 555 726	7 794	13
Languedoc Roussillon	14 647	0	76 713 365	5 237	838 829	57	3 868 147	80 581 512	5 502	
Limousin	3 876	2 040 875	22 156 615	5 716	263 337	68	2 146 485	24 303 100	6 270	12
Lorraine	16 641	7 662 699	75 235 341	4 521	1 271 962	76	8 971 348	84 206 689	5 060	11
Midi Pyrénées	18 179	9 783 570	88 951 453	4 893	915 469	50	8 754 721	97 706 174	5 375	10
Nord Pas de Calais	20 941	12 114 233	109 670 236	5 237	405 401	19	7 897 160	117 567 396	5 614	10
Basse Normandie	10 953	5 456 047	59 967 859	5 475	172 326	16	9 763 291	69 731 150	6 366	13
Haute Normandie	14 315	7 707 225	74 209 801	5 184	213 457	15	7 733 707	81 943 508	5 724	11
Pays de la Loire	29 460	15 808 185	151 966 485	5 158	1 124 472	38	14 616 436	166 582 921	5 655	11
Picardie	13 848	7 676 407	71 088 618	5 133	2 847 082	206	6 547 377	77 635 995	5 606	10
Poitou Charentes	14 070	7 572 566	77 540 835	5 511	502 703	36	10 387 083	87 927 918	6 249	12
PACA	32 511	16 178 118	152 424 073	4 688	1 206 515	37	14 563 139	166 987 212	5 136	10
Rhône-Alpes	41 650	19 615 465	238 256 467	5 720	7 337 419	176	17 761 877	256 018 344	6 147	13
France métropolitaine	422 793	216 872 060	2 383 961 677	5 639	25 834 797	61	183 981 545	2 567 943 222	6 073	12

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

**RESSOURCES CONSACREES A L'INVESTISSEMENT EN 2010
CFA REGIONAUX METROPOLITAINS**

Région	Effectifs pondérés jeunes	Taxe apprentissage utilisée	Participation des branches	Organismes gestionnaires	Région	Etat	Autres collectivités	Autres ressources	Total	Ressource par jeune
Alsace	15 117	1 737 696	94 837	700 359	958 614	0	0	126 327	3 617 833	239
Aquitaine	17 855	496 001	1 737 428	915 919	4 409 773	13 311	3 349 975	8 633 029	19 555 436	1 095
Auvergne	8 614	969 358	1 344 337	103 852	3 826 942	570 150	0	126 895	6 941 534	806
Bourgogne	11 746	562 185	521 944	522 136	1 348 216	7 402	16 333	0	2 978 216	254
Bretagne	18 272	1 170 693	3 386 481	1 080 353	4 362 987	0	1 572 172	100 586	11 673 273	639
Centre	19 939	2 206 026	271 854	363 887	9 496 779	69 377	150 459	413 930	12 972 312	651
Champagne-Ardenne	8 780	874 696	196 268	88 816	1 213 628	0	8 173	64 993	2 446 574	279
Corse	1 986	14 500	32 413	0	70 000	0	0	147 299	264 212	133
Franche-Comté	10 288	429 686	0	512 141	1 642 259	0	110 125	1 890 938	4 585 149	446
Ile de France	79 105	10 305 924	1 263 566	5 749 027	17 783 850	187 530	1 573 224	1 791 808	38 654 929	489
Languedoc Roussillon	14 647	759 865	0	0	4 526 438	0	0	0	5 286 303	361
Limousin	3 876	158 021	1 233 040	215 272	2 292 341	0	0	44 668	3 943 342	1 017
Lorraine	16 641	1 366 818	16 567	55 861	497 572	0	24 374	2 007 582	3 968 774	238
Midi Pyrénées	18 179	2 784 903	2 928 486	93 083	4 066 139	14 472	1 278 964	551 938	11 717 985	645
Nord Pas de Calais	20 941	1 063 332	121 909	-822 304	7 997 704	0	154 045	185 288	8 699 974	415
Basse Normandie	10 953	541 891	381 321	25 513	1 290 312	0	222 005	730 352	3 191 394	291
Haute Normandie	14 315	1 719 956	667 515	859 672	2 796 557	2 459	3 049	111 121	6 160 329	430
Pays de la Loire	29 460	1 185 480	2 576 204	514 681	8 354 886	33 538	225 306	149 390	13 039 485	443
Picardie	13 848	1 423 110	503 537	182 016	1 715 706	0	0	456 167	4 280 536	309
Poitou Charentes	14 070	363 865	404 762	1 687 595	3 340 551	17 262	0	2 301 619	8 115 654	577
PACA	32 511	2 594 795	449 258	711 316	1 620 618	10 816	368 314	96 004	5 851 121	180
Rhône-Alpes	41 650	6 051 401	1 051 119	628 936	9 199 249	1 550 000	192 957	1 553 208	20 226 870	486
France métropolitaine	422 793	38 780 202	19 182 846	14 188 131	92 811 121	2 476 317	9 249 475	21 483 142	198 171 235	469

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

RESSOURCES CONSACREES AU THR EN 2010

Région	Effectifs pondérés jeunes	Taxe apprentissage utilisée	Participation des branches	Organismes gestionnaires	Région	Etat	Autres collectivités	Ventes Prestations
Alsace	15 117	10 360	42 107	0	1 805 185	0	0	0
Aquitaine	17 855	29 838	46 800	307 434	6 718 352	593	17 244	626 058
Auvergne	8 614	0	48 520	0	3 892 320	2 383	1 111	550 103
Bourgogne	11 746	0	794	306 710	2 282 463	21 579	42 572	1 293 544
Bretagne	18 272	218 656	187 093	447 590	117 745	0	49 281	3 960 903
Centre	19 939	2 026 775	376 415	222 615	5 961 538	24 184	136 346	1 221 858
Champagne-Ardenne	8 780	337 205	81 849	0	1 213 983	0	1 033	276 032
Corse	1 986	0	0	0	720 955	0	0	47 187
Franche-Comté	10 288	0	0	1 587	1 078 807	6 497	0	50 882
Ile de France	79 105	0	0	0	426 755	0	69 983	1 203 361
Languedoc Roussillon	14 647	0	277 377	246 704	1 344 258	0	0	0
Limousin	3 876	227 030	0	0	1 165 423	0	19 567	95 882
Lorraine	16 641	259 274	154 754	1 014	4 576 706	0	13 827	753 042
Midi Pyrénées	18 179	24 945	0	259 989	5 381 809	0	59	1 129 724
Nord Pas de Calais	20 941	0	0	111 229	5 689 244	0	83	520 730
Basse Normandie	10 953	446 635	104 788	103 070	2 789 070	0	21 055	1 037 425
Haute Normandie	14 315	6 775	638 740	0	3 724 102	0	37 185	236 888
Pays de la Loire	29 460	0	421 933	0	10 430 946	24 571	0	312 299
Picardie	13 848	208 403	0	24 800	3 938 817	0	469	127 041
Poitou Charentes	14 070	183 347	28 900	486 967	4 749 838	0	34 749	556 357
PACA	32 511	0	10 950	189 171	9 343 248	0	104 227	1 328 961
Rhône-Alpes	41 650	5 417	0	0	6 355 261	5 031	548 791	2 123 626
France métropolitaine	422 793	3 984 660	2 421 020	2 708 880	83 706 825	84 838	1 097 582	17 451 903

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

CFA REGIONAUX METROPOLITAINS

Région	Familles	Quote part de subvention	Reprises sur amortissement	Autres ressources	Total	Ressource par jeune
Alsace	662 174	0	0	7 994	2 527 820	167
Aquitaine	2 049 849	162 899	8 100	176 426	10 143 593	568
Auvergne	1 274 436	6 981	37 737	42 675	5 856 266	680
Bourgogne	2 291 670	222 954	57 078	202 706	6 722 070	572
Bretagne	183 229	131 837	11 050	320 544	5 627 929	308
Centre	3 948 056	426 464	18 030	424 996	14 787 277	742
Champagne-Ardenne	1 489 574	24 826	2 058	50 049	3 476 609	396
Corse	34 225	0	0	0	802 367	404
Franche-Comté	2 599 410	19 009	41 780	92 669	3 890 641	378
Ile de France	10 730 545	476 459	0	51 004	12 958 107	164
Languedoc Roussillon	1 371 687	236 875	8 722	5 061	3 490 684	238
Limousin	464 021	0	0	27 548	1 979 904	511
Lorraine	2 177 110	205 466	18 552	0	8 165 485	491
Midi Pyrénées	1 388 464	236 475	1 191	19 224	8 455 648	465
Nord Pas de Calais	997 830	12 723	12 573	8 906	7 353 294	351
Basse Normandie	3 743 076	328 966	0	481 803	9 034 916	825
Haute Normandie	2 118 018	127 887	0	15 933	6 889 398	481
Pays de la Loire	2 703 082	50 844	2 731	219 174	14 202 765	482
Picardie	1 718 233	0	0	530 083	6 547 377	473
Poitou Charentes	3 569 074	534 600	148 062	129 469	10 387 083	738
PACA	1 466 051	250 195	67 664	567 711	13 258 700	408
Rhône-Alpes	5 818 042	728 481	79 032	1 085 595	16 304 712	391
France métropolitaine	52 797 856	4 183 941	514 360	4 459 570	172 862 645	409

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

AIDES AUX JEUNES – CFA REGIONAUX METROPOLITAINS

Régions	Aides directes aux apprentis											
	Premier équipement	Fournitures scolaires	Transport / Héberg / Rest	Mobilité européenne	Fonds d'aides sociales	Aide au permis B	Aides aux handicapés	Carte nationale d'apprenti	Ordinateurs	Chèques Culture	Autres aides	Total aides directes
Alsace	319 000		10 582									329 582
Aquitaine												0
Auvergne				10 001							24 000	34 001
Bourgogne												0
Bretagne	1 058 845		12 627 685									13 686 530
Centre	283 165								139 200	299 100		721 465
Champagne Ardenne												0
Corse	45 389				54 400		58 400					158 189
Franche Comté			987 920		3 000							990 920
Ile de France			11 978 581					338 373			805 089	13 122 043
Languedoc Roussillon												0
Limousin	198 420										9 600	208 020
Lorraine												0
Midi-Pyrénées	329 185											329 185
Nord Pas de Calais	3 241 400											3 241 400
Basse Normandie												0
Haute Normandie	171 757	46 034		72 804						52 572	74 300	417 467
Pays de la Loire										108 240		108 240
Picardie	714 123			62 147		55 894						832 164
Poitou Charentes	1 121 845			63 600		917 946		33 807			24 833	2 162 031
PACA												0
Rhône Alpes	1 701 690	1 010 508	52 000	443 899							887 316	4 095 413
Total	9 184 819	1 056 542	25 656 768	652 451	57 400	973 840	58 400	372 180	139 200	459 912	1 825 138	40 436 650

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV

AIDES AUX JEUNES – CFA REGIONAUX METROPOLITAINS

Régions	Aides via les CFA									
	Premier équipement	Fournitures scolaires	Transport / Héberg / Rest	Mobilité européenne	Fonds d'aides sociales	Aides aux handicapés	Carte nationale d'apprenti	Autres aides	Total aides indirectes	Total des aides aux apprentis
Alsace	23 682		1 805 185						1 828 867	2 158 449
Aquitaine			6 718 352	128 991	356 135				7 203 478	7 203 478
Auvergne	270 840		3 892 320	48 500					4 211 660	4 245 661
Bourgogne			2 282 463						2 282 463	2 282 463
Bretagne				328 919		197 392			526 311	14 212 841
Centre			5 961 538	997 335					6 958 873	7 680 338
Champagne Ardenne			1 213 983		126 709				1 340 692	1 340 692
Corse			720 955						720 955	879 144
Franche Comté	420 411		1 078 807						1 499 218	2 490 138
Ile de France			426 755	3 241 507				3 050 384	6 718 646	19 840 689
Languedoc Roussillon	796 654		1 344 258	82 920					2 223 832	2 223 832
Limousin			1 165 423	12 341					1 177 764	1 385 784
Lorraine	457 371		4 576 706	68 696	11 652	125 564	6 100		5 246 089	5 246 089
Midi-Pyrénées			5 381 809	182 291					5 564 100	5 893 285
Nord Pas de Calais			5 689 244	668 236					6 357 480	9 598 880
Basse Normandie	572 542		2 789 070	158 443	152 859	299 992		234 712	4 207 618	4 207 618
Haute Normandie			3 724 102			50 000			3 774 102	4 191 569
Pays de la Loire	1 807 366		10 430 946						12 238 312	12 346 552
Picardie			4 463 798						4 463 798	5 295 962
Poitou Charentes		713 800	4 749 838		264 921	188 893		43 057	5 960 509	8 122 540
PACA	794 355		9 343 248	222 454					10 360 057	10 360 057
Rhône Alpes			6 355 261		269 905				6 625 166	10 720 579
Total	5 143 221	713 800	84 114 061	6 140 633	1 182 181	861 841	6 100	3 328 153	101 489 990	141 926 640

Source : comptes financiers des CFA consolidés par les conseils régionaux – remontées CNFPTLV